SUPERSTITIONS POLITIQUES

ET

PHÉNOMÈNES SOCIAUX

L'auteur et l'éditeur déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction pour tous les pays, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au Ministère de l'Intérieur (section de la librairie) en juillet 1901.

A LA MÊME LIBRAIRIE

BIBLIOTHÈQUE DES « RECHERCHES SOCIALES »

Ont déjà paru :

I. — Ed. BERNSTEIN. — *Socialisme théorique et Social-démocratie pratique* (Traduction d'Alex. Cohen). Un volume in-18, avec une préface inédite de Bernstein. Prix . . . . . 3 fr. 50

II. — KARL KAUTSKY. — *Le Marxisme et son critique Bernstein*. Un volume in-18. (Traduction de Martin-Leray, avec une préface inédite de Kautsky). Prix . . . . . 3 fr. 50

III. — A. NAQUET. — *Temps futurs*. Socialisme. Anarchie. Un vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

IV. — Henry LEYRET. — *Les jugements du président Magnaud*. (Réunis et commentés par Henry Leyret). — Un vol in-18 orné d'un portrait de M. le Président Magnaud. Prix . . . . . 3 fr. 50

V. — J.-C. SPENCE. — *L'aurore de la civilisation ou l'Angleterre au XXe siècle*. (Traduction de Alfred Naquet et Georges Mossé). — Un volume in-18 avec une préface d'Alfred Naquet et une lettre-postface inédite de J.-C. Spence. Prix . . . . . 3 fr. 50

RECHERCHES SOCIALES — N° 6

HENRI DAGAN

SUPERSTITIONS POLITIQUES

ET

PHÉNOMÈNES SOCIAUX

PARIS. — I
P.-V. STOCK, ÉDITEUR
(Ancienne Librairie TRESSE & STOCK)
27, RUE DE RICHELIEU, ET 16, RUE MOLIÈRE
(*Près le Théâtre-Français*)

1901

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous les pays, y compris la Suède et la Norvège.

De cet ouvrage il a été tiré à part cinq exemplaires sur papier de Hollande.

HN
439
D2

DU MÊME AUTEUR

ENQUÊTE SUR L'ANTISÉMITISME (Emile Zola, Ch. Letourneau, E. Reclus E. Duclaux, Lombroso, de Molinari, Dr Manouvrier, Durkheim, etc.). Une forte brochure in-18. Prix. . . 1 fr.

En préparation :

LES SOCIOLOGUES CONTEMPORAINS.
SITUATION DE LA DÉMOCRATIE.
MON PRINCE.

LIBRARY
DEC 2 1971
UNIVERSITY OF TORONTO

PRÉFACE

Ce livre a un double objet :

1° Réviser quelques-unes des idées politiques ou sociales qui le font le sujet *apparent* des controverses et des querelles publiques ;

2° Examiner les phénomènes sociaux les plus importants de notre époque, au point de vue des causes, des effets et des conséquences.

*
* *

Il existe une différence profonde et souvent un désaccord absolu entre l'idée que l'on se fait communément d'une *institution* (le concept ou l'idéal) et

cette institution telle qu'elle existe au moment où l'on parle (la réalité ou fait social).

Et pourtant les philosophes et les écrivains politiques raisonnent ou écrivent comme si les deux points de vue étaient identiques. Cela tient à cette croyance — qui mérite, déjà, d'être appelée superstition — que toutes les grandes institutions, politiques, sociales ou religieuses, sont le fruit d'une idée préconçue ou d'un dessein rigoureusement arrêté de certains hommes.

On reconnaît là, tout de suite, le tour d'esprit théologique et la conception familière connue sous le nom un peu barbare de *créationisme*.

Nos libres-penseurs ont adopté l'un et l'autre avec le même entrain, la même naïveté — et peut-être la même nécessité — que les premiers chrétiens adoptèrent les pratiques extérieures du culte païen.

Ce mot même d'*institution* (dont je suis obligé de me servir pour éviter des circonlocutions et ménager mon lecteur) n'est-il pas un signe incontestable de cette bizarre vérité? La racine de ce mot vénérable n'indique-t-elle pas suffisamment le caractère de stabilité divine que nos *sociologues* attribuent à ces faits pourtant naturels? Si grand et si prépondérant leur a semblé le rôle de l'*idée* dans l'évolution qu'ils ont constamment négligé les faits et principalement

les faits qui échappent au calcul et à la préméditation des hommes.

Considérons, par exemple, la Justice ou la Liberté. Il est évident que le fonctionnement de la justice, à n'importe quelle phase historique, est une chose passablement différente de l'idée de justice telle qu'on la concevait à cette époque.

Que les conditions de la liberté actuelle sont tout à fait distinctes des diverses conceptions de la liberté qui paraissent s'y rattacher.

Et pourtant nos philosophes, nos écrivains et nos historiens n'ont nul souci de ces différences capitales. Bien plus, tous les jours, ils prennent indifféremment ces mots dans l'une ou l'autre acception, dans la seconde pour la première, ou inversement.

Du reste ils ne s'arrêtent pas d'abstraire et de divaguer sur des entités. Cela est plus commode que d'observer directement les choses et de suivre pas à pas la nature et les phénomènes.

D'où vient cela, dira-t-on? Pourquoi tant d'honnêtes esprits s'abandonnent-ils à ces vérités d'imagination? Pourquoi veulent-ils saisir les choses *dans le miroir*, qui les réfléchit? car on ne peut admettre que la paresse intellectuelle soit l'unique motif de cette conduite.

Voyez ceux qui parlent sincèrement de la Justice, ou de la Liberté, n'ont-ils pas l'accent, le geste et le

regard de ceux qui prononcent le nom de Dieu?

Questions attachantes, et dignes d'être élucidées! Mais ceci dépasse notre sujet.

Revenons à notre constatation première : depuis un temps immémorial l'homme pensant incline à substituer ses concepts ou ses rêves à l'étude de la réalité. Le génie de Bacon a été d'avoir voulu réagir.

Aussi le *Novum organum* est-il encore plein de fraîcheur. Est-ce à dire que les institutions politiques n'ont pas encore été soumises à une analyse objective? Non pas.

Les ouvrages qui traitent cette matière existent, et il y en a de consciencieux. Mais tout se passe, entre les intéressés, comme s'ils n'existaient pas.

Les hommes communiquent entre eux par de vieilles erreurs dont ils ont changé simplement le costume.

Auguste Comte, Taine, Spencer, champions redoutables du positivisme et du déterminisme, ont toujours écrit de la Justice, du Gouvernement, de l'État ou de la Liberté, comme s'il s'agissait de quelques divinités (1). En réalité ce sont des mannequins

(1) Plus près de nous, un illustre chimiste, M. Berthelot, écrivait tout récemment : « ... ce principe directeur proclamé il y a un siècle, *au nom de la justice* et de la *raison*, devient chaque jour plus clair et plus puissant... » (*Revue de Paris*, 1er fé-

habillés de leurs propres pensées. On pourrait les comparer, aussi, à ces fenêtres postiches qui contentent peut-être les gens du dehors, mais qui ne procurent à ceux du *dedans* ni air, ni lumière.

Or, tandis que philosophes et sociologues continuent de propager ces contre-vérités, les institutions se modifient, se transforment, changent, d'une manière souvent inattendue, et plus vite que les systèmes et les doctrines qui prétendent les instaurer.

De là ce fouillis d'équivoques et de malentendus. Les uns dissertent sur leurs propres imaginations avec un sérieux imperturbable, les autres discutent sur de vieux concepts avec une ardeur extraordinaire. Aucun n'a souci de ce qui existe, parce qu'il est plus commode de divaguer que d'observer et de réfléchir.

Cependant de graves événements se déroulent, certaines relations sociales se détruisent, d'autres se créent, des conditions nouvelles d'existence apparaissent qui changent les données du problème, — un monde se transforme.

vrier 1901.) On voudrait savoir ce que ce savant entend par *justice* et *raison;* il aurait dû analyser ces notions et nous donner leur composition. On sait que Montaigne, Pascal et Nietzsche sont restés assez troublés de cette analyse : ces grands esprits ne se payaient pas de mots. Ils avaient, en outre, un beau courage intellectuel. Aujourd'hui, hélas! la pensée devient prudente; elle s'enterre dans l'or ou dans les palais, et se confine dans un sot optimisme.

Libertas et *Liberté*, par exemple, diffèrent peu grammaticalement. Mais oserait-on soutenir que le fondement de la liberté à Rome est le même que celui de la liberté à Paris? (1).

Cependant on applique ce mot comme si cela était, et nul n'en parle avec des idées nettes. On dit la *Liberté* comme les anciens disaient *Junon* ou *Minerve*. Du reste quel écrivain *bien pensant* ne se croit honoré de dire :

« Un État ne peut se maintenir longtemps sans la Liberté? »

Comme si l'on connaissait un critérium certain et fixe de la Liberté! Comme si un État — résultante des intérêts en conflit — avait pour fondement un principe!

On en peut dire autant de *Patria*, *Justitia*, *Respublica*, etc. Toutes les fois qu'on emploie ces mots c'est avec un sens ambigu et tout à fait différent de la chose qu'ils représentent. Aussi quelle confusion et quel trouble dans les esprits! Quelle désorientation et quel chaos!

Mon but est d'apporter simplement un peu de pré-

(1) Pendant une période, assez longue, de la vie du peuple romain, être soldat équivalait à jouir d'une certaine somme d'avantages et de privilèges (à cause du butin, du pillage ou du partage des terres), c'était une forme de la liberté très recherchée.

cision et de clarté. Je ne défends ni la Justice, ni la Révolution, ni la Patrie, ni la Liberté, par la raison qu'il est plus difficile, aujourd'hui, de bien connaître ce que sont réellement la Justice ou la Révolution, la Patrie ou la Liberté, que de les défendre.

*
* *

Convaincu que les notions dont je viens de parler cachent des réalités importantes, mais nullement imposantes ou sacrées, j'ai entrepris, dans la seconde partie de ce livre, l'étude de quelques phénomènes économiques et sociaux contemporains.

J'ai choisi les plus graves et les plus profonds : la *question agraire* (ou crise des agriculteurs) et le *chômage* (crise des salariés). J'ai examiné, en outre, l'*alcoolisme* et la *dépopulation* sur lesquels on a écrit plus de sottises qu'il est possible d'en dire devant une belle œuvre d'art. Afin de n'imposer mon opinion à personne, j'ai publié les jugements contraires à ceux que j'avais exprimés, après m'être entouré de documents et de références.

Le lecteur pourra ainsi se former une opinion assez libre sur la valeur des doctrines et des systèmes en vogue.

J'ai employé, le plus possible, la méthode d'obser-

vation externe parce qu'elle est simple, loyale, vérifiable et féconde en aperçus.

On remarquera, sans doute, que je n'apporte ni programme politique, ni recette sociale. Outre que cela me paraît trop facile, j'estime qu'il y a assez de bons citoyens chargés de ce soin.

D'autre part, et contrairement à ceux qui sont tourmentés par des inquiétudes métaphysiques d'un ordre transcendantal, je me suis gardé d établir une morale ou de prêcher un Évangile. Je vois trop de bonnes âmes liguées contre *les vices;* et si je considère que la plupart de ces *vices* sont utiles à ceux qui les condamnent et rêvent de les extirper, je suis ému de tant d'altruisme. Si cela continue, en effet, le peuple mourra de se bien conduire. Ne voyons-nous pas, déjà, qu'il est assez faible et assez pauvre pour leur obéir ?

Quant à cet Évangile chrétien qui ressuscite dans les livres d'un homme admirable pour son talent et son caractère, nous nous abstiendrons de le propager, ne voulant manquer de probité ni envers nous, ni envers les autres. La réflexion, l'étude, l'expérience et une certaine connaissance des faits sociaux les plus importants et les moins approfondis de ce siècle, nous ont démontré que *la religion de l'amour* est une folle entreprise. Le christianisme pur est un lent et pieux suicide. Du reste l'amour n'a pas besoin

d'être dogmatisé : il est aussi éternel et aussi nécessaire que la haine — qui s'attache à lui comme une ombre. Pourquoi vouloir retrancher des parties essentielles de notre nature? Et pourquoi vouloir en réformer d'autres qui ne sont pas réformables? Ni fantaisie, ni volupté? Pauvre amour à qui l'on veut ravir les grâces! L'amour qu'on prêche n'est plus l'amour : c'est compassion et pitié. Quelle tristesse!

En résumé ni morale laïque, ni évangile chrétien.

— Quoi donc?

— Rien. Rien qui rappelle ces choses amères et décevantes. Ne pourrait-on essayer de marcher sans béquilles?

Nous avons voulu simplement apporter de la précision et de la clarté, sachant que c'est ce qui manque le plus.

Enfin nous pensons qu'il est plus utile à l'homme de connaître et de comprendre que de croire et d'obéir.

H. D.

1897-1901.

SOMMAIRES

LES SUPERSTITIONS POLITIQUES

I

LES FONDEMENTS DU CÉSARISME

La signification de l'état d'esprit « césarien ». — Les littérateurs, les politiques et la foule. — Le parti de « César ». — Il n'escamote pas la « Liberté ». — Il échoue toujours. — Les pauvres et les « déclassés » sont forcément le levain du Césarisme. — Le malaise explique le désir du changement qui provoque les aventures politiques. — L'expérience est inévitable et peut-être nécessaire.

II

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Les luttes politiques sont des luttes d'intérêts déguisées sous la phraséologie des principes. — Nécessité de préciser l'action. — La métaphysique révolutionnaire et la métaphysique

réactionnaire. — Il n'y a pas de principes « immortels ». — L'idolâtrie des idées a remplacé l'idolâtrie des dieux. — Déclaration des Droits du Tiers-État. Le rôle économique de la Bourgeoisie. — Les vrais ressorts de la Révolution française sont la prépondérance de la classe industrielle sur la classe terrienne et l'antagonisme de deux formes de production. — L'exaltation populaire, l'enthousiasme et la haine sont des indices et des symptômes, et non des causes. — L'équivoque du libéralisme. — Un parti cherche à ranimer des sentiments anciens au profit de sa politique.

III

LA JUSTICE

L'idole des athées. — Les spiritualistes parlent de la Justice comme d'une personne vivante. — Ils ne peuvent la définir. Equivoque des juristes : *suum cuique* comprenait les esclaves. — Le néant de la Justice troublait Pascal. — Ruse ou ironie. — Un publiciste, sans croire aux dogmes, veut les rétablir *au nom du salut public* ! — Une grande partie du peuple nie la justice par nécessité. — Toutes les révolutions se sont accomplies en niant la Justice. Citation de Machiavel. — Comment le *démos* est entré dans la Cité. — Ce n'est pas le progrès des idées qui démocratise la cité grecque. — Machiavel est plus près de la réalité en cherchant à expliquer la formation de la Justice par des causes extérieures à la volonté humaine. — L'ostracisme fait partie de la justice. — Citation d'Aristote. — Montaigne déclare que les lois se maintiennent, non parce qu'elles sont justes, mais parce qu'elles sont lois. — Pascal montre le danger de vouloir remonter aux lois fondamentales et primitives de l'Etat. — « Il ne faut pas que l'homme sente la vérité de l'usurpation. » — Nietzsche avoue que tout le passé de la civilisation est fondé sur la violence. — Illusions de Nietzsche sur le rôle des idées. — Si la Justice est le néant, où est la base ? — Question mal posée. — Vague formule de Kant. — Spencer attribue arbitrairement la responsabilité à l'individu. — Preuves du contraire.

Définition de la Justice. — Il y a seulement des justices. — La justice vient de la loi et non la loi de la justice. — La justice moderne suppose la servitude du travail.

Spencer croit que la reconnaissance de l'égalité des droits confère la chose elle-même. — Le Révérend Davies met Spencer en contradiction avec sa théorie de l'évolution. — Réponse de Spencer.

Spencer veut faire de l'instinct un devoir moral. — Manie de moraliste. — Un mauvais observateur des mœurs des animaux. Erreurs résultant des préjugés moraux.

Observations sur les recherches de M. Paul Lafargue. — Insuffisance de la définition de l'idée de justice. — Intellectualisme. — Arrière-pensées doctrinales.

IV

LA LIBERTÉ

Encore l'idéologie. — Pourquoi le problème de *la liberté politique* ne se posait pas à Athènes. — On parle de *liberté* lorsqu'elle est incertaine. — La Grèce est encore libre sous Philippe et sous Alexandre. — C'est une erreur (très répandue) que de dire : le christianisme a aboli l'esclavage. — Témoignages des Pères de l'Église. — L'affranchissement de l'esclave est un profit pour le maître. — Un affranchi est heureux, dit Ulpien, lorsque son patron est aux enfers. — Affranchir est une opération lucrative. — Esprit pratique de Bonaparte. — Colonisation ; supprimer l'esclavage c'est ruiner les propriétaires, chefs, juges, prêtres et guerriers. — A Madagascar ; Le général Galliéni *pacifie*. — Le Malgache préfère la condition d'esclave à celle d'ouvrier. — Les nègres se méfient de la Liberté. — En France et ailleurs l'esclave coûterait plus cher que l'ouvrier. — Liberté c'est puissance. La morale du travail, apologie captieuse de la servitude. — La liberté n'est pas *une*. — Le libertarisme est une fiction. Il prend la liberté pour une *cause* : elle est *un effet*. — Puissance et richesses égalent liberté. — Indigence et faiblesse égalent esclavage.

Nouveaux éclaircissements (Lettre à M. Charles Maurras).

V

QU'EST-CE QU'UNE PATRIE

Incertitude. — La conception ancienne. — Idéologie sur la tradition, la race et la terre. — Intellectualisme. — Il n'y a plus de communauté d'aspirations et de sentiments. — Erreur de Renan qui considère la nation comme un principe spirituel. — Le philosophe prête aux gens du peuple son esprit spéculatif. — Ce sont les liens matériels qui créent les liens spirituels. — Là où les intérêts sont opposés et contraires il y a forcément inimitié.

La conception moderne et contemporaine. — On prétend que la Patrie a pour fondement la justice et le droit. — Examen de ces notions. — Où l'on voit qu'en Grèce, à Rome et en Gaule la justice est née de la lutte des classes. — Le patriotisme des jacobins est fondé nécessairement sur la violence. — Définition de Patrie. — C'est la terre des ancêtres; dont on a hérité; que l'on possède. — On l'aime parce qu'on en jouit. — Le patriotisme des bourgeois de Calais. — Le patriotisme des armées révolutionnaires. — Le patriotisme contemporain. — Sans-patrie.

LES PHÉNOMÈNES SOCIAUX

LA QUESTION AGRAIRE

La baisse générale des prix est le principal signe de la crise agricole. — Effets de l'élévation des rendements d'après M. Méline lui-même. — « Nous sommes solidaires de tous les marchés du monde ». — Impuissance fatale du système protecteur. — La spéculation influe dans une certaine mesure, mais n'est pas la cause de la baisse continue. —

Le libre-échange et la concurrence accentuent forcément la baisse des produits agricoles. — « Sous l'influence du la libre-échange, dit M. Molinari, la terre a perdn une partie de la plus-value »... — Illusion de M. Molinari sur *le pouvoir d'achat* du salaire. — Fétichisme du « laisser-faire ». — Le programme socialiste. — La suppression de l'impôt foncier est une réforme illusoire ; preuves. — Il ne peut pas y avoir de diminution affective de l'impôt. — La nation se sacrifiant à elle-même...! — Le minimum de salaire augmenterait le coût de la production. — *Pour* et *contre* la petite propriété ; « la médiocrité en tout », dit Karl Marx aux protecteurs de la petite propriété. — Hérésie de M. Lafargue. — Un programme, illogique, contradictoire, mais prudent.

Causes de la crise. — La privation de propriété. — Des propriétaires indigents. — Signification de la fluctuation des hypothèques. — Baisse des loyers agricoles. — Ventes sur saisie immobilière. — L'endettement croissant des terres disponibles provient de l'augmentation des frais de production ; l'étreinte des capitaux (de Miakowski). — Origines : outillage mécanique perfectionné ; concurrence. — Puissance des machines agricoles : centupler la production, remplacer la main-d'œuvre. — Pourquoi l'ouvrier déserte la campagne. — Impuissance du crédit agricole : aveux de MM. Brelay, Neymarck, Paul Leroy-Beaulieu, etc. — Pas de garanties, pas de crédit. — On ne prête qu'aux riches. — Il n'y a pas crise de la production, mais plutôt des agriculteurs. — Tous les systèmes sont impuissants à conjurer la crise. — Regard vers l'avenir.

DE LA DÉPOPULATION.

Multiplicité des thèses. — L'hypothèse d'Herbert Spencer est inadmissible. — Equivoque de M. Jacques Bertillon. — Le régime successoral n'est pas une cause ; preuves. — Inefficacité éternelle des mesures fiscales contre l'infécondité. — Inquiétudes à l'égard de l'affaiblissement de la natalité ; indifférence à l'endroit de la mortalité. — Ridicule axiome de

M. Leroy-Beaulieu. — Le moralisme dans la science économique... — Fantasmagorie de M. Dumont : *une molécule attirée par un idéal lumineux*... — Contradictions et aveux de M. Levasseur. — Vérité passagère de Karl Marx. — Décroissement général de la natalité. — Erreurs statistiques de M. Bertillon signalées par M. Cauderlier. — La loi de population n'est pas fixe dans tous les temps. — Erreur de M. de Molinari sur « le supplément de ressources qu'apporte l'enfant ». — A notre époque les fluctuations de la natalité sont soumises aux transformations des modes de production, à la nature du travail, à la satisfaction des besoins essentiels de l'existence. — Nécessité, dans une étude sur la dépopulation, de substituer l'examen des groupes ou classes à la nation.

Longue réponse de M. Parodi dans la *Revue de métaphysique et de morale :*

Observations : équivoques de M. Parodi sur *la volonté*. — M. Parodi s'arrête en chemin : les raisons d'ordre intellectuel... — Des *vices* tombés du ciel. —

Les objections de M. Fouillée dans la *Revue Bleue*.

M. Fouillée s'arrête (comme M. Parodi) aux considérations intellectuelles. — Les philosophes veulent *guérir* les fruits gâtés. — De quoi la *volonté* de faire des enfants dépend-elle ? — M. Fouillée ne s'en soucie point.

Réplique de M. Fouillée.

La réponse des faits aux intellectualistes. — Le livre d'un savant, M. G. Cauderlier. — Les travaux de l'auteur éclairent et fortifient notre point de vue. — MM. Leroy-Beaulieu, Bertillon, etc., réfutés. — Quelques exemples.

Notes supplémentaires. — Nouvelles erreurs de M. Bertillon. — M. Cauderlier a montré irréfutablement que les mariages, les naissances, les décès, les migrations sont réglés par les besoins de la vie. — Il aurait dû dire par la possibilité de les satisfaire.

L'ALCOOLISME — CRITIQUE DES REMÈDES.

Inutilité d'insister sur les ravages de l'alcool. — Impuissance de la prohibition. — Cinq millions d'intéressés à la fabrica-

tion de l'alcool. — Monopole d'État ou *mystification financière*. — La production clandestine est insaisissable grâce à de petits appareils nouveaux. — Les surtaxes et dégrèvements aggravent le poids des impôts sans restreindre la consommation. — Des permis d'ivresse dans le Michigan. — La diminution du nombre des débits est inefficace. — La suppression du privilège des bouilleurs de cru ferait l'affaire des gros distillateurs, sans rien changer à la consommation.

Ridicule prétention des sociétés de tempérance. — Trop de *sauveurs*. — Congrès bruyants et intéressés. — Causes réelles et profondes de l'alcoolisme : 1° insuffisance de l'alimentation ; 2° milieu social et conditions du travail ; 3° insalubrité des logements. — Témoignages du Dr Schuler, du Dr du Mesnil, du Dr Mangenot, du Dr Jules Rochard ; aveux du Dr Legrain ; aveux de M. V. Coste, du Dr Rœsch (*Annales d'hygiène et de médecine légale*) ; témoignage du savant Liebig ; de M. de Ryckère (*Archives d'anthropologie criminelle*). — La vertu du vin honorée par la Bible, Gallien, Platon, Aristote, Horace. — Le sage Socrate « remportait la palme » du bon buveur. — Les institutions de la sottise et de l'ignorance contemporaines. — Caractères mélancoliques de l'ivresse moderne : tour à tour stupéfiant et stimulant contre le surmenage, l'usinisme, l'ennui et la désespérance. — L'ivresse au *pétrole* et au *naphte*. — Va-t-on fonder une ligue contre le pétrolisme et le naphtisme ? — Les sciences sociales empêtrées dans le moralisme.

Un article de M. Émile Faguet. — L'alcoolisme des populations rurales expliqué par le Dr P.-J. Kovalevksy, par le comte de Vincelles, et par les faits. — Les paysans et les marins boivent par nécessité. — Étrange parole de M. Faguet : « La cause de l'alcoolisme, c'est la passion de l'alcool ». — On ne veut pas voir que l'alcoolisme est la manifestation d'un besoin instinctif.

La conception du *vice* conduit à la répression et non à la guérison. — On boit parce qu'on est affaibli, énervé, surmené, déséquilibré. — Or on devient tout cela par un ensemble de conditions particulières du travail, de la profession et de la nutrition. — L'alcool est inséparable des conditions du travail moderne.

APERÇU SUR LES GRÈVES.

Documents officiels. — Femmes et enfants réunis constituent le cinquième de la population totale des grévistes ; c'est un signe de l'importance de la main-d'œuvre féminine et infantile. — La baisse des salaires est une des principales causes des grèves. — Peu de grèves pour diminuer les heures de travail. — Intérêts des patrons à la grève. — La loi sur les accidents du travail est esquivée. — La grève favorise le chômage nécessaire à la forme intensive de la production contemporaine. — La durée d'une grève n'est pas un élément de succès. — Les syndicats n'ont pu répondre aux espérances qu'ils avaient fait naître.

LE CHOMAGE ET SES CONSÉQUENCES.

La transformation du travail. — Le chômage lié au travail. — Universalité du chômage. — Les contradictions des économistes. — M. Paul Leroy-Beaulieu se déjuge. — Faillibilité fréquente des dogmes économiques.

L'intensité du chômage. — Aux Etats-Unis (enquête Wright), 6 millions de chômeurs. — En France la durée *moyenne* dépasse deux mois. — Ce chiffre officiel est très faible au regard de la vérité. — On a éliminé des chômeurs permanents. — En Angleterre, chômage intense, impuissance des Trade-Unions. — En Prusse 39 0/0 de chômeurs.

Origines. — Enquête du Ministère du Commerce et de l'Industrie française. — Opinions du Conseil supérieur du travail et des syndicats ouvriers. — Concordance. — Analyse des causes. — Elles se ramènent toutes à la concurrence internationale et au machinisme. — Autorités et témoignages. — Preuves. — Équivoque de la division du travail. — Erreur ou mensonge des économistes.

Les conséquences. — Les professions d'artisans diminuent ; preuves. — Preuves de l'augmentation, de la production et de la diminution de la main-d'œuvre en Angleterre. — La pêcherie à la vapeur. — Un article probant du comman-

dant M... — Le nombre des pêcheurs diminue. — La machine abaisse les salaires. — Témoignage de M. Alfred des Cileuls; et de M. E. Levasseur qui se contredit. — Cas où les ouvriers rejettent les apprentis par suite du chômage et du machinisme. — Le salaire fixé d'avance est illusoire.

Les assurances ouvrières sont un leurre. — Les caisses de retraite sont vaines. — Jugement de M. d'Estournelles de Constant. — Augmentation des sans-travail et des vagabonds. — Cinq ou six millions de travailleurs superflus. — La fin du travail humain.

PREMIÈRE PARTIE

LES SUPERSTITIONS POLITIQUES

Lorsque j'entends parler *d'idées libérales* je suis toujours étonné de voir combien les hommes aiment à se payer des mots retentissants et vides. Une idée ne doit pas être libérale. Qu'elle soit forte, solide, complète en elle-même, afin de remplir sa mission divine d'être féconde ; la notion doit moins encore être libérale, car elle a une tout autre destination. Où donc faut-il chercher le libéralisme ? C'est dans les sentiments, qui sont l'âme vivante. Mais les sentiments sont rarement libéraux, parce qu'ils émanent immédiatement de la personne, de ses relations et de ses besoins les plus proches. Nous n'en dirons pas davantage ; on peut estimer à cette mesure ce qu'on entend tous les jours.

GOETHE.

I

LES FONDEMENTS DU CÉSARISME

Un état particulier de l'esprit public, capable de favoriser les entreprises *subversives* d'un *prétendant* — soldat, prince, ou politique — voilà, je pense, ce que l'on entend communément par ce mot de césarisme.

Où réside principalement cet état d'esprit ? A quel moment le voit-on apparaître ? Quel est son caractère historique ? Sa signification populaire ? Est-il superficiel ou profond ? Où prend-il racine ? Quel enseignement social nous offre-t-il ?

Autant de points obscurs et délicats qu'on oublie de mettre en lumière.

La plupart de nos démocrates, qu'ils soient orateurs, publicistes ou philosophes, ne trouvent guère

à dire, sur cette matière, que des injures ou des banalités. Après qu'ils ont maltraité cette « foule stupide » et « abrutie » qui *demande un maître*, ils proclament sentencieusement que le peuple a *des instincts césariens !*

Cette parole stupéfiante a fait fortune. Elle ne signifie pas grand'chose, mais elle a le mérite de fermer le débat et de reposer les esprits. Nous la retrouvons, chaque jour, dans les discours des agitateurs ou des politiques, et même sous la plume d'écrivains notoires ou influents. La foule a des instincts césariens ! Que sert de s'expliquer davantage? Et pourquoi ne pas dire aussi qu'elle a des *manies* de suicide, des *habitudes* de vol et une *tendance* vers l'alcoolisme ?...

D'abord de quel droit nos politiques et nos littérateurs se mêlent-ils, à présent, de la foule ? D'où leur vient ce subit intérêt qu'ils lui portent ?

Si une partie du peuple s'égare ; si, dans l'espoir de se soustraire au poids des ennuis, des infortunes et des tristesses quotidiennes, on voit se lever une armée de mécontents, animés d'un furieux désir de changement, tout prêts à se précipiter résolument dans l'inconnu, sans souci des résultats et des conséquences, à qui la faute ?

Sauf deux ou trois noms qui imposent le respect, la littérature contemporaine n'est pour le peuple qu'une école de niaiserie, de fadaises, de sottises, de sadisme, d'incohérence et d'abrutissement. Aussi

le peuple a le goût corrompu pour longtemps, et par la faute de ses maîtres. Nos écrivains n'ont souci que de flatter, de complaire et de chatouiller. Ne leur demandez pas davantage : ils courtisent.

D'ailleurs, ils ne connaissent que deux façons d'agir sur le peuple : l'asphyxier dans l'encens ou le couvrir de boue.

Du côté des politiques l'attitude n'est pas moins répugnante. Certes, ils se déclarent les ennemis de la dictature et les farouches défenseurs de « nos libertés » : Je n'examinerai pas, ici, de quelles libertés ils entendent parler; je veux admettre qu'il s'agit aussi des nôtres et de celles de tous. Supposé que ces libertés fussent en péril, nos républicains assumeraient devant le peuple la plus haute responsabilité. Qu'ont-ils fait jusqu'à présent, ces démocrates, libéraux, progressistes et radicaux ?

S'imaginent-ils, par hasard, que les réformes infinitésimales qu'ils ont péniblement consenties, en trente années de règne, sont de quelque poids dans la destinée de la démocratie ? Croient-ils vraiment qu'ils aient fait les affaires de la République parce qu'ils ont réussi à faire leurs affaires dans la République ?

La vanité de leur politique est si manifeste que les chefs eux-mêmes en paraissent désabusés. Mais leur impuissance ou les calculs prudents de leur égoïsme ont amené les plus graves conséquences. Ils ont laissé se créer un parti nouveau dont le succès grandit sans cesse, grâce à sa compréhension un peu plus

exacte des *desiderata* de la démocratie. A l'origine le programme et les doctrines du parti socialiste provoquèrent tour à tour le sourire, le dédain et les railleries de ses adversaires, tant était grande l'inconscience des représentants les plus autorisés de la haute bourgeoisie ?

Il est vrai que la tactique change depuis quelques années.

Les anciens partis ont emprunté au parti nouveau quelques articles de son programme, de sorte que le programme minimum des uns n'est pas loin de devenir le programme maximum des autres !

Quoiqu'il en soit, littérateurs et politiques — contempteurs ou courtisans de la foule — sont responsables, dans une bonne mesure, des égarements de l'opinion publique.

*
* *

L'homme audacieux qui chasse violemment les maîtres du Pouvoir et s'empare de l'autorité, ne fait point cela tout seul.

Derrière lui nous voyons un parti qui s'attache à sa fortune, encourage ses ambitions, seconde ses desseins et finalement lui force la main. C'est pourquoi la mort du dictateur ne supprime pas la possibilité de la dictature. Elle ne fait que l'éluder momentanément. Après César, un autre César. Et cela dure

aussi longtemps que durent les *factions*, c'est-à-dire l'action politique des partis hostiles.

Or un gouvernement ne peut supprimer — sans danger pour son prestige et sa propre sécurité — un parti politique. Ce parti représente une classe, ou tout au moins un courant d'opinion. Il n'a pas créé cet état de choses, mais il a su en tirer parti. Ses chefs sont remarquables par leurs grandes ou petites ambitions, leur goût de l'intrigue, leur passion de la bataille, leurs appétits de toutes sortes : popularité, honneurs et profits. Ils ont gagné la faveur d'une classe — populaire, bourgeoise ou aristocratique — à force d'encourager ses revendications ou de défendre ses intérêts, d'exciter ses colères ou d'aviver ses rancunes, de plaindre ses misères ou de légitimer ses privilèges.

C'est parmi ses chefs brillants de notoriété que surgit ordinairement le *Sauveur !* Il se distingue de ses compagnons par un sens plus fin des nécessités politiques, et, aussi, par un ensemble de qualités et de défauts qui font l'homme d'action et de succès : prudence et témérité, ruse et violence, bienveillance et cruauté, avarice et prodigalité.

Dès que notre César a réalisé son coup de force, on l'accuse d'escamoter la liberté et de courber tout le monde sous un joug inflexible. C'est une exagération des partis. La dictature nuit à quelques-uns, profite à quelques autres, mais ne modifie pas les conditions générales de l'existence au sein de la mul-

titude. Elle apporte une déception nouvelle, et voilà tout.

Un préjugé romanesque nous représente un César comme devant être nécessairement un tyran. L'histoire contredit cette affirmation. Souvent son intérêt lui commande de pratiquer une politique sage, tolérante, même généreuse. Loin de tyranniser maladroitement, il adoucit parfois les peines. Loin d'étouffer les libertés, il en accorde quelquefois de nouvelles.

Voyez Cromwell. Il précipite l'accomplissement des réformes. Il dicte des lois de tolérance. Il s'efforce, autant que les circonstances le lui permettent, et sans qu'il y ait trop de danger pour sa fortune politique, de combler les vœux des classes populaires, et de réaliser le programme qu'il suscitait au Parlement après la victoire de Dumbar : « Soulagez les opprimés ; écoutez les gémissements des pauvres qui sont en prison ; consentez à réformer les abus de toutes les professions ; *s'il y en a une qui fasse beaucoup de pauvres pour faire quelques riches, cela ne convient pas à une république.* »

Non, la dictature ne se conquiert pas toujours dans le sang des foules, puisque souvent elle est un produit de la foule elle-même.

D'ailleurs la répression vient ensuite. Elle éclate lorsque le « Sauveur », résolu à garder les pouvoirs envers et contre tous, continue la politique antérieure et découvre à ses alliés de la veille, ou son parti pris,

ou son impuissance touchant les questions qu'il se proposait de résoudre : d'où le commencement des hostilités. Au nom de la justice et de l'ordre notre César étouffe les velléités de révolte, bâillonne les bouches éloquentes, brise les plumes redoutables, détruit les foyers d'agitation et de combat, en un mot, *tyrannise*.

Mais cette politique implacable ne dure guère. Il arrive que ses alliés de la veille se joignent aux vieux adversaires de l'usurpateur — ceux-ci fussent-ils des royalistes irréductibles — comme on l'a vu pendant la Révolution d'Angleterre, quand les sectateurs les plus exaltés du parti républicain se coalisèrent avec les cavaliers royalistes de Charles II.

L'expérimentation spontanée d'une multitude malheureuse et désemparée se termine par des colères et des représailles contre le *Sauveur* impuissant et funeste.

*
* *

Ainsi le césarisme naît toujours dans les temps troublés ; avant ou après les crises révolutionnaires ; au moment où le parti du gouvernement chancelle sous la poussée des partis nouveaux.

Le Boulangisme a été le symptôme d'une crise césarienne avortée. L'insuccès de cette entreprise fut causé, moins par la campagne énergique de ses adversaires, que par la faute de l'homme insignifiant

qui la dirigeait. Peut-être, aussi, ce genre d'aventure n'est plus possible : César, Cromwell ou Napoléon ne peuvent plus se réaliser. Nous assisterions à un césarisme sans César, dont l'antisémitisme serait une des formes actuelles. D'ailleurs le socialisme a canalisé une grande partie des mécontentements. La foi socialiste a remplacé la foi césarienne. Mais jusques à quand?

Une fraction de la démocratie est représentée au Parlement. Mais l'est-elle toute?

Personne n'en doute. C'est une erreur dont on s'apercevra bien vite. Non, la classe ouvrière organisée n'est pas toute la démocratie. Il existe encore une démocratie obscure, anonyme, et néanmoins remarquable par son importance numérique et son rôle social. Elle comprend les déclassés de toutes les professions, les irréguliers de toutes les classes, les sans-travail de tous les métiers. Foule nouvelle, foule immense, et produit naturel de la dislocation des cadres sociaux.

Jusqu'à présent cette classe de citoyens est restée en dehors des préoccupations des partis. Dépourvue de personnalité civile et politique, elle n'existe qu'à l'état de troupe vagabonde et désolée.

Cependant la rue paraît être sa scène principale et son unique domaine. Elle n'a pas d'opinion, pas de programme, pas d'idéal. Elle crie tour à tour : Vive le Roi ! Vive la Ligue !

On la méprise, parce qu'on ignore son origine, sa

destinée douloureuse et la fatalité qui pèse sur ses jours.

Cette foule est le plus efficace levain du césarisme.

Indigente et dévoyée elle n'aspire qu'au *changement*. Sans intérêt, comme sans attache dans les divers organismes sociaux, elle se précipitera dans l'inconnu avec un emportement effréné. Ni républicaine, ni royaliste, ni socialiste, ni même anarchiste. On ne lui connaît pas de préférence en politique. Elle ignore la maxime : *primo vivere, deinde philosophari ;* mais elle l'applique. D'ailleurs elle n'a pas le temps de s'occuper de ces choses. Ce qu'elle est obligée de dépenser d'adresse, de prudence, de ruse, de finesse et de patience pour résoudre chaque jour sa propre « question sociale » est inimaginable.

Les affres de cette partie de l'humanité sont inconnues de tous. Quiconque n'est jamais descendu dans ce *cercle* invisible des cités ; quiconque n'a pas gémi des mêmes angoisses, de la même solitude et de la même désolation, ne pourra me comprendre. Rien n'est plus admirable que l'effort et l'ingéniosité de ces hommes auxquels on a fait une injuste réputation de paresse et de stupidité. Certes beaucoup succombent en dépit d'une lutte opiniâtre. Mais on n'en voit guère courir au-devant de la mort. Malgré les fréquents suicides causés par la détresse et la soudaine infortune, il ressort de maintes observations et de statistiques officielles que la mort volontaire est plu-

tôt rare — toute proposition gardée — parmi les déshérités.

On dirait qu'en touchant le fond de l'abîme, un instinct secret les avertit qu'ils n'ont plus rien à craindre. Ils ne peuvent plus choir. L'angoisse des catastrophes est passée. Il n'y a plus de place, dans leur cœur, que pour la résignation ou l'espérance. Ils escomptent l'inattendu, l'extraordinaire, le miraculeux. Est-ce que l'imprévu ne les visite pas sans cesse? Est-ce que le hasard n'est pas leur dieu, leur *providence*? Et si le dieu s'affuble d'un casque et prend le nom de César, pourquoi refuseraient-ils son concours?

Justice, Droit, Liberté, Souveraineté, République, apparaissent à ces naufragés comme autant d'îles inaccessibles que leur imagination elle-même a cessé d'évoquer.

Ils n'aspirent qu'au *changement* parce que seul le changement contient la possibilité du *mieux*.

Ceux qui pour leur bonheur ou leur malheur sont doués d'une sensibilité plus fine et d'une culture plus délicate, mais qui sont plongés dans une détresse pareille, passent tour à tour d'un état de sourde amertume et de violent désespoir à une profonde mélancolie. Ils ont fait trop souvent l'expérience de la bonne foi, de la justice, du droit, de la philanthropie et de la charité pour ne pas ricaner devant les *principes*, *les traditions*, *les programmes*, *les plans d'avenir* et n'importe quel *idéal*.

Certes, ils n'ont pas la naïveté de souhaiter, ni d'attendre « celui qui viendra », mais, d'autre part, ils pensent que ce serait jouer les dupes que de s'exposer sottement pour défendre *les justes lois* qui ne les préservent ni de la misère, ni de la tristesse : « A quoi bon se faire l'instrument docile des partis en péril? A quoi bon se battre pour la conquête d'une toison qui s'évanouit lorsqu'on la touche? Pourquoi défendre un héritage dont on est toujours frustré? Assez de duperie, assez d'holocaustes ; assez de martyres? »

Ainsi pensent tout bas les « âmes solitaires » et leur inertie réfléchie, où se mêle un peu de mépris pour les défenseurs trop zélés d'une République bourgeoise, augmente la force du courant césarien.

On comprend dès lors, que l'expérience du césarisme, sous n'importe quelle forme, est inévitable. On objectera qu'il suffit, pour l'enrayer, d'une réforme des esprits. Et c'est pour cela qu'il doit exister quelque part, je ne sais où, une ligue pour l'action morale... Je ne devrais pas m'arrêter à cette objection, car les explications que j'ai données sur la formation *naturelle*, *inévitable* et irrésistible de l'état d'esprit césarien, suffisent pour l'écarter. Cependant, pour répondre à ce vieil *intellectualisme* que Taine lui-même n'a pu définitivement enterrer, je réponds à nos fougueux polémistes : césarisme, nationalisme, antisémitisme sont *des effets* dont vous ne soupçonnez pas *les causes*, sans doute parce qu'elles crèvent les

yeux. Ces maux existeront demain quel que soit le mode de gouvernement dont vous jouirez. Si le gouvernement change, prenez garde que vous ne soyez obligés d'inventer vous-mêmes un *nationalisme* pour obéir à l'entraînement des masses désabusées !

Car ce qu'il faut au nationalisme c'est le *pouvoir et le moyen de faire son expérience politique*.

L'échec est certain, car il n'entre pas plus dans leurs moyens que dans *les vôtres* d'éluder le grand fléau du siècle et son cortège terrifiant de calamités : LE PAUPÉRISME.

II

LA RÉVOLUTION

> Le peuple n'était qu'un instrument et ne fut pas l'objet de la Révolution.
>
> LAMARTINE.

Les luttes politiques sont des luttes d'intérêts : intérêts de classes, intérêts de partis, d'influences, d'argent, de crédit, de clientèle, de faveur et d'emplois.

Néanmoins ceux qui les dirigent — ou qui paraissent les diriger — nous parlent toujours de ces choses comme s'il s'agissait d'une bataille d'idées ou de principes.

A les entendre, on croirait que les drapeaux ou les insignes sont le but de la victoire !

Cette équivoque leur est utile. Tandis que les « citoyens » marchent aveuglément, et de confiance, pour le triomphe des *grands principes*, ou des *beaux sentiments* ou des *vieilles traditions* de nos pères,

on voit des États-majors de la Justice ou du Patriotisme poursuivre des fins moins idéales. Ils sont pratiques dans leurs affaires, mais ingénieux dans leurs annonces et sublimes dans leurs réclames. Quelle leçon pour leurs troupes !

Et quel changement extraordinaire si le peuple renonçait, enfin, aux visions idéologiques dont on le nourrit, pour ne s'attacher, lui aussi, qu'à des biens solides et terrestres !

Mais, dira-t-on, cela n'empêcherait pas la bataille de continuer ? J'en conviens. Il s'agit bien de cela !

Mettez que la paix est une chimère : vous aurez, d'abord, tous les guerriers avec vous et quelques atouts de votre côté.

Ce qui importe, surtout, c'est de bien choisir sa place dans le combat.

Choisir sa place, ai-je dit : qu'on prenne ce mot dans un bon sens : ne pas être dupe de ses alliés et victime bénévole de ses adversaires. Que chacun dans sa sphère sociale joue le rôle qui lui est échu et suive sa voie naturelle. Nous sommes le *nombre*, et nous avons tout à gagner.

Le courage et la bonne volonté ne manquent pas. Mais la vraie sagesse consiste à connaître son intérêt, ou l'intérêt commun de quelques-uns, ou celui de certains groupes, de certaines classes.

*
* *

En somme il s'agit de peu de choses : détruire les équivoques et préciser le combat.

Or je ne vois pas d'équivoque plus dangereuse pour la démocratie que celle de la Révolution de 1789. Je ne vois pas de combat plus incertain que celui où l'on veut la précipiter avec le subterfuge des *grands principes*.

Hélas ! ici encore, un troupeau d'idéologues a fait partout les ténèbres. Nous discutons sur des mots, des formules, des sophismes et des logomachies.

« Le monde se paie de mots », disait Pascal en songeant au succès des pieux mensonges de la Compagnie de Jésus.

Pourquoi faut-il que nous soyons forcés d'adresser le même reproche à leurs ennemis ?

Il n'y a pas longtemps, la Révolution française passait encore, aux yeux de beaucoup de gens, pour « l'unique vérité, l'unique réalité de notre pays ».

Cette ivresse révolutionnaire était montée du peuple aux historiens. Les fils et les petits-fils de nos jacobins s'enflammaient à la célèbre parole de Mirabeau : « le droit est le souverain du monde ».

Or, quel esprit capable de réflexion pourrait, de nos jours, la répéter sans rire :

Néanmoins voici qu'on essaye de tisonner cette cendre. Les plus audacieux reculent d'un siècle. No-

vateurs, « avancés » ou progressistes, ils reprochent à leurs adversaires de vouloir ressusciter le passé, et c'est précisément dans ce passé tant décrié qu'ils vont eux-mêmes chercher des armes.

Les fétichistes de la Révolution ne comprennent-ils pas que ce qui a fait la force et la grandeur des Diderot, des Voltaire, des d'Alembert, des Rousseau, ç'a été de pouvoir s'élever au point le plus haut de la pensée de leur temps? Si les ombres de ces grands hommes se promenaient à travers les rues de la cité, je suis sûr que c'est vers nous qu'elles se pencheraient avec le plus de tendresse.

Évidemment si la phalange des Encyclopédistes pouvait se mêler à nos travaux et converser avec nous, son premier soin serait de se dépouiller, en souriant, de la défroque jacobine, puis de s'enrichir des trésors essentiels de la pensée moderne.

Or que font nos républicains et la plupart de nos socialistes? Ils reprennent l'antienne des « Droits de l'homme ». Ils nous composent un homme abstrait qui vivra de Justice, de Lumière et de Vérité. Du reste les plus clairvoyants industriels du nationalisme n'ont pas manqué de souligner cette pauvreté intellectuelle. Cela leur a permis un moment de faire oublier la leur. Et on a vu ce spectacle burlesque : le jacobin défenseur de *l'homme abstrait de la Révolution* recevoir une leçon du féodal, défenseur de *l'homme abstrait de l'Ancien régime*.

*
* *

Telle est la posture bizarre des dévots de 89. Ils sont liés, impuissants et condamnés à disparaître. Que peuvent-ils contre leurs adversaires puisque leurs grands principes n'expriment aucune réalité?

Il y a parmi eux des docteurs, des professeurs, des membres de l'Institut et des publicistes, je doute qu'il y ait des vrais savants. Aucun n'aborde l'Histoire par des méthodes scientifiques: aucun, non plus, ne se penche vers les hommes avec une curiosité sympathique. C'est un effet de la spécialisation professionnelle, qui fait que chacun voit la société moderne à travers les préjugés de son métier, de sa profession ou de sa caste.

Les moins timides transigent avec leur pensée : ils s'accommodent d'un compromis insensé entre le jacobinisme ancien et je ne sais quel indéfinissable socialisme.

Toujours l'équivoque!

Il faudrait admettre, pourtant, que les idées politiques ne sont pas plus immuables que les événements, les institutions et les hommes.

Si vous reconnaissez une évolution en religion, en philosophie, en littérature, en science et en art, pour, quelle raison bizarre affirmez-vous « l'éternité » et « l'immortalité » de certains principes?

Certes je vois bien ce qu'il y a *d'immortel* dans la

Révolution, car cela est *en nous* et non *en vous*, mais je ne comprends pas les creuses déclamations que vous admirez; et le peuple, qui ne s'émeut guère à vos paroles, ne les comprend pas davantage.

Défions-nous des enthousiasmes posthumes.

Pour un Lamartine ou un Michelet, que de cabotins à ne pas nommer.

*
* *

Aujourd'hui la déclaration des « *Droits de l'Homme* » a l'air d'une déclaration d'amour.

Résumons-la :

La justice dans la loi ;

L'égalité sans distinction de naissance, de race, ou de religion; la capacité substituée à la faveur; la liberté sous toutes ses formes.

Le bon billet!...

Depuis un siècle on a pris ces possibilités, *très conditionnées*, pour des vérités éternelles et douées d'une efficacité *sui generis*.

L'homme préhistorique, dans son ignorance charmante et sa candeur infinie, se figurait, *naturellement*, que sa prière changeait l'ordre des phénomènes et fléchissait la volonté des éléments personnifiés. L'homme moderne, avec sa science incertaine et sa prétention excessive, se figure que la vie sociale se développe d'après un plan concerté dont il est le créateur et le Dieu. *Et l'idolâtrie des idées a rem-*

placé l'idolâtrie des dieux. Voilà pourquoi l'un prêche *l'idée* de solidarité, l'autre *l'idée* de *justice*, celui-ci l'idée de *patriotisme*, celui-là l'idée de liberté, etc. Seigneur, que de bons apôtres pour propager les Évangiles!

Revenons aux grands principes.

La Déclaration des Droits de l'Homme — simple traduction idéologique d'une nécessité politique, aurait dû s'appeler : Déclaration des Droits de la Bourgeoisie.

En effet, ces droits furent conquis par le tiers-état, classe industrielle et commerçante, sur la noblesse et la cour, classes terriennes.

Sans doute la rebellion de la *populace* suscitée par la misère, la souffrance et l'arbitraire ont favorisé la conquête jacobine. Et nos farouches *légalitaires* doivent beaucoup à « ces rudes sapeurs qui ne se laissent pas attendrir par les pleurs des femmes ». (Renan avant M. Clémenceau avait conçu la théorie du *bloc*.)

Mais nous ne devons pas perdre de vue ce qu'il entre de *nécessité* historique dans ce bouleversement profond de la société féodale.

Le Comité de salut public et la guillotine sont les accessoires du drame.

La fin du dix-huitième siècle marque le commencement du rôle politique d'une classe. Mais pour cela il a fallu que la bourgeoisie jouât un rôle économique prépondérant; il a fallu qu'elle créât la plus grande

partie de la richesse dans ses manufactures et ses ateliers. En d'autres termes, si son utilité sociale n'avait pas balancé, puis dépassé celle de l'aristocratie foncière, rien ne serait arrivé.

Ainsi la *populace*, en troublant l'ordre, a servi merveilleusement la bourgeoisie pacifique ; de ce désordre sanglant devait sortir l'*ordre* nouveau.

Voilà le *fatum*.

Mais je vous entends, mes amis : « *le fatum?* faut-il donc se croiser les bras, si tout *arrive* à son heure?... »

Que vous pensez de travers?

Eh! qui donc, je vous prie, s'est croisé les bras! qui donc attend l'honnête sécurité des temps futurs? qui fait sur l'avenir un placement « de tout repos »? Qui regarde l'horizon, si obstinément, que plus rien à ses côtés ne l'intéresse — ni les fleurs, ni les oiseaux? ni les bois, ni les amours, *ni les hommes*, ni les combats — ni rien de ce qui peut exciter le désir de vivre,

Propter vitam perdere causas vivendi...

*
* *

Jusqu'à présent on n'a vu de la Révolution que le décor et la mise en scène : image d'Epinal et cinématographe. Le romantisme a nourri cette conception imprégnée de mélodrame.

Mais pour nous la tragédie est ailleurs. Tragédie classique! avec sa terreur et son fatum qui nous do-

mine encore, mais dont nous avons entrevu le mystère.

Gœthe cite ce mot profond de Napoléon : « *La politique voilà la fatalité* ». Il n'est pas sûr que nos contemporains y donnent un sens identique. Peu importe; il suffit que ce mot aide à traduire notre pensée.

Or, qu'est-ce que la Révolution ?

Oublions les mots creux. Allons droit aux faits et tâchons d'embrasser d'un coup d'œil *l'épopée* : la Révolution, c'est principalement *la période aiguë* d'un conflit, entre les possesseurs de la richesse mobilière croissante et les possesseurs de la richesse foncière dépréciée ; c'est aussi l'opposition irréductible de deux formes de production. L'une, qui devenait de moins en moins suffisante à cause de son organisation restrictive : les corporations de métiers avec leurs jurandes et leurs maîtrises étouffantes. L'autre qui s'adaptait mieux aux exigences du nombre et des besoins nouveaux : la manufacture et la libre concurrence plus favorables à la production intensive.

Voilà les os, les muscles et les nerfs de la Révolution. Le reste est fait d'oripeaux et de falbalas. Tout ce qu'on peut écrire en dehors de ces réalités éclatantes rentre dans le domaine de la rhétorique.

Surtout qu'on ne travestisse pas notre pensée ! Qu'on ne nous fasse pas dire que nous négligeons la valeur et le rôle des passions. Car nous voyons, et nous sentons encore, les flots de vie passionnelle et

sentimentale qui emportaient les hommes de la Révolution. Nous nous rendons compte de l'intensité de la vie à une époque où chacun courait avec fureur jusqu'à l'extrémité de sa passion. Seulement nous refusons, désormais, de prendre le son pour la cloche, le cri pour la douleur, le délire pour la maladie.

De cette façon, nous donnons à notre jugement une portée, une justesse et une équité : une portée, car c'est éclairer le présent que d'éclaircir le passé, une justesse puisqu'on voit tout de suite les causes profondes et lointaines de ce déchirement inévitable ; une équité puisque nous abolissons toutes les responsabilités.

*
* *

Si donc la « *Déclaration des droits de l'Homme* » est un leurre pour la démocratie et une illusion pour tout le monde, d'où vient l'abus qu'on en fait encore ? Que dis-je ! d'où vient cette recrudescence de littérature jacobine ?

Il y a une position nouvelle des partis. Elle résulte d'une aggravation continue des situations sociales de certaines classes.

Supposez-vous transporté dans un village.

Que ce soit un village complet ; avec les petits, les gros, les pauvres, les riches, les ouvriers, les patrons et les boutiquiers. Ici, le maître des Forges (qui est le personnage le plus influent et le plus puissant), a

promis bien-être et prospérité à ses administrés et principalement aux épiciers, aux bouchers, aux boulangers, aux merciers, etc. Il a promis. Et voici ce qu'il a fait, ou mieux, ce qu'on croit qu'il a laissé faire — mieux encore — ce qu'on aurait voulu qu'il empêchât; un de ses amis, riche comme lui est venu s'installer près des Forges. Il a fait construire une espèce de capharnaüm où il débite, en abondance et à bon marché, tous les articles du mercier, du cordonnier, de l'épicier, du boucher, etc. Alors les ouvriers du Maître des Forges sont ravis. Mais les boutiquiers sont aigris. Et le Maître des Forges est surpris. Son journal lui tombe des mains (c'est le *Temps* ou le *Siècle*). « Comment, s'écrie-t-il en s'adressant aux boutiquiers, mais la Liberté, mes amis, qu'en faites-vous? Oubliez-vous que nous sommes les fils de 89? Rappelez-vous donc que ce sont nos ancêtres qui ont proclamé la *Libre concurrence!* Souvenez-vous que c'est la grande libératrice qui nous a permis de gagner honorablement notre fortune. Croyez-en votre vieux Maître des Forges expérimenté : laissez-faire et laissez-passer. »

Mais les boutiquiers que la faillite guette n'ont rien répondu.

Et le Maître des Forges a levé les bras au ciel en s'écriant que la France était perdue, puisqu'on méconnaissait les bienfaits de la Révolution.

Alors surviennent les chacals de la politique.

Ceux du Maître des Forges sont doux et cares-

sants, ceux des ouvriers sont généreux comme des lions, ceux des boutiquiers tiennent du renard et de l'ours. D'ailleurs tous ont les qualités de leur race : avides, cruels, obliques et voraces. Quel carnage !

Ces chacals font entendre des piaulements où l'on distingue, dans la langue des bêtes, les cris de Justice et Vérité, Honneur et Patrie, Droit et Humanité, etc.

Ce, pendant que les boutiquiers continuent d'être déclarés en faillite ; que le propriétaire du bazar s'enrichit et subventionne un journal antisémite pour complaire aux boutiquiers qu'il a ruinés ; que les ouvriers méprisent ces boutiquiers « imbéciles » et se préparent à les punir de leur mécontentement ; enfin que le Maître des Forges agite la bannière des Droits de l'Homme pour mettre « quelque héroïsme au cœur des citadins. »

Ce village est le microcosme de la société contemporaine : Luttes d'intérêts sous couleur de principes, de morale, de philosophie, de tradition, d'héroïsme et de libertés. L'histoire du peuple grec et l'Histoire du peuple romain ne sont-elles pas remplies de ces luttes ? Il faut savoir les discerner parmi les phrases pompeuses d'un Thucydide ou d'un Tite-Live.

L'agitation que l'on fait, aujourd'hui, en faveur des grands principes peut tromper quelques personnes généreuses et capables d'escompter la vertu mystérieuse des formules, mais il est impossible qu'elle puisse illusionner un libre esprit. Il s'agit, en

l'espèce, de la tactique d'un parti qui va perdre le pouvoir et l'influence, et qui cherche à ranimer dans le peuple des enthousiasmes à jamais éteints. Quand deux intérêts distincts et différents se confondent il se produit une situation équivoque. L'un est la dupe de l'autre. C'est le cas des grands principes... ce miroir aux alouettes.

III

LA JUSTICE

La justice est ce qui est établi.
PASCAL.

Nous sommes entourés d'idoles : idoles religieuses, idoles philosophiques, idoles politiques, et idoles laïques — car la Justice courbe aussi le front des athées.

Le danger qu'on trouve à la nier annonce déjà sa malfaisance. On est flétri : car le croyant n'est pas plus irrité d'une injure à son Dieu que l'athée d'une offense à l'idée de Justice.

Courage donc, nous allons arracher le voile de la Justice. J'en vois qui attendent que son Règne nous arrive; d'autres — sans prétention — qui préparent son avènement. Ceci prouverait qu'il n'y a pas de Justice.

Mais j'en vois qui la défendent, la protègent, la cultivent et l'adorent, au point de tout sacrifier pour elle : fortune, emploi, honneurs, amitiés, bien-être et sécurité, tout ce qui manque à ceux qui se moquent de la Justice. Et ceci prouverait qu'il y a une Justice.

L'incertitude, à cet endroit, paraît être la conséquence d'une confusion fort ancienne : les uns songent au *sentiment* ou à *l'idée* de justice, tandis que les autres pensent à *l'institution* ou à l'ensemble des *lois*.

Les fétichistes de la Justice ont la vision d'une idée souveraine, douée d'une force mystérieuse, capable d'instaurer le règne de la Justice.

Comme tous les spiritualistes, il désirent, et ils croient que la chose se réalise à force de la penser. En d'autres termes ils estiment que c'est l'image réfléchie par le miroir qui doit créer l'objet correspondant !

Vous embarrassez les amants de la Justice quand vous les priez de vous dire quel corps ils donnent à leur chère vision.

Pressez-les un peu. Ils répondent que c'est *l'équité*.

Insistez : ce sera « de laisser à chacun ce qui lui appartient », ou de « ne nuire à personne », ou quelque autre vague parole qui rappellera la formule ambiguë de Ulpien : « *suum cuique* » (Digeste, lib. Ier).

Dès que vous forcez les amants de la Justice à des-

cendre de leurs régions nébuleuses, ils trébuchent et balbutient.

Suum cuique! quoi de plus changeant !

Nos juristes se pâment d'admiration devant le droit romain. « Voyez, disent-ils l'éternité, de cette vérité ». Moi je vois que *suum cuique* comprenait les esclaves.

*
* *

Ce néant de la Justice troublait Pascal.

Après avoir longtemps approfondi l'idée, il est obligé de conclure :

« Rien n'est si fautif que ces lois qui redressent les fautes ; qui leur obéit parce qu'elles sont justes, obéit à la justice qu'il imagine, mais non pas à l'essence de la loi ; elle est toute ramassée en soi ; elle est la loi et rien davantage. Qui voudra en examiner le motif le trouvera si faible et si léger, que s'il n'est accoutumé à contempler les prodiges de l'imagination humaine, il admirera qu'un siècle lui ait tant acquis de pompe et de révérence ».

Cependant son cœur de chrétien frissonne : c'est donc ça la Justice? Voilà *l'ordre* bien compromis! Et le pauvre grand homme se tire d'affaire à l'aide d'un raisonnement à rendre jaloux Escobar : « Il est dangereux de dire au peuple que les lois ne sont pas justes ; car il n'obéit qu'à cause qu'il les croit justes. C'est pourquoi il faut lui dire en même temps qu'il y

faut obéir parce qu'elles sont lois, comme il faut obéir aux supérieurs, non parce qu'ils sont justes, mais parce qu'ils sont supérieurs. Par là voilà toute sédition prévenue, si on peut faire entendre cela ; et ce que c'est proprement que la définition de la justice (1). »

Subtile et douloureuse ironie !

Mais quelle pénétration, et quelle intuition ! il faudra franchir deux siècles pour comprendre nettement le mirage de la Justice.

En attendant il réduisait son rôle à celui de nos brigades centrales ; il abaissait sa fonction orgueilleuse à celle d'une soldatesque : il faut obéir aux lois « comme il faut obéir aux supérieurs ». De nécessité vertu ! Tel était le *modus vivendi* de Pascal avec la Justice : une contradiction et un déchirement. Un nouvel acte du drame émouvant de sa vie.

A la fin, il succomba.

Certains, de nos jours, plus avides de renommée que de gloire, estiment que la Religion, le Patriotisme, la Justice — dont les fondements craquent de toutes parts — doivent être défendus par de pieux mensonges. L'un d'eux écrit : « La notion d'un développement continu de la nation, auquel collaborent tous les individus et qui les anime eux-mêmes, peut nous fournir *des règles morales et une discipline* vraiment supérieurs à la sentimentalité des êtres

(1) *Pensées.* — De la Justice.

distingués qui, *sans croire aux dogmes, s'offrent de les rétablir au nom du salut public* (1) ».

Qui trompe-t-on, ici?

Par sa belle négation de la justice et par le mensonge pénible avec lequel il essayait de se leurrer lui-même et de tranquilliser sa conscience troublée, Pascal ne faisait qu'aggraver ses plaies intérieures et s'enfoncer dans son malheur.

Mais que penser de ces êtres distingués qui veulent tricher « au nom du salut public »?

Que signifie ce radotage philosophique?

Que nous veulent ces *cerveaux-chefs* avec leurs petits calculs, leurs petites ruses et leurs petites combinaisons?

Mais devons-nous prendre au sérieux ces divagations intellectuelles?

Revenons à la justice.

Le peuple commence à la nier. Et ce n'est point, on le devine, l'effet d'un raisonnement philosophique. Il nie la justice, à son insu et malgré lui. Voilà le point capital. Est-il nécessaire de le démontrer avec des syllogismes? J'invite seulement les *cerveaux-chefs* à descendre des sublimes sphères de l'Idée sur la terre, pour consulter — mais cela est si prosaïque! — les statistiques officielles du vagabondage, de la prostitution, du vol et de la criminalité.

(1) Maurice Barrès. — *Le Journal.*

On verra que l'augmentation des *délits* et des *crimes* est continue, et que son chiffre, bien entendu, est supérieur à ce qu'il devrait être par rapport à l'augmentation de la population.

Il y a donc une fraction très importante de la démocratie qui ne cesse de *désobéir à la loi*. Est-ce à dire, (en retournant la proposition de Pascal), que « c'est à cause qu'elle les croit injustes » ?

Non, certes, car le *pauvre* n'a nul souci de la justice ou de l'injustice des lois. Il obéit par contrainte on par intérêt.

O qu'il voudrait bien toujours obéir à la loi, — si cela le servait! O qu'il se rangerait volontiers du côté des amis de *l'ordre*, — s'il n'était point dupe! Malheureux pécheur, assailli de tentations honnêtes! C'est en vain. Un instinct secret l'avertit du péril! une obscure volonté de vivre le détourne des voies funestes du Droit et de la Justice.

C'est que le Droit et la Justice, loin d'être des garanties et une sécurité pour le pauvre, produisent des effets tout opposés.

Nous supposons les juges impartiaux et corrects. Et nous disons que la Justice est une *face* de l'injustice.

Voilà pourquoi toutes les révolutions politiques se sont faites en violant la Justice du temps : le *démos* hellénique viole la loi imposée par les *eupatrides ;* la plèbe romaine viole la loi des patriciens ; pour *s'affranchir*, la commune du moyen-âge viole la loi seigneuriale ; pour s'émanciper, le Tiers-Etat

viole la loi monarchique et ne recule pas devant le régicide, etc., etc.

Parlant des désordres, des conspirations et des complots contre les souverains, Machiavel écrit : « Ils ne furent pas ourdis par les âmes faibles et timides, mais par ceux des citoyens qui, surpassant les autres en grandeur d'âme, en richesse, en courage, se sentaient plus vivement blessés de leurs avantages et de leurs excès (1). »

Sans doute l'auteur du *Prince* songeait aux révoltes des nobles contre les princes, mais cela est vrai, aussi, des révoltes du populaire contre les oligarchies.

A quel moment, en effet, le *démos* commence-t-il à faire partie de la cité?

La plupart des historiens, dominés par le préjugé idéologique, répondent que cet événement coïncide avec le progrès des idées démocratiques et qu'il en est la conséquence naturelle... Et voilà pourquoi votre fille est muette...

Nous dirons, conformément aux événements passés et présents, que les gens du *démos* ont pénétré dans la cité après avoir acquis des ressource et des biens suffisants pour imposer, et se rendre utiles ; et aussi, après avoir atteint un développement numérique assez fort pour intimider les chefs des *géné* et les amener à composition.

(1) Discours sur Tite-Live.

En entrant dans la cité, ils acquéraient le droit de participer à la confection des lois ; et à partir de ce moment, ils devenaient fatalement les défenseurs théoriques et effectifs des institutions qu'ils avaient combattues. Non seulement ils se faisaient les amis de la Justice régnante, mais même les apôtres ou les défenseurs de la Religion existante. La richesse et le pouvoir qu'elle confère leur avaient procuré des dieux et des héros semblables à ceux de leurs anciens ennemis, les gens des *géné*.

Bien entendu tout cela ne se faisait point sans crises et sans secousses.

Il y avait des résistances d'un côté, des rébellions de l'autre. Les législateurs jouaient les rôles de médiateurs et d'arbitres : s'ils penchaient vers l'aristocratie, ils s'attiraient l'exécration des gens du *démos* (tel Dracon). S'ils inclinaient du côté du peuple, le peuple les proclamait dieux (tel Solon, considéré par tout le monde comme le fondateur de la justice en Grèce...).

Tout cela est parfaitement clair, et beaucoup plus réel que cette vague conception du « progrès des idées » si chère aux moralistes et aux philosophes.

Si l'on admet que le progrès des idées a été l'agent de démocratisation de la cité antique, comment expliquera-t-on que ce *progrès* soit parti des classes les moins éclairées, les moins heureuses et les moins cultivées?

Si c'est un progrès des idées, comment expliquera-

t-on l'éclipse de ce progrès ; la possibilité des *réactions;* et notamment cette fameuse tyrannie des Pisistratides qui atteste bien les efforts désespérés de l'oligarchie pour reconquérir ses biens, ses priviléges et son influence ?

Nous avons besoin d'une *méthode nouvelle* capable de nous reforger l'Histoire entière.

Aujourd'hui comme autrefois, l'histoire sert les partis.

Quiconque veut la lire avec fruit est obligé de *la transposer* à la lecture.

D'ailleurs, à cette heure, il n'y a que des fragments d'historiens. Les morts sont plus instructifs. Lisez cette page curieuse de Machiavel sur la formation de la justice.

« Le hasard a donné naissance à toutes les espèces de gouvernements parmi les hommes. Les premiers habitants furent peu nombreux et vécurent pendant un temps dispersés à la manière des bêtes. Le genre humain venant à s'accroître, on sentit le besoin de se réunir, de se défendre ; pour mieux parvenir à ce dernier but, on choisit le plus fort, le plus courageux ; les autres le mirent à leur tête et promirent de lui obéir. A l'époque de leur réunion en société, on com mença à connaître ce qui est bon et honnête, et à le distinguer de ce qui est vicieux et mauvais. On vit un homme nuire à son bienfaiteur.

Deux sentiments s'élevèrent à l'instant dans tous les cœurs : la haine pour l'ingrat, l'amour pour

l'homme bienfaisant. On blâma le premier, et on honora d'autant plus ceux qui, au contraire, se montrèrent reconnaissants, que chacun d'eux sentit qu'il pouvait endurer pareille injure. Pour prévenir de pareils maux, les hommes se déterminèrent à faire des lois, et à ordonner des punitions pour qui y contreviendrait. Telle fut l'origine de la justice (1). »

Tant d'idéalisme chez le prince des diplomates nous étonne!

N'importe : il y a un fonds de vérités approximatives dont peu d'historiens (enrichis de la science moderne) sont pourvus. L'auteur s'efforce de découvrir dans la formation de la justice — de la loi — des causes *extérieures à l'homme*.

S'il ne réussit qu'en partie, ce n'est point sa faute, mais bien celle de son temps.

On va partout répétant : « La justice est le fondement de la société : sans elle pas de gouvernement, pas d'autorité, pas de sécurité, pas de liberté. »

On raisonne comme si on vivait à Athènes au temps d'Aristote ; on suppose que chaque citoyen fait partie d'une petite démocratie, stable, riche et servie par quatre cent mille esclaves.

La vérité c'est que nous sommes — le plus grand nombre — les esclaves, et que si la justice est le fondement de la société moderne, elle est, par cela même, le fondement de notre esclavage.

(1) Discours sur Tite-Live.

D'ailleurs, est-ce que cette pauvre justice n'a pas subi tous les outrages depuis les temps les plus reculés? Et pourtant l'on n'a point vu que la société se soit écroulée à cause de ce scandale.

Nous avons montré comment une classe du peuple s'élevait au pouvoir. Elle s'y maintenait de la même manière : « Dès qu'un citoyen, dit Aristote, semblait s'élever au-dessus de tous les autres par sa richesse, par la foule de ses partisans, ou par tout autre avantage politique, l'ostracisme venait le frapper d'un exil plus ou moins long. » (*La Politique*, III, 8.)

C'est ainsi que la démocratie traitait les possesseurs des grandes fortunes. On violait la justice. Et cela est inévitable.

Au besoin on faisait des lois, appelées lois injustes par les victimes (nous dirions *lois scélérates*), pour légitimer le viol de la justice.

Les penseurs ont compris tout ce que les lois civiles supposent de violence, de ruse ou de fraudes :

« Or, dit Montaigne, les loix se maintiennent en crédit, non parce qu'elles sont justes, mais parce qu'elles sont loix : c'est le fondement mystique de leur autorité; elles n'en ont point d'aultre qui bien leur sert. Elles sont souvent faictes par des sots; plus souvent par des gents qui, en haine d'égualité ont faulte d'équité; mais tousjours par des hommes aucteurs vains et irrésolus. Il n'est rien si lourdement et largement faultier que les loix, ny si ordinairement. » (*Essais*, III, 13.)

A son tour Pascal, inspiré par Montaigne écrit :

« ... l'un dit que l'essence de la justice est l'autorité du législateur ; l'autre, la commodité du souverain ; l'autre, la coutume présente, et c'est le plus sûr : rien, suivant la seule raison, n'est juste de soi ; tout branle avec le temps. La coutume fait toute l'équité, par cette seule raison qu'elle est reçue ; c'est le fondement mystique de son autorité. Qui la ramène à son principe, l'anéantit. Rien n'est si fautif que ces lois qui redressent les fautes : qui leur obéit, parce qu'elles sont justes, obéit à la justice qu'il imagine, mais non pas à l'essence de la loi : elle est toute ramassée en soi ; elle est loi, et rien davantage. Qui voudra en examiner le motif le trouvera si faible et si éger, que, s'il n'est accoutumé à contempler les prodiges de l'imagination humaine, il admirera qu'un siècle lui ait tant acquis de pompe et de révérence. L'art de fronder et bouleverser les États est d'ébranler les coutumes établies, en sondant jusque dans leur source, pour marquer leur défaut de justice. Il faut, dit-on, recourir aux lois fondamentales et primitives de l'État qu'une coutume injuste a abolies : c'est un jeu sûr pour tout perdre ; rien ne sera juste à cette balance. Cependant le peuple prête aisément l'oreille à ces discours. Ils secouent le joug dès qu'ils le reconnaissent ; et les grands en profitent à sa ruine et à celle de ces curieux examinateurs des coutumes reçues. Mais, par un défaut contraire, les hommes croient quelquefois pouvoir faire avec justice tout ce

qui n'est pas sans exemple. C'est pourquoi le plus sage des législateurs disait que, pour le bien des hommes, il faut souvent les piper ; et un autre bon politique : *Cum veritatem qua liberetur ignoret, expedit quod fallatur.* Il ne faut pas qu'il sente la vérité de l'usurpation : elle a été introduite autrefois sans raison ; elle est devenue raisonnable ; il faut la faire regarder comme authentique, éternelle, *et en cacher le commencement*, si on ne veut qu'elle ne prenne bientôt fin. »

Plaisante justice qui ne peut rester juste qu'à condition de n'être point connue pour ce qu'elle est réellement !

Mais c'est en vain que Pascal veut qu'on cache le *commencement* de la justice.

Lui-même y revient sans cesse et l'envisage de tous les côtés :

« Il serait donc bon qu'on obéît aux lois et coutumes parce qu'elles sont lois ; qu'il sût (*que le peuple sût*) qu'il n'y en a aucune vraie et juste à introduire ; que nous n'y connaissons rien, et qu'ainsi il faut seulement suivre les reçues : par ce moyen on ne les quitterait jamais (*quelle illusion !*). Mais le peuple n'est pas susceptible de cette doctrine et ainsi, comme il croit que la vérité se peut trouver et qu'elle est dans les lois et coutumes, il les croit et prend leur antiquité comme une preuve de leur vérité (et non de leur seule autorité sans vérité). Ainsi il y obéit, mais il est sujet à se révolter dès qu'on lui montre

qu'elles ne valent rien; ce qui se peut faire voir de toutes en les regardant d'un certain côté. »

C'est la même appréciation que nous retrouvons dans un paragraphe de *Humain, trop Humain* :

« Quand les socialistes prouvent que le partage de la propriété dans l'humanité actuelle est la conséquence d'innombrables injustices et violences, et qu'ils déclinent *in summa* toute obligation envers une chose dont le fondement est si injuste : ils ne considèrent qu'un fait isolé. Tout le passé de l'ancienne civilisation est fondé sur la violence, l'esclavage, la tromperie, l'erreur ; mais nous ne pouvons pas nous-mêmes, héritiers que nous sommes de toutes ces circonstances et concrétions de tout ce passé, l'amnistier par décret, et nous n'avons pas le droit d'en supprimer un seul morceau. (Nietzsche veut dire sans doute : Nous n'en pas le droit, au nom de la Justice absolue, c'est-à-dire au nom du néant). Les sentiments d'injustice sont également dans les âmes des non-possédants qui n'ont pas un privilège moral, car ils ont eu quelque part des ancêtres possédants. »

Mais Nietzsche se fait illusion lorsqu'il ajoute : « Ce n'est pas de nouveaux partages par la violence, mais de transformations graduelles des idées qu'on a besoin ; il faut que chez tous la justice devienne plus forte, l'instinct de violence plus faible (1). »

(1) On peut supposer que Nietzsche a voulu dire *la bonté*, car le fameux « soyons dur » n'était qu'une révolte de sa sensibilité blessée par le rude contact des hommes de ce temps.

Nous retrouvons là l'incorrigible idéologue. Ce négateur de tant de superstitions a conservé celle des idées. Il croit que la transformation du sentiment ou de l'idée de justice, son épuration, est capable de changer quelque chose dans les rapports sociaux qui ont créé la justice — c'est-à-dire l'injustice. Il croit que *la justice deviendra plus forte et l'instinct de violence plus faible*, lorsqu'on aura transformé le concept defectueux de la justice. Cela suppose donc que les *instincts de violence* et les actes qu'on nomme *injustes* seraient la conséquence d'idées fausses et défectueuses que l'homme aurait porté dans sa tête depuis son origine. Nietszche, comme tant d'autres avant lui et après lui, fait abstraction *de la nécessité*. Or de ce point de vue tout à fait arbitraire on ne voit pas, par exemple, que la *vengeance* est une forme particulière et inévitable de la justice primitive ; on ne voit pas que l'anthropophagie a commencé par être une œuvre *utile* (1). On se tire d'affaire par des mots et l'on dit barbarie, cruauté, sauvagerie. Mais au degré d'investigation historique où nous sommes arrivés, il n'est plus permis de raisonner de la sorte. La philologie explique bien des choses, mais elle est une

(1) Comme nous avons l'habitude de juger ces faits à travers nos préjugés moraux (religieux, philosophes, esthétiques) nous attribuons à *la cruauté* des hommes, les actes qui sont déterminés par des situations, des états, des moyens d'existence que nous ignorons et qu'il est indispensable de connaître pour comprendre l'Histoire. Mais, en dehors des manuels scolaires, ce que nous savons de l'Histoire est bien peu de chose.

science très insuffisante pour nous renseigner sur la formation et le développement des institutions qui nous occupent, et particulièrement celle de la justice.

— Mais, dira-on, si la justice est une pure illusion, et si sa manifestation réelle n'est qu'une forme déguisée de la contrainte et de la domination, où trouverons-nous une garantie en dehors de la *légalité?*

C'est mal poser la question. Il serait plus naturel de demander : Comment se fait-il que la loi soit impuissante à garantir la vie et la liberté?

Comment se fait-il que des hommes aient intérêt à violer la loi, pour protéger leur existence, et en se privant de leur liberté? Que signifie, par exemple, la préférence de la prison à la vie libre? N'est-il pas étrange que des hommes remercient les juges de leur injustice et s'estiment contents d'échanger le soleil contre les ténèbres?...

*
* *

Désormais, si on veut s'épargner des recherches stériles touchant maints sujets et en particulier la Justice, il faut renoncer à discourir sur des généralités.

Par exemple, la définition de Kant est purement abstraite, idéale. Qui peut se satisfaire d'une pareille formule? « la justice est l'accord de ma liberté avec la liberté de tous ». C'est vague à souhait. Chacun y fait

entrer ce qui lui plaît. Grands dieux, quand se décidera-t-on à aimer *les contours purs?*

Nous préférons Spencer; voilà un gaillard respectable; on peut, du moins, le saisir. Fidèle à son système, il essaye de prouver que la *justice humaine* est un développement de la *justice sous-humaine.*

Procédant toujours par *comparaison et analogie* (singulière méthode scientifique!) il *transpose* les actes de la vie animale ou simplement les phénomènes de la vie organique dans la vie sociale, et arrive de cette façon aux conclusions les plus étranges et les plus imprévues.

Quoi qu'il en soit, d'après Herbert Spencer, « la Justice sous son aspect positif exige que chaque individu recueille les profits et les inconvénients de sa propre nature et de la conduite qu'elle détermine... »

C'est donc reconnaître la responsabilité de l'individu dans l'ordre social...

Exemple. — Un industriel arrête la marche de son usine pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois; la surproduction l'y contraint sous peine de pertes considérables; de ce fait, plusieurs centaines ou plusieurs milliers d'ouvriers sont réduits à un chômage prolongé, c'est-à-dire à la misère absolue. La saine morale exige que : qui ne travaille pas ne mange pas.

Conclusion spencérienne : *c'est justice.* L'auteur ne le dit point mais cela est compris dans ses prémisses; en effet : « tout individu accomplissant les

actes qui assurent son existence et recueillant leurs résultats normaux, bons ou mauvais, doit, dans l'accomplissement de ces actes, s'assujettir aux restrictions qu'impose l'accomplissement d'actes du même genre par les autres individus qui doivent comme lui en recueillir les résultats normaux, bons ou mauvais. C'est en cela que consiste d'une manière vague, sinon définie ce qu'on appelle justice ». (H. Spencer. *Justice.*)

Ce qui signifie qu'il y a une sorte de *loi primaire* de la vie sociale, et que les hommes doivent se subordonner à cette loi dans leur propre intérêt, c'est-à-dire, dans l'intérêt de l'espèce.

Qui ne voit, ici, que l'entité *Dieu* cède la place à l'entité *Justice;* et que tout se ramène à un changement de vocables.

Pascal avait dit ironiquement : *la justice est ce qui est établi.* Spencer le redit sous une autre forme, et avec un sérieux solennel.

Voyons la réalité.

La justice est l'application de la loi.

La loi n'est ni un contrat, ni une intervention, ni un caprice. Elle est l'expression d'un rapport social entre certains groupes humains (ou classes). Ces rapports changent; par conséquent la *justice change.*

Il n'y a pas de Justice en dehors du mirage sentimental ou idéologique des hommes, il y a seulement des justices. Les rapports sociaux sont de diverses natures, mais depuis des temps immémoriaux, ces

rapports sont toujours de la nature de ceux qui s'établissent entre *vainqueurs et vaincus, possédants et non-possédants, puissants* ou *misérables.*

Voilà pourquoi Platon dit vrai lorsqu'il met ces paroles dans la bouche de Glaucon : « La force seule de la loi dirige les hommes vers le chemin de la justice », voulant dire par là que la loi n'est pas l'expression de la justice, mais qu'au contraire, elle est la source de la justice.

Voilà pourquoi Aristote est logique en affirmant la *justice de l'esclavage.* Parce que, dit-il fort justement, « il n'y aurait point d'État si tous étaient pauvres, non plus que si tous étaient esclaves. »

Et de même que la justice des peuples anciens supposait *nécessairement* l'esclavage, de même la justice des peuples moderne implique fatalement *la servitude du travail* et toutes ses conséquences.

Notre justice n'est pas meilleure que celle des Grecs, elle est autre.

Comme elle résulte du *travail humain*, elle entre forcément dans une période de décadence. Il suffit, pour s'en convaincre, de faire une visite à la Galerie des Machines et une autre aux Asiles de nuit.

On aura sous les yeux l'antithèse, la synthèse — et le drame de la Justice !

H. Spencer et l'idée de justice

Lorsque Pascal a dit : «la justice est ce qui est établi», il n'a fait que paraphraser Platon dans la *République* : « L'ordre universel ou le bien de l'État *d'abord* et de l'individu ensuite ». La justice c'est que « chacune des trois classes accomplisse la tâche incombant à sa classe ; que le charpentier, le cordonnier, etc., « s'adonnent à leur métier, à l'exclusion de tout autre ».

Spencer qui cite ces passages typiques fait remarquer que « de la sorte, l'idée de la justice se fonde sur l'idée d'inégalité. »

Son illusion — qu'il a l'excuse de partager avec la majeure partie des bons esprits contemporains — est de se figurer que la reconnaissance de l'égalité des positions et des droits confère, *ipso facto*, la possession réelle de ces positions et de ces droits. Du reste toute

la phraséologie électorale et politique ne repose-t-elle pas sur cette équivoque?

Mais Spencer veut donner à l'idée de justice la vertu d'une loi nécessaire de la société. Et cela est en contradiction avec sa théorie de l'évolution.

C'est ce que lui a fait remarquer en termes précis le Rev. M. J. Llewelyn Davies dans une critique parue dans le *Guardian* du 16 juillet 1890 (et du reste loyalement reproduite par Spencer dans son livre *Justice*) : « M. Spencer me paraît sous-entendre ce qu'il professe ne pas reconnaître. Dans son élaboration de l'idée et du sentiment de la justice, il sous-entend l'existence d'une loi régissant l'entendement humain et la conduite humaine, c'est-à-dire qu'il implique que le bien de l'espèce est désirable en soi, que l'entendement humain accepte cette loi, et y répond sans exiger d'autre justification. Tant que M. Spencer se contentera de retracer la marche de l'évolution, il ne sera pas en droit d'employer le terme : devoir. Que pourrait-il ajouter au verdict de Kant et comment parviendrait-il à le réfuter?

« Pour des yeux uniquement fixés sur les phénomènes de la nature, le mot *devoir* reste dépourvu de sens. Il est aussi absurde de se demander ce que la nature *doit* être que de se demander quelles sont les propriétés que *doit* avoir le cercle.

« Lorsque M. Spencer s'élève avec une sincère véhémence morale contre l'agression et les autres formes du *malfaire*, quand il proteste, par exemple,

contre « ce *laisser-faire* mesquin qui regarde d'un œil impassible les hommes se ruiner à tenter d'obtenir de la loi le redressement de leurs griefs les plus fondés », il emprunte *notre* tonnerre, il ravit le feu du ciel ».

On ne saurait dire mieux ; et l'on ne saurait mieux souligner le caractère téléologique de la théorie de Spencer.

Néanmoins l'illustre philosophe anglais a répondu en niant que l'idée du « devoir » ne puisse avoir qu'une origine surnaturelle :

« Votre hypothèse, dit-il à M. Davies implique que les actions des hommes ne sont déterminées que par la reconnaissance de leurs conséquences ultimes, et que si cette reconnaissance est impuissante à les faire agir selon la justice, ils ne peuvent avoir aucun motif de s'y enfermer. Mais leurs préférences, en dehors de toute prévision de résultats éloignés, déterminent directement la grande masse des actions des hommes, et leurs actions ainsi déterminées sont souvent productives du bien d'autrui. Quoique la réflexion nous fasse voir que ces actions s'accordent avec les fins estimées les plus hautes, ce n'est pourtant pas la prévision de ces fins qui les détermine.

« Un exemple familier fera mieux saisir le rapport qui existe entre les motifs directs et les motifs indirects. Tous les parents constitués normalement consacrent beaucoup de temps et de réflexion à travailler

au bien-être de leurs enfants ; pendant des années, jour par jour, leur affection immédiate les y pousse et ne leur permet pas d'agir autrement.

« Malgré tout, quoiqu'ils ne soient pas mus par la pleine conscience de leur *devoir*, si vous leur demandez pourquoi ils s'imposent ce sacrifice de soi, ils répondront que cette obligation leur incombe ; poussez votre interrogatoire à fond, et vous les amènerez à déclarer que si les hommes en général n'agissaient pas ainsi, la race finirait par s'éteindre. Quoique la conscience de leur devoir puisse servir à sanctionner, et dans une faible mesure, à fortifier l'impulsion de leurs attachements naurels, cette impulsion est amplement suffisante par elle-même.

« Il en est de même de l'idée de l'obligation qui règle notre conduite envers le prochain. Ainsi que votre expérience personnelle a dû vous l'apprendre, cette conduite est susceptible d'être très activement incitée par un penchant immédiat, sans aucun souci de conséquences autres que les bienfaits conférés. Et quoique ceux-ci ne soient que le produit d'un simple penchant à les conférer, si vous insistez et demandez pourquoi on les a conférés, vous obtiendrez pour réponse qu'il est de notre devoir de contribuer au bien-être de l'humanité.

« Vous prétendez que ma théorie de la direction morale ne m'autorise pas à m'indigner au spectacle d'une agression ou d'un méfait quelconque ; vous ajoutez qu'en le faisant j'emprunte *votre* tonnerre.

« Vous sous-entendez donc que seuls les hommes qui acceptent les croyances courantes, ont le droit de s'indigner au spectacle de l'iniquité.

« Mais je ne puis vous laisser le monopole d'une juste indignation. Si vous me demandez ce qui me pousse à dénoncer l'injuste traitement qu'on inflige aux races inférieures, je vous répondrai que je suis poussé par un sentiment qui s'éveille en moi sans la moindre intervention de la notion du devoir, de toute pensée de préceptes divins, de toute considération de récompense ou de châtiment en ce monde ou au-delà.

« Ce sentiment résulte en partie de ce qu'une souffrance a été infligée, et de ce que la connaissance que j'en ai détermine un sentiment pénible ; il résulte aussi de l'irritation qu'éveille en moi la violation d'une loi la conduite au service de laquelle j'ai enrôlé mes sentiments, d'une loi à laquelle, d'après moi, le bien de l'humanité exige que tous, sans exception, obéissent.

« Si vous objectez que ma théorie ne me fournit aucune raison de m'intéresser à ce principe, je vous répondrai qu'il m'est impossible de ne pas m'y intéresser. Quand l'analyse vient par la suite me démontrer que le respect de ce sentiment et de ce principe assure le progrès du genre humain vers une forme supérieure et susceptible de plus de bonheur, je constate que, bien que mon action ne soit pas immédiatement déterminée par le sentiment de l'obligation, elle se conforme cependant à mon idée de l'obligation. »

En résumé il résulte des explications de Spencer que les hommes sont déterminés à accomplir le *devoir* par une nécessité naturelle, en dehors des résultats et des conséquences ; c'est une préférence de leurs actions, préférence *souvent* productive du bien d'autrui, et somme toute, conforme au progrès du genre humain...

Il à remarquer que, de ce point de vue, le *devoir* n'est pas autre chose que l'*instinct*, et l'exemple cité par Spencer ne laisse aucun doute à cet égard. Dès lors on ne comprend pas la nécessité d'établir une règle morale pour obliger les hommes à agir conformément à l'*instinct*, qui ne leur permet pas d'agir autrement...

Mais, en réalité, si l'on va jusqu'au fond de la pensée du philosophe anglais, on voit que c'est d'une simple confusion de définition qu'il s'agit, et que ce qu'il nomme *devoir* n'est pas un penchant immédiat, spontané, primordial de notre nature.

« Si la discipline de la vie, dit-il, est capable de produire la pleine conscience du devoir chez certains animaux inférieurs, elle est à *fortiori* capable de la produire chez l'homme. »

Spencer fait cette réflexion après avoir lu et accueilli favorablement certains actes de la vie des animaux, bizarrement interprétés par T. Mann Jones. Voici l'un de ces faits :

« J'ai eu, il y a longtemps, une chienne qui se montrait très sensible aux avances des chiens. Je la rete-

nais rien que *par la voix*. Ces réprimandes fixèrent tellement en elle l'idée de l' « obligation » que — du moins je n'ai aucun motif d'en douter — elle mourut vierge à l'âge de treize ans et demi. Jamais elle n'avait poutant été attachée. A l'âge de quatre ans toute avance d'un mâle l'irritait, et à l'âge de sept ans, elle était devenue une vieille fille acariâtre que la seule présence des mâles suffisait à mettre en colère. »

Il est bien évident que ce que Mann Jones appelle ici « devoir » est le resultat de la *menace* et de la *contrainte*. « Je la retenais rien que par la voix », fait observer M. Jones. Précisément, cela suffisait, car la voix — la voix menaçante, — est le signe avant-coureur des *coups;* le chien, domestiqué depuis des siècles, sait cela : ses ancêtres le lui ont transmis dans son sang. Quoi de plus naturel? Mais quoi de plus bizarre de dire comme Jones : « La notion du « devoir » peut s'établir sous la forme de la notion d'une obligation envers un esprit supérieur... »

Voici encore un exemple, d'ailleurs commun, rapporté par M. Jones :

« Je m'amusais à faire semblant de battre ma jeune sœur, qui de son côté faisait alors semblant de pleurer. La chienne se jetait sur moi; si nous intervertissions les rôles, elle grognait et se jetait sur ma sœur.

» L'expérience, souvent reprise avec d'autres acteurs, eut toujours le même résultat. A moins d'une aversion antérieure, la sympathie de la chienne se mani-

festait toujours *en faveur de la personne attaquée.*

« Ayant à la longue observé que ces attaques n'étaient qu'une feinte, elle se mit à y prendre part avec une joie bruyante, mais il lui fallut des observations répétées pour déterminer cet état d'esprit. »

M. Mann Jones conclut de ces faits que la faculté de « s'indigner » n'est pas spéciale aux hommes...

C'est aller un peu vite en déductions. Est-ce que le chien placé sur la voiture de son maître ne montre pas les dents à qui fait mine de s'approcher? « *Il garde* la voiture de son maître », disent nos intellectualistes. Eh bien, placez-le sur une autre voiture, et vous constaterez qu'il agit de même.

L'erreur de cette interprétation vient de cette conception *morale :* en présence d'un acte ou d'un événement *utile* accompli par un individu, on suppose tout de suite que l'individu l'accomplit en vue de cette utilité; *par rapport à soi.* On se fait centre, et l'on attribue aux autres (hommes ou animaux) ses idées et ses préjugés *personnels.*

Je n'ai rapporté que deux traits de mœurs des animaux relevés par M. Jones.

Il y en a d'autres dont les interprétations sont encore plus fantastiques.

Là où une observation rigoureuse, directe et prudente nous fait voir les actes des animaux déterminés par l'instinct, le besoin, la crainte, les habitudes acquises par l'éducation et la domesticité, etc.,

MM. Jones, Spencer et tous les intellectualistes, découvrent des sentiments et des idées compliqués tirés de leur propre imagination et surtout de leurs préjugés moraux.

NOTE SUR UNE DÉFINITION DE LA JUSTICE

M. Paul Lafargue a publié le résultat de ses *Recherches sur l'idée de justice et de bien*; elles me paraissent instructives et dignes d'être consultées. Mais nous ne pouvons accepter une définition comme celle-ci : « Les origines humaines de l'idée de Justice sont la passion de la vengeance et le sentiment de l'égalité. » Car c'est prêter aux hommes du passé des intentions qu'ils n'avaient pas et ne pouvaient pas avoir. Au lieu de dire que l'idée de Justice tire son origine de la passion de la vengeance, il est plus exact et plus conforme aux événements de dire que la vengeance et le talion furent les formes les plus anciennes (que nous connaissions) de la justice. Et comme la vengeance était une mesure de défense et de protection, il s'en suit que l'idée de justice est liée à l'utilité. Voilà le point capital.

Quant à vouloir faire intervenir le *sentiment de l'égalité*, c'est pure illusion de théoricien communiste. Il est parfaitement vrai que l'idée de justice était liée au partage des terres, et « qu'en grec le mot *nomos*, qui signifie usage, coutume, loi, a pour racine *nem* qui donne naissance à une nombreuse famille de mots, contenant l'idée de pâturage et de partage. » — Mais cela n'autorise pas à conclure que ce partage se faisait par la grâce de *l'esprit égalitaire*. C'est être vraiment trop intellectuel! Une nécessité plus forte que ce prétendu *égalitarisme* obligeait au partage.

Si M. Lafargue, animé de la foi communiste, était moins préoccupé d'exalter le communisme primitif et de lui confier toutes sortes de vertus, il s'apercevrait que, dans ces partages entre conquérants et pillards antiques, il y avait toujours des chefs privilégiés et *mieux avantagés* que la troupe. La bonne administration et le bon gouvernement de la tribu, du clan ou de la famille exigeaient que les dépouilles fussent distribuées en parties égales — mais seulement après la part des lions.

Nous pourrions en dire autant de l'égalité des citoyens devant l'impôt et la loi au xxe siècle. Aux yeux des professeurs de philosophie et d'histoire, c'est le sentiment de l'égalité qui a donné naissance à cette distribution équitable de charges; aux yeux d'un observateur sérieux, c'est simplement souci de *l'ordre* et de son fonctionnement régulier. L'égalité

devant la loi et l'impôt n'existe-t-elle pas *au même degré* (avec ses faveurs et ses passe-droits) chez Nicolas, Guillaume, Edouard et Léopold? Il faudrait alors admettre que là aussi le sentiment de l'égalité a créé cet établissement?

La vérité c'est que nos historiens sont encore très imprégnés d'intellectualisme. Ils ne veulent pas renoncer à prêter aux gens du peuple leurs propres idées. Ils ne veulent pas acquérir les qualités principales de l'historien, celles qui font de l'auteur du *Prince* un modèle admirable : l'observation directe et l'impersonnalité.

IV

LA LIBERTÉ

« Il y a des cas où il faut mettre pour un moment un voile sur la liberté, comme l'on cachait les statues des dieux. »

MONTESQUIEU.

On a beaucoup disserté sur ce mot depuis deux mille ans. En savons-nous beaucoup plus que les anciens? C'est improbable.

On a beau creuser les mots, si on ne porte pas ses regards *plus loin*, on ne trouvera toujours que des mots. On se plaint étourdiment que *le public* a perdu le goût des idées générales (l'a-t-il jamais eu?) Il faudrait s'entendre, car on patauge ferme dans les *généralités* . Une idée générale doit être un résultat, un total, un aboutissant et jamais un point de départ. Avant de goûter aux idées générales, connaissons

d'abord les faits particuliers; ensuite apprenons à penser.

Le monde est infesté d'idéologues, qui sèment partout la confusion.

Chacun érige en système sa propre folie.

De là ce chaos de sociologies, d'éthiques et d'esthétiques où les meilleurs esprits ont de la peine à se reconnaître.

Fi des méthodes prudentes, sérieuses, patientes, loyales! C'est si long!

Comment *arriverait-on*?

Et pourtant « il n'y a pas de route royale pour la science ».

Le concept de la Liberté! Chacun caresse et tourmente sa propre chimère.

Que voulez-vous extraire de là? On ne tire pas du sang d'un fantôme.

Il faut *particulariser* sous peine de mâcher à vide indéfiniment.

Il faut choisir des exemples, des faits, des événements, des cas, des preuves.

Ici, comme partout, la méthode d'observation s'impose.

Remontons à l'antiquité grecque.

Le problème de la *liberté politique* tient peu de place dans les écrits des philosophes grecs. D'où vient cela? De ce que les citoyens des petites villes de l'Attique jouissent de toute la somme de libertés dont on peut jouir à cette époque. En effet, tous étaient *pro-*

priétaires et *affranchis du travail* par les esclaves ou les serviteurs.

Dans ces petits agrégats de familles ou de tribus soumises à des conditions sociales identiques, la liberté de chacun se confondait nécessairement avec la liberté de tous, c'est-à-dire avec l'indépendance de la cité.

La conquête d'une cité avait pour effet immédiat de réduire la population en esclavage. Patriotisme et liberté vous n'étiez pas encore devenus les signes de l'indigence!

D'ailleurs certaines villes italiennes, au XVe siècle, eurent une destinée pareille. Les intérêts particuliers se touchaient si étroitement qu'ils joignaient les cœurs... Les plus beaux sentiments et les plus farouches instincts s'unifiaient sans effort.

Pour revenir à la Grèce, on ne voit guère Platon ni Aristote s'occuper de la *Liberté*. S'ils prononcent le mot, c'est de *liberté morale* ou de *libre arbitre* qu'ils entendent parler. Ils n'examinent pas la liberté politique : elle existait.

Bien entendu on négligeait les esclaves. *L'esclavage était une chose normale :* s'indigner de cette idée, c'est mal connaître le passé, et *méconnaître le présent.*

La fatalité de l'esclavage était telle que les penseurs le considéraient comme un juste établissement de la nature.

On a blâmé la dureté d'Aristote, l'insensibilité de

Platon. On a flétri le paganisme, exalté le christianisme.

C'est de l'incompréhension. C'est aussi de l'inexactitude. On a commencé à affranchir les esclaves avant l'ère chrétienne, nous dirons de quelle manière.

D'autre part, l'Église affranchissait les esclaves à a condition qu'ils voulussent bien se convertir à la religion chrétienne. Ajoutons que les moines trouvaient des bénéfices à ces affranchissements.

*
* *

A Athènes le mot de liberté commence à être prononcé avec insistance au moment où elle est *incertaine*.

Au moment, aussi, où l'ennemi est aux portes.

Est-ce qu'on ne s'attend pas à voir bondir les citoyens aux premiers appels de Démosthènes ? Ne les voit-on pas se ruer ensemble sur Philippe ? Il n'en fut rien.

Il y avait trop d'inimitiés dans la cité, car il y avait déjà beaucoup de divisions. Et il y avait des divisions parce qu'il y avait des *classes*, chacune avec des intérêts propres et souvent contraires. Si d'un côté, parmi ceux qui soutiennent le parti de Démosthènes, on voit des gens intéressés à faire la guerre, les fournisseurs, les armateurs et tous ceux qui s'enrichissent des armées, sans compter les soudoyés du roi de Perse ; de l'autre côté on voit

une bonne partie du *démos* dégoûté de la guerre, anti-militariste, non pas pour des raisons philosophiques mais par des causes d'ordre pratique (l'industrie et le commerce florissants d'Athènes enrichissaient plus sûrement que la guerre) ; d'ailleurs on voit aussi les financiers hostiles à une expédition où vont s'engloutir les capitaux ; on voit enfin les aristocrates remplis d'aversion pour une aventure guerrière qui les arracherait à leur vie facile et voluptueuse. Tandis que Démosthènes, Lycurgue, Hypéride poussent à la guerre, Isocrate, Phocion, Eschine font le jeu de Philippe. De là les tiraillements qui rendent la tâche du grand orateur si malaisée. *Comme la liberté des uns n'est déjà plus celle des autres*, il est difficile d'enlever tout de suite les suffrages. En évoquant la Liberté il essaye de rallumer dans le cœur des Athéniens le patriotisme vivace des anciens jours. Il y réussit. Néanmoins la cause des patriotes échoua. Et malgré les sinistres présages de Démosthènes la *Liberté* ne fut point perdue. La Grèce fut grande encore sous Philippe et sous Alexandre.

Mais il y eut quelque chose de changé : pertes d'un côté, gains de l'autre. Quoi ?

Le pouvoir, la richesse, l'influence, le crédit, le commandement qui passaient d'une main dans une autre. Cependant la condition du *démos* n'avait pas changé.

*
* *

On a prétendu que la fin de l'esclavage antique fut le résultat des efforts des philosophes, de la morale qu'ils professèrent, morale que le christianisme reproduisit.

C'est faire beaucoup d'honneur aux philosophes. Et c'est calomnier le christianisme dont la politique fut toujours prudente, et liante avec le pouvoir (sauf à l'origine). Dire que le christianisme a aboli l'esclavage est une erreur et un non-sens. « On t'appelle esclave, dit Grégoire de Nysse (Orat., I), pourquoi t'affliger de la servitude du corps ? Quand tu vois ton maître esclave du plaisir dont tu sais te préserver toi-même, ne comprends-tu pas que tu n'es esclave que de nom, et que lui, c'est de nom seulement qu'il est maître ».

Il allait plus loin, il déclarait que c'était un mal de résister à l'empire du maître (Théo. Orat., XLI, t. I). Saint Hilaire conseillait le mépris. Et saint Ignace disait aux esclaves de ne point s'exalter dans un esprit d'orgueil ; de servir plus assidûment, au contraire, afin d'obtenir de Dieu cette liberté meilleure (ad. Polycarp., IV). Sans le vouloir ils sont d'accord avec Libanius, le défenseur éloquent du paganisme, à qui ils empruntent ses arguments pour justifier l'esclavage.

Au surplus, pour saint Augustin, l'esclavage ré-

sulte du péché. C'est donc une *institution divine*. Dans l'héritage qu'Abraham transmet à son fils, il y a des troupeaux et des *esclaves* (Genèse, XXIV, 61). Lia, désespérant d'avoir des enfants de son époux Jacob, invite Zelpha, son *esclave*, à coucher dans le lit de son mari (Genèse, XXX, 9-14). D'ailleurs Moïse, le législateur de Dieu, maintient l'esclavage dans sa loi.

Saint Augustin, obligé d'expliquer toutes choses par des arguments théologiques, déclare que Jésus-Christ vint détruire plus tard cette suite du péché. De quelle façon? c'est ce qu'on ignore puisque « il enseigna les *devoirs*, mais non pas les droits de la servitude ». Esclaves, obéissez à vos maîtres : « *Servi, obedite dominis carnalibus cum timore et tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo* ». (Paul, *Ephésiens*, VI, 5). Nous pourrions continuer les citations. Non seulement les chrétiens n'ont pas aboli l'esclavage (comment l'auraient-ils fait?) mais ils eurent aussi leurs esclaves et leurs serfs. Saint Cyprien, évêque de Carthage, l'an 248, dans son troisième livre des *Témoignages*, s'exprime ainsi : « Les esclaves, *lorsqu'ils ont la foi*, doivent d'autant plus obéir à leurs maîtres. Les maîtres, de leur côté, doivent être indulgents ».

Il est vrai que pour les grecs, l'esclave était une *chose*, tandis que pour les chrétiens il était une *personne*. Il avait conquis sa dignité morale ! Les coups qu'on lui administrait n'avaient plus la mêm

signification : on le châtiait par amour : *animo dilectionis*, *non animo ultionis* (saint Augustin) :

Pour comprendre la façon dont le christianisme a aboli l'esclavage il faut lire ce que racontent saint Augustin et saint Jean Chrysostôme « des courtisans, des danseuses, des histrions (des esclaves) qui figuraient dans les festins, aux noces, et jusque dans les cérémonies religieuses des familles chrétiennes, même dans l'intérieur des églises, lors de la fête des saints martyrs ».

*
* *

Lorsque l'esclavage disparaît, ou *s'améliore*, cela prouve qu'un changement appréciable s'est opéré dans la forme de la propriété, le mode de travail, et la nature des relations sociales.

Il est rare que l'affranchissement ne se fasse pas un profit du maître. Après le désastre de Chéronée qui, d'après Diodore, enleva trois mille citoyens à Athènes, il fallut bien remplir les cadres, et comme l'esclave n'était pas soldat, Démosthènes et Hypéride firent voter des décrets pour affranchir les esclaves, principalement ceux des mines. On les traite avec plus d'humanité. Il y eut même d'audacieux sophistes qui soutinrent que l'esclavage n'était pas naturel. (Le sage Aristote remit les choses au point) ! A Rome, sous la décadence, affranchir les esclaves est une excellente affaire. Il n'y a que le nom de changé.

Le maître a un serviteur de plus, un bon *client* qui lui paye une redevance annuelle, qui lui donne son vote, qui lui fait escorte, qui lui laisse même une partie de son héritage. « L'affranchi le plus heureux, dit un proverbe de ce temps-là, est celui dont le patron est aux enfers. » (Ulpien.)

Affranchir est aussi une spéculation. Les guerres perpétuelles qui amenaient à Rome des milliers d'esclaves avaient fait baisser cette marchandise. On achetait à bon marché et l'on affranchissait. Cicéron, ce limier d'affaires, disait qu'il fallait environ six ans à un esclave laborieux pour *acheter sa liberté.*

L'affranchissement était une si belle opération pour l'aristocratie et la classe riche, il devenait un si grand danger pour le gouvernement, que l'Empire dut enrayer ce débordement de générosité : la loi *Aelia Sentia* stipula qu'on ne pouvait affranchir l'esclave au-dessous de trente ans.

Et la loi *Furia Caninia* (8 ans après J.-C.) aggrave ces restrictions en décidant que le testateur ne pouvait en affranchir plus de la moitié sur dix, le tiers sur trente, le quart sur cent, le cinquième au-dessus, et en aucun cas plus de 500.

*
* *

L'histoire de l'affranchissement des esclaves dans les temps modernes est aussi fort curieuse.

La Convention, seul gouvernement qui s'est inspiré

quelquefois dans ses décisions d'idées *humanitaires* — c'est-à-dire *politiquement* chimériques — avait aboli l'esclavage des nègres dans toutes les colonies (décret du 16 pluviose an II). Mais Bonaparte, esprit pratique, révoqua le décret de la Convention : en autorisant l'esclavage et la traite des noirs il se ménageait l'appui des planteurs et des négriers.

Il est vrai qu'aux Cent-Jours il fut pris d'un accès d'humanitarisme : il abolit la traite.

D'ailleurs l'Angleterre l'avait précédé dans cette voie nouvelle. Naturellement les historiens admirent ce désintéressement. Or ce n'est que l'application d'une politique adroite, égoïste et *barbare*.

Supprimer l'esclavage dans un pays nouvellement conquis c'est consolider la conquête. Comment ? Par la ruine des propriétaires d'esclaves : chefs, juges, prêtres et guerriers. C'est trancher le pouvoir à sa racine.

A Madagascar le décret de M. Laroche (26 septembre 1896) eut pour conséquence la ruine de la noblesse hova.

Il s'ensuivit une insurrection et une complète désorganisation du travail. Le général Galliéni fut envoyé dans l'île pour *calmer l'effervescence*...

L'abolition de l'esclavage aux colonies est si peu dictée par des motifs d'humanité que la condition du nègre-*esclave* est souvent plus douce que celle du nègre *affranchi*.

D'après Ida Pfeiffer (Voyage à Madagascar, 1858),

les esclaves avaient peu à travailler et leur nourriture était à peu près la même que celle de leurs maîtres. Ils étaient rarement punis, et il était interdit aux patrons de les frapper avec un bâton ferré. Ces renseignements concordent avec ceux de M. Ed.-C. André, qui a trouvé à Madagascar un esclavage patriarcal analogue à celui des temps homériques (1899).

La condition d'ouvrier industriel paraît si dure et si répugnante à ces natures de primitifs habituées à vivre au grand air, que la main-d'œuvre manque à Madagascar, au Transvaal et ailleurs, partout où l'on se plaint de la *cherté* du travail. Les nègres se méfient de la Liberté !

* *

Ainsi l'histoire dépouillée des mensonge intéressés, des préjugés invétérés, des erreurs volontaires, des lieux communs ténébreux, nous prouve que l'affranchissement est toujours causé par une nécessité historique d'un caractère durable, quelquefois momentané, mais en tout cas rarement profitable à l'affranchi. S'il y a une amélioration ce n'est que plus tard, par hasard et du reste *rien ne le prouve*.

*
* *

Je suppose que demain un décret-loi autorise à

Paris l'esclavage des femmes et des enfants suivant le mode antique.

Qu'arrivera-t-il ? C'est que les femmes, les enfants et une foule d'ouvriers se précipiteront dans la servitude, tandis que les patrons refuseront énergiquement de les satisfaire.

Bonté d'âme, direz-vous ? Soyez sûrs qu'ils ne manqueraient pas de le dire...

Mais la vraie raison est moins compliquée.

L'esclave coûterait plus cher que l'ouvrier dans la majorité des cas.

Songez qu'il y a plus de cent mille ouvrières à Paris qui gagnent moins de 2 fr. 50 par jour. Songez que l'entretien *minimum* de l'ouvrière-esclave coûterait plus du double. Songez que la *morte-saison* serait à la charge du patron. Songez qu'il serait obligé de veiller à la santé de ses esclaves comme le fermier veille à la santé de ses moutons et de ses agneaux. Songez...

Songez *qu'il a l'esclave* et qu'il n'a ni les risques, ni les pertes, ni les ennuis, ni les soucis du maître d'esclaves.

Songez qu'il a l'esclave et qu'il peut être membre de la *société pour l'abolition de l'esclavage aux colonies*.

Songez qu'il a l'esclave et qu'il peut écrire un fort volume sur les bienfaits de la Liberté.

Songez qu'il a l'esclave et qu'il peut rire *sincèrement* de quiconque se trouble au mot de Progrès...

*
* *

Tant que l'homme a pu vendre son travail, régulièrement et sans trop de difficultés, on peut accorder qu'il a joui d'une certaine liberté, car sa force physique lui tenait lieu de petite propriété.

Mais le jour où il s'est heurté à des obstacles si durs que sa volonté s'est brisée ; le jour où la recherche du travail est devenue aussi pénible, aussi longue, aussi mortelle que le travail lui-même ; le jour où la rémunération du travail, enfin trouvé, n'a pas compensé la perte antérieure, de sorte que la racine même de son existence a été blessée, mutilée, broyée ; ce jour-là l'homme a dû s'apercevoir que le travail servile avait cessé d'être, en général, une garantie de liberté. Le travailleur, complètement désarmé, *redevenait mûr pour l'esclavage antique*. (Dans certaines villes d'Amérique les sans-travail ont été condamnés à des travaux forcés qu'ils exécutent *enchaînés*. Le Progrès a des exigences...)

Ainsi se vérifie la pensée de Locke : liberté c'est *puissance*. On est libre de faire quand on a le pouvoir de faire. Là où il n'y a plus de puissance il n'y a plus de liberté.

*
* *

Le travailleur, lorsqu'il se repose, fait paraître sou-

vent un noble mépris devant celui qui ne travaille plus : devant son image virtuelle !

Cependant le travail qu'on fait sans plaisir est une servitude.

Être libre, je le déclare hardiment, c'est être affranchi du travail (1).

Qui ne voit que la masse est encore plongée dans la servitude ?

« L'ouvrière, mot impie, sordide qu'aucune langue n'eût jamais compris avant cet âge de fer, et qui balancerait à lui seul tous nos prétendus progrès ».

Il faut appliquer à *l'ouvrier* de tout état et de toute condition ces paroles clairvoyantes de Michelet.

La morale du travail n'est qu'une apologie captieuse de la servitude.

Elle dit : Tu veux nourrir ton sang ? Épuise-le.

Tu veux des plaisirs ? Commence par te mutiler.

Tu veux être libre ? abdique ta liberté.

Dante n'a pas décrit ce tourment. C'est le nôtre :

Le chômage affame ; le travail servile abêtit.

Telle est l'alternative de *l'homme libre*.

*
* *

« La liberté, dit Montesquieu, est le droit de faire tout ce que les lois permettent ».

(1) Les anciens et notamment Xénophon tenaient le travail manuel pour dégradant à cause des déformations physiques qui en résultaient. De nos jours on l'a réhabilité, bien que les déformations se soient aggravées, seulement le travail est devenu très productif...

Fort bien. Comme la loi d'Athènes, n'est pas celle de Rome, qui n'est pas celle de Paris, il s'ensuit qu'il y a mille sortes de libertés. Autant dire qu'il n'y a pas de Liberté du tout (ce que nous savions de reste).

La liberté n'est pas *une ;* au contraire, elle est essentiellement diverse, changeante, multiple. Toute liberté a ce caractère principal : de nier la Liberté absolue, pur concept, *éternelle irréalité.*

L'ostracisme des Grecs qui permet de bannir le citoyen trop puissant et trop riche est une loi : son application est donc l'exercice de la liberté. Même remarque pour le fameux bill *d'attainder* en Angleterre.

Le bill des six articles (Henri VIII, 1539) qui prescrivait de croire à *la présence réelle*, qui imposait la chasteté et le célibat aux prêtres, la confession auriculaire, etc., n'était-il pas aussi l'exercice de la liberté ?

Je prévois une objection ; les juristes nous disent : « la force de la loi ne consiste qu'en ce qu'elle statue sur tout le monde ». Or il y a là une grave équivoque. La loi ne peut pas statuer sur tout le monde à la fois. Elle ne peut se réaliser que dans les cas particuliers.

L'ostracisme qui bannit *tout* citoyen opulent n'est pas plus une entorse à la liberté que le bill qui impose la chasteté ; que la loi qui expulse les Jésuites ; ou qui poursuit les *menées subversives ;* ou qui bâillonne

la presse. *Tout cela se fait au nom de la Liberté et pour la Liberté.*

Ici les partisans de la *vraie Liberté* (fi des autres!) montrent le bout du nez : Pas d'ostracisme ; pas de bill de chasteté ; pas d'expulsion ; pas de loi scélérate ; pas de censure, voilà, voilà la *vraie Liberté*...

C'est le libertarisme !

Saluons la dernière idole.

Pas d'ostracisme, dites-vous ? Béni soit ce scrupule.

Laissez-nous nos richesses et gardez votre pauvreté... au nom de la Liberté !

Pas de bill de chasteté ? Pas de célibat pour les prêtres ? Vive donc l'Église d'Angleterre (nous sommes au seizième siècle). A bas l'Église de Rome. Le bon billet ! au nom de la Liberté.

Pas d'expulsion des Jésuites ? Honneur à ce scrupule que n'eurent point les rois. Laissez-vous vaincre pour l'amour de la Liberté.

Pas de loi scélérate ? Évidemment. Mais priez donc les gouvernements de récompenser leurs ennemis irréductibles, au nom de la Liberté.

Pas de censure ? D'accord, tant que, vous serez *les plus faibles, l'opposition.* Mais quand vous aurez fait « la conquête du pouvoir » vous trouverez que *la censure a du bon...*

Le libertarisme est un mirage. (Hommes *altérés* je vous comprends) !

Il prend la liberté pour une *cause*, tandis qu'elle

est un *effet*... *Théoriquement* le libertarisme est *conservateur*.

« Laissez-faire et laissez-passer ». C'est la formule des économistes individualistes (école de Molinari-Yves-Guyot Passy, etc.).

Laissez-faire puisque nous avons la richesse de notre côté : la richesse sans laquelle il n'y a pas de *pouvoir*, c'est-à-dire pas de *liberté*. *Laissez-faire!*

Mais n'est-ce pas l'Angleterre, n'est-ce pas l'école de Manchester qui a poussé la première, ce cri *séditieux? Laissez-faire* ô libertaires, *cela* est né dans le pays de la plus *grande richesse* et de la plus *grande misère*. ACTUELLEMENT L'EXERCICE DE LA LIBERTÉ CONSOLIDE VOTRE ESCLAVAGE!

*
* *

Résumons-nous :

La Liberté « vain mot, vaine ombre ». Aspiration vague. Indice d'esclavage. Cependant il y a des libertés qu'on prend ou qu'on abandonne, que l'on conquiert ou que l'on perd, sous certaines influences *extérieures aux volontés particulières des hommes*.

La liberté est inséparable de la puissance. Petite puissance, petite liberté. Grande puissance, grande liberté.

Or un peuple est sans puissance, désarmé, assujetti

au travail ou à la pauvreté. C'est un fait, et non une hypothèse pour étayer une doctrine.

Quelle est donc la puissance qui confère la liberté?

La richesse — ou ce qui en tient lieu (pouvoir politique, influences, crédit, etc.). Richesse c'est liberté. Pauvreté c'est esclavage.

La liberté moderne comme la liberté antique se fonde sur un esclavage (1).

(1) Est-il nécessaire de rappeler que Stuart Mill a écrit un volume sur la Liberté ? Rien de plus vague que ces phrases libérales. Un exemple : « Le but de cet essai, dit Mill, est de proclamer un principe très simple, comme fondé à régir absolument la conduite de la société envers l'individu dans tout ce qui est contrainte et contrôle, que les moyens employés soient la force physique, sous forme de peines légales, ou la coaction morale de l'opinion publique. Voici ce principe : le seul objet qui autorise les hommes, individuellement ou collectivement, à troubler la liberté d'action d'aucun de leurs semblables, est la protection de soi-même. La seule raison légitime que puisse avoir une communauté pour user de force contre un de ses membres, est de l'empêcher de nuire aux autres. Elle n'en a pas une raison suffisante dans le bien de cet individu soit physique, soit moral. »

Ceci n'est pas autre chose, à bien regarder, que la philosophie économique de l'Angleterre... Mill ne voit les actes nuisibles que dans les faits divers. Pour le reste, *laissez faire et laissez passer*. L'auteur termine son livre par un chapitre spécial très curieux et très piquant : c'est une sorte de règlement de police de la Liberté. L'ardent apôtre de la non-intervention de l'État énumère les cas (nombreux) où la société a le droit d'intervenir : il y a la fraude, l'escroquerie, la vente des poisons, l'ivresse, la licence des rues et même *la protection du travail!*

NOUVEAUX ÉCLAIRCISSEMENTS

(*Lettre à M. Charles Maurras.*)

L'un des plus grands maux qui affligent la pensée contemporaine est *l'équivoque*. Ne manquons pas de une seule occasion de la chasser, principalement lorsqu'elle s'insinue dans les grands débats qui nous passionnent et nous divisent.

Ne serait-ce pas une équivoque, Maurras, qui s'est glissée dans votre esprit lorsque vous me prêtez une idée si étrange de la liberté ?

Vous notez (dans un récent fascicule de l'*Action Française*) que j'ai fait une « ferme et violente critique de la liberté » — ce qui est vrai ; — vous ajoutez que j'ai réduit cette idée à « l'idée de pouvoir » — je l'ai dit ; — et vous concluez par ces mots : « la réduction avait été faite par Taine, par Hégel, par le sens commun ».

Distinguons ! Les mots aussi sont des traîtres. Prenez garde que ma compréhension de la liberté est *autre* que celle de Hégel et de Taine. Cela est si naturel !

Si ces hommes considérables vivaient, soyez persuadé qu'ils ne me pardonneraient pas de vouloir repenser leurs vieilles idées sur ce point.

Avant de vouloir reviser la constitution — qui tient à nous par des liens si ténus — ils commenceraient par reviser leurs idées. Et ils se trouveraient d'accord avec moi sur la définition de la Liberté. Ils me féliciteraient d'avoir fixé cette vérité provisoire.

Notez que je n'ai rien inventé : je développe, j'épure et je précise. Ainsi fit Marx après Sismondi, Taine après Sainte-Beuve, Nietzsche après Schopenhauer. On est toujours le fils de quelqu'un : nous faisons la chaîne, dit l'aimable Renan.

Quelle était la pensée de Hegel et de Taine ?

Quelle est votre arrière-pensée ? Je l'aperçois dans cette formule : il n'y a de vraie liberté qu'avec un pouvoir politique solide, qui en est le dépositaire et le dispensateur.

De vraie liberté ? Pour qui ? Tout est là.

Savez-vous bien qu'un pouvoir politique n'est rien que de la violence latente, de la contrainte dissimulée ? Vos amis ne l'ignorent pas. Nous non plus.

— « Vous voulez donc supprimer tout pouvoir ? Vous poursuivez donc l'utopie d'une société anarchique ? »

— Permettez, laissons cette galère. Est-ce vous, Maurras, qui vous effrayez des idées ? Ne vous embarrassez pas des conséquences. Analysez sans cesse, car *la vie est au bout ;* c'est encore une belle pensée de Renan — je cite vos auteurs, et les miens !

En déclarant que la liberté se réduit au *pouvoir* vous entretenez une confusion détestable : vous supposez que la liberté est un *bien commun*, indivis ; or elle est un bien particulier, privé.

A quoi peut prétendre le pouvoir fort, inflexible que vous souhaitez ? sinon à mieux gérer *son bien*, *sa* liberté. De la sorte, en consolidant *votre* liberté, *vous ne faites que resserrer davantage les liens de notre esclavage.*

Au contraire lorsque je prouve que la condition de la liberté est *un pouvoir*, *une puissance* (Liberté c'est puissance. Locke), j'entends que la masse des hommes sans puissance, c'est-à-dire courbée sous le joug du travail, *n'est pas libre*. Le salaire d'un homme est une fausse mesure de sa liberté, mais c'en est une : liberté conquise au prix d'une servitude ! quel drame, ô Maurras ! Oui, le salaire est un bien assez mince ; il reste, pourtant, l'unique *substratum* de la liberté pour la masse. Jugez de l'étendue de cette liberté ! Et jugez — si vous ne répugnez pas aux statistiques — du nombre des hommes sans liberté ! Est-ce un *bien*, ou un *mal?* Ici je ne m'en préoccupe guère. Il y a tant de morales ! vous ne

l'ignorez pas. Mais si je laisse aux intéressés le soin de l'apprécier, je ne me tromperai pas sur ces valeurs, je distinguerai mon *bien* et mon *mal ;* et, s'il faut que j'intervertisse les termes, sous peine de mort, je le ferai sans hésiter.

C'est ainsi que je trouve la base réelle de la liberté. Les philosophes en parlent comme d'une vision céleste perdue dans les nuages : c'est un réflexe de leur divagation. Nous la voyons, sous les traits d'une belle fille de la terre et du soleil, riante, aimante et périssable. Je la voudrais peindre oisive : *être libre c'est être affranchi du travail.*

Maurras, vous êtes un athée, dévotement curieux de l'Antique. Connaissez-vous le secret de la grandeur d'Athènes ? Vos maîtres, sans doute, vous ont enseigné que le ciel, le climat, la mer et la race ont pétri et façonné ce peuple incomparable. Eh bien, non. Ces facteurs sont de second ordre.

Athènes fut grande parce qu'elle était une démocratie de *vingt mille citoyens servis par quatre cent mille esclaves.*

Les vingt mille citoyens étaient *libres*, c'est-à-dire *affranchis du travail.* (Souvenez-vous des textes qui trahissent le *mépris* du grec pour le travail servile) (1) Les quatre cent mille esclaves n'étaient pas mis au rang des hommes. Le jour où ils ont com-

(1) « La plupart des arts (des métiers) corrompent le corps de ceux qui les exercent », Xénophon — *Dits mémorables.* (LV.)

mencé à s'élever à cette *dignité* — et ce jour ne pouvait manquer n'arriver, marqué par le Destin ! — les fondements de la Cité craquèrent. C'était la Révolution sociale de la Grèce (ce fut aussi celle de Rome).

Le salariat, ce stade nouveau de l'esclavage, était trop imparfait pour pouvoir le remplacer avec avantage. Nous eûmes une liberté bâtarde, qui prit des formes diverses à travers les âges ; liberté bâtarde dont nous sommes encore affligés. Nous sommes des moitiés d'esclaves ; un pied dans la liberté, un pied dans la servitude. Quels tiraillements ! Maurras, avez-vous pris garde à cette grande tragédie ? Quel Eschyle la pourrait exprimer ? Prométhée peut se repentir !

Ainsi notre liberté deviendra authentique, lorsque nous aurons acquis ou conquis un *nouvel esclavage*.

Seulement on *pourra se passer des hommes*.

O Maurras, je vois alors la Grèce refleurir sur toute la terre.

H. D.

V

QU'EST-CE QU'UNE PATRIE ?

On voit peu de *questions*, à l'heure actuelle, qui fassent l'objet de controverses plus vives et de disputes plus ardentes que celles de la Patrie et du patriotisme.

Si la conséquence de ces querelles était de nous procurer plus de lumière et de certitude, nous ne songerions pas à nous plaindre. Mais c'est le contraire qui arrive. Il semble, en effet, que plus on s'occupe de ces questions, plus on est éloigné de s'entendre. Plus les partis se passionnent et s'entre-déchirent, plus la masse est victime de l'équivoque et plus elle s'enfonce dans les ténèbres.

Tâchons d'examiner cette question en historien désintéressé.

Il est permis de ranger les apôtres du patriotisme en deux classes : la première comprenant ceux qui définissent la patrie sous l'inspiration d'une image *ancienne*, la seconde comprenant ceux qui la définissent d'après une conception — je ne dis pas moderne — mais seulement *moins ancienne*.

Les événement actuels nous permettent de placer le groupe politique de la *Patrie française* dans la première classe, et celui de la *Ligue des droits de l'Homme* dans la seconde.

Les patriotes de la première classe tiennent à peu près ce langage : « Il faut aimer la Patrie, l'aimer de tout son cœur, la chérir de toute son âme, car la Patrie, c'est la *terre des morts*, *le culte des aïeux*, *la glorification des héros*, *le respect des traditions, des légendes et des souvenirs*. Aimez, aimez vôtre Patrie, puisque c'est d'elle que vous tenez la richesse, l'indépendance, la sécurité, le bien-être et la liberté. »

Or, pourquoi sommes-nous intimement choqués de ce langage? N'est-ce point — avant toute réflexion sur la convenance des paroles — parce qu'il répugne à notre sensibilité d'obéir à une froide injonction ?

Est-ce qu'une forme quelconque de l'*amour* a pu naître jamais par la vertu d'un raisonnement? Eh! qui donc pourrait aimer ce qui n'est point aimable, et chérir ce qui l'abandonne?

On conjure le peuple d'honorer ses aïeux et de glorifier ses héros. Il faudrait songer d'abord aux vi-

vants. Il est vrai que les funérailles de Patrocle durèrent neuf jours entiers ; mais, ce fut une vraie fête pendant neuf jours : les jeux publics, les festins, les danses et les réjouissances se succédaient sans interruption et au milieu d'une allégresse générale. Voilà comment l'homme antique célébrait ses héros et ses morts.

On invoque la tradition, la légende, les souvenirs, le foyer, la langue, la race.

Il est aisé de donner le change en ces matières, si on se confine dans les généralités. Le monde se paie toujours de mots. Ainsi vivent les sophistes et les démagogues.

Qu'on veuille bien remarquer, en effet, que l'homme considéré comme *unité nationale* est une fiction. Les desseins des politiques entretiennent ce fructueux mensonge.

Ce serait dans un fragile édifice de souvenirs, de légendes et de traditions que le peuple trouverait les ressorts de son enthousiasme et la force de s'unifier. Mais à quel esprit réfléchi fera-t-on admettre que des êtres si profondément *divisés par des intérêts si graves et si complexes* scelleront une alliance avec la poussière des idées mortes ?

Les souvenirs touchants ou poétiques, les traditions anciennes et vénérables, le culte des ancêtres et du foyer, l'attachement sincère et profond à la race correspondent à un ensemble de mœurs disparues, antérieurement créées dans une civilisation

écoulée. Le legs précieux de vertus héréditaires que nos ancêtres se transmettaient, sans effort, dans le sang, s'est aminci et transformé à travers les siècles jusqu'au jour où il a disparu sous l'empire de circonstances nouvelles et inéluctables.

C'est une des vieilles superstitions des historiens, cette croyance en un vague patriotisme issu d'une prétendue communauté d'aspirations et de sentiments. Quel étrange renversement d'idées ! Un grand écrivain accrédita cette illusion historique : Ernest Renan, trop intelligent pour n'être pas troublé à la vue du *fléchissement* du sentiment patriotique, jugea bon de réviser ses notions sur ce point délicat. Il fit, en 1882, une conférence très courageuse : *Qu'est-ce qu'une nation?* Malheureusement, il était plus préoccupé d'ennoblir l'idée de patrie que d'en rechercher la vraie signification historique.

Il voulait la *spiritualiser*, avec l'intention secrète — et d'ailleurs transparente — de l'élargir et de l'*universaliser*. Aussi, découvrons-nous un rêveur et un utopiste là où nous attendions un critique et un historien : « Non, dit-il, ce n'est pas plus la terre que la race qui fait la nation.

« La terre fournit le *substratum*, le champ de la lutte et du travail; l'homme fournit l'âme. L'homme est tout dans la formation de cette chose sacrée qu'on appelle un peuple. Rien de matériel n'y suffit.

« Une nation est un principe spirituel, résultant des complications profondes de l'histoire, une famille

spirituelle, non un groupe déterminé par la configuration du sol. »

Et en quoi consisterait ce principe spirituel qui relierait les hommes? D'abord la possession en commun d'un riche legs de souvenirs, ensuite le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis...

Comme on le voit, l'idéalisme l'emporte. Le bon Renan aimait à s'enivrer de philosophie. C'était son *alcoolisme*... Triste siècle!

Mais ce philosophe parle très souvent comme s'il s'adressait à des philosophes ou à des rêveurs. Il oublie que la majeure partie de l'humanité (celle dont il rêvait de faire le bonheur, voir l'*Avenir de la Science*) ne se nourrit pas de la viande creuse des souvenirs. Elle a des préoccupations plus nettes, plus *prosaïques*. Le philosophe ne voit pas que ces hommes illettrés ou frustres, pliés sous le joug quotidien du travail servile, ne sont et ne peuvent jamais être liés par des affections idéales. Ce fameux legs de souvenirs se ramène à un legs de misères économiques, et cet *héritage indivis* à une longue hérédité morbide.

Certes, chez les peuples où le patriotisme n'avait pas encore servi de prétexte aux avides compétitions du pouvoir, cette communauté de vues morales et intellectuelles, qui berçait l'imagination de Renan, se réalisait naturellement et sans effort; car, loin qu'elle fût la *racine* d'un peuple, elle était sa *fleur*.

Mais, si les hommes n'avaient pas été liés par des intérêts matériels étroits, ils ne se seraient point rapprochés. Le patriotisme le plus fort était celui des tribus : *les liens du sang ne faisaient que consolider les liens d'intérêt*. Ils se superposaient, se confondaient presque; mais les premiers ne furent pas les plus forts; on l'a bien vu dans la suite par le mélange des races.

Le contact et le frottement quotidien de la vie, nés d'une impérieuse nécessité, supérieure aux volontés particulières des hommes, furent les sources vives d'où jaillirent les inclinations, les amitiés, les sympathies et ces amours fraternelles — sensuelles même — qui poussèrent les hommes à l'accomplissement des plus hauts exploits.

Ici, comme dans une foule d'autres cas, les philosophes et les historiens, imbus de cette dialectique bâtarde que le christianisme nous a léguée, ont renversé la proposition; ils ont pris l'effet pour la cause, le contenant pour le contenu, absolument comme les sauvages qui attribuent aux signes ou aux indices des phénomènes la *causalité* des phénomènes — mais, du moins, les sauvages sont excusables.

Mais si l'on observe attentivement la naissance de la plupart des amitiés particulières qui s'établissent entre les hommes, on verra que le phénomène ressemble beaucoup à celui qui préside à la naissance des amitiés — ou des inimitiés — qui se forment entre les diverses classes du peuple. L'amitié ne peut

naître que d'un échange efficace de services — quels qu'ils soient.

Il y faut un *plaisir* — n'importe lequel — ou un intérêt, ce qui, au fond, est la même chose. Mais là où le plaisir se paie d'un surcroît de souffrance, là où les intérêts sont contraires, hostiles, contradictoires, on aperçoit aussitôt un ferment de rancune, de jalousie, de ressentiment et d'insurmontable animosité. C'est en vain, que le moraliste s'interpose et fatigue les combattants de ses fastidieuses prédications; rien n'y fait. Depuis qu'il y a des arbitres, on n'a jamais constaté une seule victoire en faveur de la paix !

Et j'ajoute que c'est une admirable leçon de sagesse donnée par le pur instinct aux divagations excessives de la pensée.

Il faut maintenant examiner le point de vue où se placent les défenseurs de la déclaration des *Droits de l'Homme et du Citoyen.*

« La Patrie, se plaisent-ils à répéter, c'est le pays où règne le droit, la justice et la liberté. Nous sommes les héritiers de la Révolution française et nous confondons les principes immortels de 1789 avec l'idée de Patrie. Appliquez ces principes et tout ira bien. »

Puisque la Patrie, de ce point de vue, a pour fondement la justice et le droit, il est naturel que nous ayons l'idée de rechercher ce que cachent réellement ces mots de justice et de droit. Gardons-nous, au

préalable, de tomber dans l'erreur qui consiste à prendre ces mots de droit et de justice dans une double acception. Rien n'est plus funeste à la compréhension du sujet. Aussi, laisserons-nous de côté la justice comme sentiment, et le droit comme principe philosophique. Nous nous occuperons de ces choses dans leur réalité.

La justice est une institution aussi ancienne et aussi diverse que la propriété, la religion ou la famille. Comment s'est-elle transformée? A quelles influences a-t-elle obéi?

Quelles sont les causes qui l'ont modifiée, développée, compliquée? Voilà, sans doute, les questions essentielles.

La justice trouve sa forme concrète dans une application de la loi. Peu importe, en effet, la convenance ou le mode d'application : qui dit sanction dit justice. *A priori*, on voit déjà que la justice, loin d'être chose immuable, est chose essentiellement variable; *les lois changent donc la justice change.*

Dans les sociétés antiques, la loi passe pour être une émanation des dieux. Elle revêt un caractère religieux et sacré. Le juge est un représentant de la divinité; souvent, il cumule les fonctions de prêtre et de législateur.

Chose remarquable, chez tous les peuples anciens, il y a eu un moment où la classe sacerdotale, inspiratrice et maîtresse de la loi, jouissait de la plus

grande richesse et des plus hautes prérogatives.

Exemples : l'Egypte, l'Inde, la Grèce, Rome et la Gaule. Tous les historiens en font foi. A cette époque, il n'est pas encore question de *droits*. Rois, prêtres et guerriers sont des propriétaires de terres et des possesseurs d'esclaves, les terres sont cultivées par des fermiers réduits à la condition de serfs. Le peuple subit la loi qui n'est rien autre que la coutume; il est censé obéir à la volonté des dieux et l'idée de se révolter ne lui vient jamais à l'esprit; d'ailleurs c'est le plus grand des crimes, l'impiété. Telle était la justice primitive : force et contrainte employées par les classes riches pour gouverner les classes pauvres.

Cependant, la loi perd peu à peu son caractère religieux. De quelle manière? Comment se laïcise-t-elle? Est-ce par l'effet d'une philosophie, d'une prédication, d'une morale, d'un évangile? Tout cela est de peu d'importance. Voyons, en effet, ce qui arrive en Grèce au temps des Dracon, des Solon et des Clisthènes. Remontons jusqu'au milieu du VIIe siècle avant l'ère chrétienne. C'est le moment où la lutte entre le *démos* et les *eupatrides* semble atteindre le maximum de violence et de gravité.

Les réclamations du peuple ne varient guère d'une cité à l'autre : c'est presque toujours l'*épigamia* (comme plus tard à Rome le *connubium*), faculté accordée à tous les citoyens de se marier comme ils l'entendaient; c'est aussi un nouveau partage des terres, l'abolition des dettes, etc. Du reste, la guerre

sociale durait depuis fort longtemps. Les nobles ou eupatrides défendaient leurs privilèges avec ténacité. Possédant la richesse, ils se montraient toujours impitoyables. Le débiteur qui n'acquittait pas sa dette tombait en esclavage.

Cependant le *démos* devenait plus nombreux. Il avait perfectionné la culture ; il s'était créé une petite industrie lucrative ; il avait trafiqué sur mer et le long des côtes. En un mot il s'était élevé d'un degré dans la richesse et le bien-être. Il ne pouvait se contenter de toujours obéir ; il se rendait compte de son rôle et de son utilité vis-à-vis des classes nobles. Il sentait bien qu'il devenait une menace et un danger pour ses maîtres ; et au besoin, il savait le prouver. Lorsque l'aristocratie comprit que la contrainte absolue, accompagnée de la répression sanglante, ne suffisait plus à contenir l'élan du peuple, elle eut recours à une transaction. On consentit non seulement à écouter les réclamations des gens de *démos*, mais même on ne put s'empêcher d'entrer en pourparlers pacifiques avec eux. Ce fut l'œuvre de la législation. Dracon, nommé par les eupatrides pour fixer en lois la coutume, veut se montrer impitoyable et irréductible. Il mécontente la plèbe, il échoue, et ne laisse qu'un nom exécré. Solon est plus habile, — cela lui a valu le surnom de sage. Il concède quelques droits au *démos*. Il établit une sorte de *timocratie* : au gouvernement de la race, du *gênos* succède un gouvernement fondé en partie sur l'aristocratie, en

partie sur une fraction du *démos* enrichi. Dès lors le peuple nomme des délégués au Sénat, qui participent, dans une certaine mesure, à la confection des lois. Il est superflu d'insister : on voit de quelle façon la législation est apparue, et comment la justice s'est élargie.

A Rome, le ressort des événements politiques est presque identique. Lutte entre les patriciens et les plébéiens. Puissance naissante de la plèbe, péril pour l'aristocratie, conséquence : transaction, législation, apparition vers 450 av. J.-C., de la Loi des Douze Tables.

En Gaule, phénomène semblable, quoique un peu différent par certains côtés : les guerres de province à province, les invasions, les conquêtes, changent un peu le cours des révolutions. Néanmoins nous voyons la loi religieuse à l'origine. Les druides sont les seuls initiés, ils font et ils appliquent la loi. Ce n'est que lorsque le peuple acquiert un degré de richesse suffisant et lorsque son accroissement numérique devient un danger pour la noblesse et le sacerdoce que la loi perd son caractère divin, cesse d'être unilatérale et devient une transaction, une concession.

Tel est le processus de la *justice* chez tous les peuples (1). La forme de l'institution peut changer d'un pays à un autre (et, certes, elle change sans cesse au gré de mille causes plus ou moins perceptibles),

(1) Voir le chapitre sur *la Justice*.

mais le fondement reste le même partout et dans tous les temps : « A la base du droit romain, comme à la base de tous les droits, dit M. Charles Borjeaud, il y a la force physique. » — On voit donc déjà que la justice est une chose passablement différente de ce qu'une foule de bons esprits nous décrivent. On peut affirmer, sans exagération, qu'elle n'a jamais cessé d'être, dans la réalité, juste le contraire de ce qu'ils imaginent.

Alors que penser de la conception libérale ou jacobine du patriotisme? Que penser de cette étrange théorie qui donne, pour fondements à la patrie, le droit, la justice et la liberté, De deux choses l'une : ou ces principes sont de vaines abstractions et alors le fondement de la justice est illusoire; ou ces principes correspondent aux faits historiques analysés plus haut, et alors je laisse le soin de conclure.

Ainsi, ni la conception *jacobine* issue de la Révolution française, ni la conception *traditionnaliste* née d'une fausse interprétation de l'histoire, ne sont en mesure de répondre à la question que nous nous sommes posée. Car nous avons démontré que ni la tradition, ni le souvenir, ni la légende, ni la religion, ni le culte des héros ne constituent désormais la Patrie et qu'ils ne peuvent plus la constituer.

Nous avons démontré, du reste, que la justice, le droit, et la liberté ne sont que des fictions ou des simples aspirations sentimentales à travers lesquelles chacun essaye de se leurrer ou de leurrer les autres.

Or, puisque nous savons, à présent, ce que la Patrie n'est pas, et ce que l'on voudrait néanmoins qu'elle fût, il est temps de la définir.

N'allons pas chercher si loin que ces messieurs de la *Patrie française*, ni si haut que ces messieurs de la *Ligue des Droits de l'Homme ;* l'étymologie nous fournit le point de départ. *Patrie, Patria, Patres, Pères*. La Patrie c'est la terre des Pères, la terre des ancêtres, la partie du sol où vous êtes né, *qui vous appartient, dont vous avez hérité*. C'est un lieu utile dont vous avez tiré des richesses, des fruits et des récoltes ; un séjour agréable où vous avez goûté le bien-être, la tendresse et l'amour.

Dans ce cas la Patrie est réellement un *père*, et le mot n'est presque pas une métaphore, car c'est un Père *nourricier ;* on l'aime, on le chérit, on s'attache à lui fortement.

Considérez le peuple d'Athènes — tout en laissant de côté l'esclave, fondement matériel de la cité. Ce peuple est profondément patriote, par l'excellente raison *qu'il avait réellement une patrie*. Et cette patrie n'était point une fiction, ni la conséquence d'un raisonnement métaphysique. Elle existait comme existent les choses visibles, palpables et brillantes : elle tombait sous les sens avec délices. *Chacun la possédait, et voilà pourquoi chacun l'aimait*. Chacun en jouissait librement, et de mille manières, et voilà pourquoi chacun la chérissait, sans qu'il fût besoin que des moralistes se levassent de son sein

pour conjurer ses fils de rester fidèles et dévoués !

On cite volontiers comme exemple de patriotisme français au moyen âge, le sacrifice volontaire des bourgeois de Calais (1347)). Rappelons, d'abord, que la noblesse française *refuse de secourir ces bourgeois* et que le roi Philippe VI les abandonne. Ensuite n'oublions pas que les bourgeois de Calais se sacrifient *pour leur ville* et non pour la France. C'est dans leur ville, en effet, qu'ils ont acquis et conservé les richesses, les honneurs, la considération et le bien-être que procure une vie opulente. Mais de la France ils n'ont nul souci. Cela est si vrai que ces riches marchands, après avoir fui la ville livrée aux Anglais, trouvèrent plus avantageux de revenir et de continuer leurs affaires, en *échangeant la qualité de citoyen français contre celle de citoyen anglais.* De ce nombre fut le grand patriote Eustache de Saint-Pierre, qui obtint d'Édouard III la permission de se *défranciser* (1).

Là-dessus nos historiens, plus soucieux de vanité

(1) Rien ne montre mieux la déchéance du patriotisme que la déchéance des œuvres qu'il suscite. Il ne peut plus rien inspirer. C'est un sentiment mort. Un seul artiste mérite d'être nommé à cause de son génie : Rodin. Ses *bourgeois de Calais* étonnent par la somme de labeur, de difficultés vaincues, d'efforts et d'inventions qu'ils représentent ; l'artifice a remplacé l'art. L'émotion est absente. Quelle froideur et quel ennui ! J'ai revu, le lendemain, au Louvre, la *Victoire de Samothrace.* Voilà du patriotisme !

nationale que de vérité historique, ont soin de garder le silence.

Ils se taisent aussi sur le vrai caractère du patriotisme de la Révolution française.

En 1792, malgré le triomphe du Tiers-État, les villes étaient peuplées d'une foule de gens misérables qui attendaient la première occasion *d'améliorer leur situation*. Dans le peuple, tout ce qui souffre aspire au *changement*. Il faut avoir traversé de longs jours de détresse pour comprendre la force de ce sentiment. Ceci reste une énigme pour les historiens. Presque tous, étant issus d'un monde où le problème de l'existence est déjà résolu, jugent la masse sans tenir compte de cette différence capitale. Ils voudraient que les *gens du commun* se déterminassent par des principes généraux, des idées transcendantes ou des systèmes politiques.

Lazare Carnot, qui connaissait un peu les vrais ressorts du peuple indigent, écrivait en 1796 : Qu'on abandonne aux soldats « la possession du butin qu'ils feront et qu'on leur en accorde la jouissance tranquille. » (Projet relatif à une descente en Angleterre).

Mais le pillage enrichissait principalement les généraux, les Masséna, les Lannes, les Augereau, les Murat, les Berthier, les Bonaparte ainsi que certains membres du Directoire.

En revenant d'Italie, Bonaparte faisait une rente de 50,000 francs à sa femme (Fouché, dans ses mémoires, déclare que cela ne lui suffisait pas), et, d'autre

part, des lieutenants étaient revenus millionnaires de cette campagne. Même filouterie lors de l'expédition d'Égypte : Dans sa proclamation à l'armée datée du 19 mai 1798 il s'écrie : « Je promets à chaque soldat qu'au retour de cette expédition, il aura de quoi acheter six arpents de terre ! » Évidemment il n'en croyait pas un mot, pas plus que les conventionnels Salicetti, Fréron, Ricord, Robespierre jeune et Barras ne croyaient un mot de ce qu'ils disaient lorsqu'ils écrivaient au quartier général de Toulon au Comité de salut public : « Nous avons fait proclamer dans toute la ville que le butin de tous les rebelles était la propriété de l'armée triomphante... et nous avons promis *en sus* un million à l'armée... cette proclamation a produit le plus heureux effet. » (*Moniteur du 28 décembre 1793.*)

Lamartine, qui connaissait les dessous de la Révolution pour avoir consulté certains dossiers, n'hésitait pas à dire (tout en admirant l'élan généreux de la masse révolutionnaire), que le peuple « n'était qu'un instrument et ne fut pas l'objet de la Révolution. » (Circulaire ministérielle aux agents diplomatiques de France à l'étranger, 1848).

Ces documents éclairent suffisamment la période révolutionnaire. Ils montrent quelle était, de part et d'autre, la qualité du patriotisme : chez la foule en détresse, un vague désir de changement, l'espoir du butin et des richesses (après tant de privations et de

souffrances !); chez les officiers, les gouvernants et les chefs, l'ambition du pouvoir et la certitude d'un rapide enrichissement ; enfin chez les émigrés alliés à l'étranger, la volonté de rentrer en possession de leurs biens, terres, châteaux et charges.

Quelle est la qualité du patriotisme contemporain ? En vérité peu différente de l'autre par les mobiles, sinon par la tactique. Du côté de la foule, c'est un moyen conscient ou involontaire d'exprimer son mécontentement, son incertitude ou sa détresse.

On espère en un changement, quel qu'il soit, parce qu'on se figure qu'une modification du personnel dirigeant, ou encore une aventure guerrière apportera le bien-être auquel on aspire. Du côté des meneurs politiques, écrivains et journalistes, ce patriotisme récrépit a pris le nom *nationalisme*. C'est le même fonds d'appétits, d'ambitions et de cupidités qui se dissimule sous des protestations d'honnêteté politique (1).

Il faut démasquer les pharisiens du parti nationa-

(1) Lire dans le *Correspondant* du mois d'avril 1900 l'étude du colonel de Villebois-Mareuil. Cet officier fait entendre que l'armée devient « un vulgaire moyen d'exploitation des ressources de l'État, un louche marchandage de places et d'argent. » Parlant de l'œuvre du général Boulanger (le héros de M. Barrès), le colonel dit : « C'est lui qui a ouvert le temple aux vendeurs ; le cabinet du ministre s'est transformé en agence de presse, les renseignements d'ordre confidentiel sont devenus matière à réclames et le scandale de certaines influences politiques ou étrangères n'a rencontré que la *soumission des bureaux*. »

liste ; il faut aussi faire entendre aux fétichistes de la Révolution de 89, qu'ils font une œuvre stérile.

Quant à cette partie de la nation qui est réduite à toutes sortes de privations, on l'accuse d'être l'ennemie de la patrie. Quant à ces hommes en détresse, on leur reproche d'être des *sans-patrie*. Comment le nieraient-ils? Ils ne peuvent appeler de ce nom la tradition, les héros, les ancêtres, les souvenirs et les légendes, ni les autres vestiges de la chose perdue. Ils ne peuvent comprendre par ce mot la justice, le droit, la liberté, ni aucune de ces formules métaphysiques sous lesquelles se déguise la force triomphante ou la guerre acharnée. Non, la patrie n'est pas l'ombre de la patrie.

Le chomage augmente, le vagabondage augmente, la folie augmente, le meurtre augmente, la prostitution augmente, et pourtant les moyens d'existence augmentent!

Tandis que la misère grandit, l'abondance règne.

Mais cette abondance elle-même est funeste aux capitalistes : car tout excès de production a pour conséquence un excès de concurrence, c'est-à-dire une baisse des prix et partant des profits ; les trusts, les cartells et les syndicats patronaux se sont formés de cette manière pour régler, surveiller, limiter la production, c'est-à-dire endiguer les sources de la richesse. Plus que jamais l'homme semble fait pour les produits, et non les produits pour l'homme.

En résumé, qu'est-ce que la justice ? Un leurre. La nationalité? Un souvenir. La race ? Une fiction. Les traditions, les légendes ? Des ruines, de la poussière, des cendres.

Si les fondements historiques de la patrie n'existent plus pour cette innombrable catégorie d'hommes qui vivent au jour le jour, dans un état perpétuel d'insécurité et d'angoisse, que peut-il rester de la patrie elle-même ?

DEUXIÈME PARTIE

LES PHÉNOMÈNES SOCIAUX

Celui qui veut se livrer à l'interprétation des faits doit préparer et disposer ainsi son esprit : il ne faut pas qu'il soit sectateur de la nouveauté, ni de l'antiquité ; il ne doit pas non plus se complaire dans la contradiction ni se soumettre en esclave à aucune autorité. Qu'il ne se hâte pas dans les affirmations, et qu'il ne flotte pas incessamment dans les doutes ; qu'au contraire toutes les investigations reposent sur un certain degré de preuves...

François Bacon.
(*Temporis partus masculus.*)

I

LA QUESTION AGRAIRE ET LES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

L'importance du fait économique appelé « crise agricole » dans le monde politique, et plus généralement « question agraire » parmi les économistes, ne cesse de grandir. Il est devenu, depuis quelques années, un fait permanent d'actualité.

Du reste, il n'est pas particulier à la nation française, on le rencontre dans tous les pays où se développe, avec plus ou moins d'intensité, le processus de la civilisation moderne.

L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Italie, la Russie, l'Amérique, etc., sont minées par la crise agricole.

La littérature économique est grosse de cette

question. Les partis politiques l'exploitent chacun au mieux de ses intérêts. Il en résulte un nombre respectable de discours, de brochures, de livres très tendancieux, et d'où l'on à peine à démêler quelques vérités nettes. Je vais essayer d'éclairer mes lecteurs à la lumière des faits.

Délivré du souci de ménager un parti quelconque ou de flatter une catégorie dans l'espoir de capter ses bonnes grâces ou ses suffrages, je tenterai de faire connaître la vérité telle qu'on peut la dégager du réseau des discussions contradictoires, par l'observation exacte et la critique rigoureuse, sans préjudice de la nature des conclusions qui pourront s'imposer.

I

La baisse générale des prix subie par les principaux produits agricoles dans le monde entier, tel est le signe évident par lequel se manifeste la crise aux yeux des populations rurales (1).

(1) « L'élévation des rendements, en augmentant la production, a provoqué presque partout un abaissement des prix de vente, un abaissement des cours, qui ne laisse plus à l'agriculture une marge de bénéfices suffisante pour la rémunérer de son travail et qui a créé une nouvelle crise qu'on peut appeler la crise des prix. » — *Discours de M. Méline au Congrès international de l'Agriculture*, 2 juillet 1900.)

Voyez aussi le *Dictionnaire d'Economie politique de Léon Say*, tome I : « Cet avilissement des prix est un phénomène uni-

L'attention des théoriciens et des législateurs s'est portée de préférence sur les céréales parce que la dépréciation y est particulièrement intense. Mais tous conviennent que la crise embrasse l'ensemble de la production agricole et se répercute sur la majeure partie de la population des champs.

Trois écoles se disputent l'honneur de connaître les causes des « souffrances » de l'Agriculture... Il va sans dire que toutes trois nous offrent les moyens de les adoucir et même de les guérir.

Ce sont :

Les partisans du système protecteur ; les disciples du libre-échange ; les adeptes du collectivisme.

Nous passerons en revue chacune de ces écoles. Nous examinerons leur doctrine, leur système ou leur tactique. Puis nous tâcherons de montrer clairement les transformations capitales qui sont en train

versel qui s'est manifesté aux États-Unis comme en Europe. »

M. Ronna en France, MM. Bœhm, Lotz, Sering, etc., en Allemagne expliquent ainsi la cause du bas prix des céréales aux États-Unis : Le sol productif n'est pas cher et dans une grande partie de la contrée il est fertile et n'a pas besoin d'engrais. Le *farmer* n'a besoin ni de grange, ni de grenier. Il loue la machine à battre (2 fr le quintal) et transporte en vrac à *l'élévator* les grains qui vont dans les grands centres du commerce où se trouve le *terminal élévator* qui centralise les grains destinés à l'exportation. Ces *élévator* ou magasins-greniers appartiennent à de grandes compagnies exportatrices... (Voir pour plus de détails *Revue politique et parlementaire*, février 1899, article de Maurice Block.)

de s'opérer dans le domaine agricole. Nous indiquerons ensuite, en nous appuyant sur des faits, les tendances qui s'y manifestent et les conséquences extrêmement graves qui en découlent au point de vue social.

Les partisans du système protecteur estiment (la chose est indéniable) que la baisse continue du cours des céréales est produite avant tout par l'importation des grains étrangers ; ils savent également que cette baisse des prix s'étend à la plupart des produits du sol.

Pour remédier à l'état des choses qui s'aggrave de plus en plus, ils ont élevé progressivement les taxes particulières qui frappent certaines marchandises à leur passage à la douane.

En 1885, le Parlement a voté un droit protecteur de 3 francs par quintal de blé et des taxes sur le bétail étranger ; en 1887, ces droits sont augmentés ; en 1891, on les relève encore ; en 1894, une taxe de 7 francs par quintal de froment est établie à l'importation. Aujourd'hui on réclame une nouvelle contribution.

Les vices du système protecteur ont été maintes fois dénoncés. M. Méline lui-même est obligé de convenir que les tarifs douaniers ont perdu une partie de leur puissance protectrice. « Cela tient, disait-il naguère dans un discours prononcé à la Chambre des députés, à ce que nous sommes solidaires de tous les marchés du monde. La baisse sur le marché de

Londres se répercute sur le marché de Paris (1). »

M. Méline disait vrai. Mais cet aveu prouve suffisamment l'impuissance du système.

Si on compare, par exemple, le cours du blé à Londres et à Paris, dans les premiers jours du mois de mars 1901, on s'aperçoit que ces deux prix ne sont séparés que par un écart de 1 fr. 50, alors que pour amener du blé de Londres à Paris il faudrait payer environ 1 fr. 50, de transport et 7 fr. de droit d'entrée, c'est-à-dire que l'écart entre un marché libre, comme le marché anglais, et un marché protégé comme le nôtre, devait s'élever et s'élève en effet, dans certaines circonstances, à cette somme de 8 fr. 50 (Cité par R. Georges Lévy.)

Ainsi l'impuissance de la protection a-t-elle amené

(1) « Tous les pays du monde sont devenus solidaires, il n'y a plus en réalité qu'un seul marché, *die Weltmarkt*, comme disent les Allemands, le marché du monde. Les conséquences de cette évolution, ce devait être précisément un avantage pour les nations jeunes qui occupent un sol vierge, produisant sans efforts, presque sans frais, toutes ces céréales que nous cultivons avec tant de peine. Cette évolution devait être au contraire défavorable aux nations anciennes, comme la nôtre, écrasées par les charges du passé et par les impôts du présent, aux nations qui, depuis des siècles, pressurent en quelque sorte le sol, et ne peuvent entretenir sa fécondité qu'au prix de sacrifices considérables que les nations jeunes n'ont pas à faire. » G. BLONDEL.

(*Conférence au Concours agricole de Tonnerre*, 1898).

Comme remèdes principaux, M. Blondel préconise l'*esprit d'initiative*, l'*esprit d'association*, et le *vis durans* que Tacite attribuait aux Germains... Méchant ironiste !

les agrariens à réclamer le système des *bons d'importation* qui est une protection à peine déguisée. D'après ce système, tout exportateur de blé recevait un bon de 7 fr. par quintal, lequel pourrait servir à acquitter les droits de douane à l'entrée, sur le blé, ou sur un certain nombre d'autres marchandises désignées par la loi ; mais si ces bons n'avaient pas été employés à l'acquit de ces droits de douane, ils seraient remboursés par le Trésor. (Le Sénat a repoussé ce système le 8 mars, système qui était sorti du vote de la Chambre en juillet 1900 et des délibérations de la Commission des domaines du Sénat).

M. A Raffalovich faisait observer récemment à la Société d'Économie Politique (5 mars 1901) que le droit de douane en Allemagne depuis 1879 a été maintes fois modifié, sous l'influence des diverses pressions. En 1879 la taxe avait été élevée par Bismarck qui voulait, d'une part, donner une satisfaction aux agrariens, et, d'autre part, procurer des ressources au Trésor.

En 1891-92 Caprivi se convainquit que l'on devait assurer aux exportations allemandes des débouchés réguliers et il conclut alors avec plusieurs pays des traités de commerce. Pour les blés en particulier, la Russie resta soumise à un droit différentiel à l'entrée de 5 fr. quand le blé des autres pays ne payait que 3 fr. 50.

Cette mesure a fort peu nui à la Russie car les blés

russes ont simplement agi en déplaçant et en remplaçant de proche en proche les blés roumains et hongrois, poussés en Allemagne.

Il est certain que les cours des céréales sont influencés par les caprices de la spéculation. M. Méline ne l'ignore pas : « Il ne faut pas, disait-il, en atteignant l'agiotage, la spéculation malhonnête et les paris, rendre impossible la pratique des marchés à terme. »

Pour comprendre l'importance de la spéculation sur la marche des cours, il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau suivant qui donne le chiffre des importations en regard de celui des prix pendant une période décennale :

Années	Prix	Milliers de quintaux
1883	24 fr. 8	11.000
1884	23 fr. 1	10.500
1885	21 fr. 7	6.400
1886	22 fr. 8	7.000
1887	23 fr. 4	8.900
1888	24 fr. 7	11.300
1889	24 fr. 0	11.400
1890	24 fr. 9	10.500
1891	26 fr. 1	19.600

Or, il est évident que l'affaiblissement des prix devrait correspondre à un accroissement du chiffre des importations. En d'autres termes, plus il pénètre de blés étrangers sur le marché français, plus les cours devraient s'abaisser. Inversement la hausse

devrait être le signe d'une diminution dans le chiffre des importations. Et c'est le contraire qui arrive! Ainsi en 1884 l'annonce du vote prochain d'un droit de 3 francs par quintal détermine une augmentation soudaine des importations malgré la baisse des prix. En 1891, une mauvaise récolte nous oblige à recourir aux blés étrangers, les droits de douane sont abaissés pour la circonstance et les prix restent encore plus élevés.

« L'un des faits qui montrent bien l'importance de la spéculation sur les blés, dit M. Georges Blondel, c'est que les produits exportés par divers États exportateurs ne sont pas expédiés seulement vers les pays qui en ont besoin pour subvenir à leur consommation, mais aussi vers des pays qui se suffisent à eux-mêmes. On a pu citer l'exemple de l'Autriche-Hongrie qui se suffit à elle-même et reçoit pourtant des blés de la Roumanie, de la Serbie, de la Russie... Il y a là une importation par force qui ne répond pas aux besoins naturels, qui crée un superflu artificiel et provoque nécessairement la baisse des produits agricoles. Cette baisse est encore accentuée par ce fait que le produit étranger se substituant au produit indigène pour la consommation locale, contraint celui-ci à l'exportation, c'est-à-dire au paiement de frais supplémentaires de transport et de douane. »

Est-ce à dire que la spéculation a raison en définitive du prix des produits? Non, certes: elle n'empêche point en dernier lieu la baisse progressive de

ces prix, mais elle les modifie suffisamment pour produire des perturbations violentes sur le marché agricole; après une série de mouvements ascendants et descendants à la faveur desquels les détrousseurs cossus de la finance réalisent des profits incalculables au détriment des petits producteurs, les prix reprennent leurs cours normaux déterminés par l'offre et la demande : « Toute production agricole, dit M. Funck Brentano, est écrasée par la spéculation à la baisse sur les producteurs et la spéculation à la hausse sur les consommateurs (1). »

Mais s'ensuit-il que certains législateurs intègres, soucieux de préoccupations morales dans un domaine qui n'est pas le leur, soient autorisés à demander

(1) Voici un fait qui montre bien l'importance exagérée que l'on attribue à l'agio sur les cours des céréales : La production du blé dans le monde entier en 1900 a été de 910 millions d'hectolitres (chiffres ronds), l'année précédente elle avait été de 970 millions; malgré ce déficit les cours se sont aviliés en 1900, ce qui a fait croire à l'influence exclusive de spéculation. La vérité c'est que la récolte du blé dans le monde avait été considérable en 1898 (1 milliard, 55 millions d'hectolitres), très importante en 1899 (970 millions) et qu'il s'était constitué des stocks énormes dont les reports successifs ont encombré les marchés. Ainsi les États-Unis et l'Argentine, qui ont vu leurs récoltes diminuer de 1899 à 1900, ont eu néanmoins des exportations supérieures (depuis le commencement de la campagne 1900-01) de 8,613,000 hectolitres à celles, même période, de la campagne précédente. (*Voir Evening Corn Trade List*, avril 1901.) La cause principale de l'avilissement est la surabondance. L'agio et les accaparements ont une influence *secondaire*, ce qui ne veut pas dire *nulle*.

légitimement la suppression ou l'atténuation de l'agio? Pas le moins du monde.

Quiconque veut se donner la peine d'étudier le jeu de nos institutions d'une façon objective, c'est-à-dire sans les entraves de nos préférences personnelles ou de nos antipathies, comprendra que la spéculation fait partie intégrante du régime économique moderne. Loin d'être un accessoire elle est un instrument important des transformations présentes, passées et futures. Il n'y a pas de raison d'entamer de préférence le mécanisme de la Bourse à tout autre mécanisme du régime capitaliste.

L'attitude des gens qui s'accommodent fort bien de l'état de choses actuel mais condamnent avec indignation la spéculation et le jeu ne laisse pas d'être plaisante. Ils applaudissent volontiers l'institution de la guerre tant qu'ils en tirent quelque profit, mais ils la réprouvent aussitôt que les engins les atteignent...

Impossible d'appliquer ici le *in medio stat virtus*, il faut tout accepter ou tout rejeter. La vérité c'est que la spéculation est inséparable de la forme capitaliste revêtue par la production et la circulation : elle opère le drainage des petits capitaux et l'accumulation des richesses en vue des entreprises colossales. D'autre part, elle paralyse et rend presque inutile l'application du système protecteur.

Ce système, que l'on fait volontiers miroiter sous les yeux des paysans, est impuissant à relever leur situation. Autrefois le blé valait 35 francs le quintal;

il est descendu progressivement à 30 francs puis à 26 fr., à 22 fr. Il oscille aujourd'hui entre 18 et 15.

Tout ce que peut faire un nouvel accroissement des tarifs, c'est de renchérir momentanément les objets de consommation et de procurer quelque coup de Jarnac à la spéculation.

II

Faut-il en inférer que le laisser-faire, tant prôné par les partisans du libre-échange, doive sauver les populations de la crise où elles se débattent? Nous allons voir que le libre-échange, pas mieux que le système protecteur, n'est capable de produire ce miracle.

D'abord il est évident que la concurrence extérieure surajoutée à la concurrence intérieure ne peut que désarmer les travailleurs nationaux.

Voici par exemple, un tableau des excédents de céréales exportés par divers pays et qui activent le jeu de la concurrence dans chaque pays :

	Excédents moyens annuels exportés des pays ci-après (milliers de quintaux).	
	1877-1882	1887-1892
Russie	17.614	25.910
Autriche-Hongrie	913	4.103
Roumanie	3.502	7.884
Serbie	216	594
Bulgarie	1.585	3.092
Égypte	800	226
Algérie	738	1.750
Tunisie	138	138

« Quelles que soient les mesures législatives prises pour rehausser le niveau des cours en France, la baisse persistera à moins d'édicter la prohibition, déclare M. D'Zolla. » (Cet agronome ajoute que la baisse provient aussi (outre la surabondance) d'une crise monétaire se traduisant par une augmentation en pouvoir d'achat de l'or, métal qui est devenu l'étalon unique des pays civilisés. (Voir la *Revue Politique et Parlementaire* du 10 avril 1901.)

Aux excédents d'importation ci-dessus il faudrait ajouter ceux des pays extra-européens : États-Unis (plus de 30 millions de quintaux), République argentine (plus de 6 millions), etc.

« Le développement extrêmement rapide de la production, dit un agronome compétent (M. Zolla), est le trait caractéristique de la période que nous traversons. Dans le *monde entier* la quantité des produits agricoles obtenus s'est accrue; partout au même moment les moyens de communication sont devenus plus nombreux et les frais de transport moins élevés. L'activité industrielle des vieux pays, le besoin croissant de s'ouvrir des débouchés nouveaux a précipité ce mouvement et accéléré le développement de la production agricole... »

Ainsi la libre concurrence accentue nécessairement la baisse des prix des produits agricoles, ce qui entraîne fatalement une aggravation des difficultés de vente (rémunératrice) pour le cultivateur-propriétaire. Ses ressources pécuniaires tarissent. C'est alors

qu'il s'engage dans la filière des dettes hypothécaires ou chirographaires.

Certes le consommateur des villes bénéficiera de cet avilissement des prix, mais ce sera au détriment du consommateur des champs qui se présente avec ses intérêts de producteur. De sorte que toute tentative d'amélioration de la classe paysanne est fatalement nuisible à la classe ouvrière des villes, et inversement tout bénéfice de bien-être pour le prolétariat urbain ne peut se réaliser qu'au préjudice du prolétariat rural. Ces deux misères s'entre-dévorent au profit d'une classe restreinte et plus puissante.

Ce n'est pas tout. Le paysan, en qualité de consommateur, a des intérêts qui sont antagoniques avec ses intérêts de producteur.

Lui aussi achètera bon marché, mais comme il produit généralement plus qu'il ne consomme et que ses intérêts de producteur sont lésés, il s'acheminera sûrement vers un état de dépossession et de ruine. C'est ce qui a lieu du reste malgré l'application des tarifs douaniers. En résumé le libre-échange, appliqué suivant le désir d'une foule d'économistes ou de législateurs, aurait simplement pour effet de précipiter la transformation économique à laquelle nous assistons (1). Ce serait *historiquement* l'unique

(1) A propos d'une enquête sur la crise agricole en Angleterre M. de Molinari était obligé de convenir que : « Sans doute, la terre a perdu sous l'influence du libre échange et du développement des moyens de communication une partie de

raison qui pourrait le faire préférer au système protecteur, lequel, sans atténuer la misère, ralentit la crise sociale que nous traversons.

Ainsi on a vu que le système protecteur aggrave les conditions d'existence du pauvre sans apporter une amélioration sensible au sort des paysans et sans leur épargner la perspective d'une déconfiture prochaine.

Nous venons de voir que l'application de la théorie libre-échangiste du laisser-faire, la « tarte à la crème » de M. Yves Guyot, tout en diminuant le prix des objets de consommation, ruinerait plus rapidement le propriétaire-cultivateur, accentuerait par contre-coup le mouvement d'émigration vers les centres urbains, c'est-à-dire grossirait le prolétariat des villes. C'est ce que M. Funck-Brentano a résumé dans ces lignes : « En raison directe de la cherté provoquée par les droits protecteurs, la misère grandit, d'autre part en raison directe de l'importation en franchise des produits agricoles étrangers l'agriculture nationale dépérit et la misère grandit encore. » (*Revue de Paris*, 15 mai 1895).

la plus value artificielle qu'elle avait acquise sous le régime de la protection. Mais si la valeur de la terre a diminué, celle du travail s'est accrue. Le pouvoir d'achat du salaire s'est augmenté de la diminution du prix des nécessités de la vie. » Ce dernier point est extrêmement contestable, car on sait que, depuis plusieurs années la moyenne des salaires a diminué tandis que les loyers (surtout dans les grandes villes) ont augmenté, et augmenteront encore par l'effet des nouvelles taxes sur les immeubles — les propriétaires faisant supporter aux locataires tous les accroissements.

Donc ni la protection, ni le libre-échange ne répondent à la question. Le paupérisme agricole ne peut être enrayé par l'une quelconque de ces formules (1).

III

En face de ces deux écoles frappées d'impuissance que propose le socialisme, le collectivisme?

Il commence à jouir d'une certaine faveur grâce à quelques parties critiques assez justes enfermées dans sa doctrine. Un moment j'ai cru moi-même, de très bonne foi, que la solution agraire offerte par le col-

(1) Pour revenir au système protecteur, faisons remarquer que ses partisans eux-mêmes avouent son impuissance à sauver les agriculteurs. « Le prix du blé est à 18 ou 19 francs le quintal dit M. Domergue (réforme économique, 22 octobre 1899) soit aux environs de 14 francs l'hectolitre; ainsi se vérifie notre prédiction : lorsque nous cesserons d'être importateurs de blé le cours de ce produit sur le marché français se mettra automatiquement au niveau du cours du marché universel. » Et M. Domergue ajoute que l'augmentation du droit de douane pour remédier à l'avilissement des prix est un leurre criminel... Et il déclare que le remède est dans la constitution de syndicats d'agriculteurs (monopoles de ventes). Ces associations existent aux États-Unis.

M. de Molinari dit que « c'est le pacte de famine ». Parmi les vœux émis au *Congrès de la vente du blé* tenu à Versailles (fin juin 1900) par les principales sociétés d'agriculture de France nous relevons déjà celui-ci : « organiser la vente du blé de manière à assurer aux agriculteurs un *prix rémunérateur...* » Tout cela ne sauvera pas les petits agriculteurs de la débâcle.

lectivisme pouvait résoudre le problème. Mais une étude plus approfondie m'a dessillé les yeux. Je n'hésite pas à repousser cette doctrine dont une critique plus rigoureuse m'a démontré l'illusion, les lacunes profondes, l'insuffisance et, partant, l'erreur.

M. Jaurès, dans le long discours qu'il prononça naguère à la Chambre sur la crise agricole, disait ceci : « Tant que subsistera le régime capitaliste, il peut y avoir des palliatifs, il ne peut y avoir de remède et de guérison. »

Fort bien. La tactique socialiste croit pouvoir se légitimer par cette assertion. Son rôle donc consisterait à fournir des palliatifs, et à apporter des atténuations. Voyons quels prétendus palliatifs, quelles espèces d'atténuations ?

En premier lieu, les socialistes demandent la suppression de l'impôt foncier. Remarquons d'abord que cette réforme intéresse plutôt la catégorie des cultivateurs propriétaires, elle ne concerne pas les salariés des champs. Les 1,954,000 domestiques et servantes de ferme, les 1,500,000 journaliers agricoles seraient exclus du bénéfice de cette réforme. Elle n'embrasserait donc qu'une fraction des hommes des champs.

Ensuite à qui fera-t-on croire que ce dégrèvement serait capable d'améliorer d'une façon appréciable le bien-être du paysan : « Il existe, dit M. Leroy-Beaulieu, 2,528,191 cotes foncières sur la propriété non bâtie taxées à 0,23 centimes en moyenne, chacune ;

ces cotes devant bénéficier de *la remise de la totalité de l'impôt foncier* ne paieraient plus qu'une moyenne de 0,12 centimes. Quel effet voulez-vous qu'aient des réformes aussi infinitésimales ? »

Ce serait donc le grand propriétaire terrien, le possesseur de gros domaines, qui profiterait surtout de la suppression de l'impôt foncier.

D'autre part, on sait que l'État ne perd pas au petit bonheur une ressource budgétaire sans chercher les moyens de la recouvrer ailleurs sous une autre forme. Il n'y a jamais, et il ne peut pas y avoir, au total, une diminution authentique de l'impôt. Ces sortes d'opérations se réduisent en dernière analyse à des translations, des déplacements, des virements. C'est là une vérité cruelle dont les socialistes réformistes se gardent bien de convenir, car elle est la condamnation de leur méthode stérile.

En ce qui concerne la dette hypothécaire et la dette chirographaire qui sont les plus lourdes charges de la propriété ou mieux qui constituent son mode de dépossession progressive, que proposent les socialistes ? De transformer cette dette hypothécaire ou chirographaire en une créance d'État pour laquelle on demanderait au paysan un intérêt inférieur à celui qu'il paye aujourd'hui.

« Il faut, disent-ils, que l'État se substitue aux créanciers actuels du paysan et qu'au lieu de lui demander 4, 5, 6 pour 100 comme le font les créanciers d'aujourd'hui, il lui demande un intérêt moindre ».

M. Jaurès ajoute que « c'est un sacrifice que la nation doit se consentir à elle-même ».

Voilà une conception digne d'un professeur de philosophie, mais qui, à bien regarder, ne signifie pas grand'chose, ne correspond à aucun fait précis et clair.

Parler de *sacrifice* en pareille matière, c'est trahir sa méconnaissance du rôle historique de l'État. En effet, tout État suppose la domination et l'exploitation d'un groupe social par un autre groupe social. Point n'est besoin de confesser une doctrine révolutionnaire pour le constater. M. L. Gumplowicz, sociologue et professeur à l'Université de Gratz, le définit dans un sens identique.

Non, il ne peut être question de sacrifice dans l'accomplissement des faits sociaux, pas plus que dans les grandes réformes politiques, pas plus que dans les actes généraux en apparence tout spontanés. Les dates historiques considérées comme les plus pures par des esprits superficiels ne sauraient être expliquées sérieusement par des considérations d'un ordre aussi fragile. La fameuse nuit du 4 août 1789, par exemple, envisagée comme la plus belle journée de la Révolution, fut imposée à la noblesse par les circonstances et la nécessité. En fait, bien avant la nuit du 4 août, l'abandon des privilèges nobiliaires était déjà consommé : les émeutes farouches des Jacques avaient poussé la noblesse au sacrifice volontaire.

La créance d'État qui remplacerait la dette hypo-

thécaire en vertu du sacrifice que la nation se consentirait à elle-même, quelle plaisanterie!

La troisième réforme importante demandée par les socialistes est celle d'un minimum de salaire concédé aux ouvriers ruraux. Celle-là, du moins, embrasse les intérêts d'une autre partie du prolétariat des champs. Est-ce dire qu'elle peut apporter une amélioration à ce même prolétariat? Hélas! nouvelle impossibilité. En effet, avec le mode de production capitaliste, quel serait le résultat que l'on obtiendrait s'il était possible de concéder un minimum de salaire?

On le devine aisément : on augmenterait les frais de production et, par suite, on provoquerait un renchérissement parallèle des produits du sol. Les résultats immédiats de ce phénomène se feraient bientôt sentir sur le marché. Le petit propriétaire qui embauche des journaliers à certaines époques déterminées (pendant les moissons, les vendanges, les foulaisons, etc.), obligé de majorer ses prix de vente, verrait du même coup diminuer ses chances de lutte (déjà très faibles) sur le champ de bataille de la concurrence nationale et internationale. Au cas où les transactions ne dépasseraient pas les limites du marché local, la conséquence de cette mesure législative aurait pour effet d'augmenter le coût de la vie. De sorte que le minimum de salaire amènerait un résultat diamétralement opposé à celui qu'on en attend.

Donc, ni l'impôt foncier, ni la créance d'État, ni le minimum de salaire ne répondent à la question.

Telles sont cependant les principales réformes proposées par les socialistes, tels sont ces fameux palliatifs. On en voit l'inanité ou mieux le caractère retardataire et contradictoire. Au fur et à mesure qu'on étudie et qu'on creuse les diverses mesures législatives, on arrive à cette constatation douloureuse que les plus parfaites et les mieux intentionnées sont inefficaces. Il semble que le régime économique contemporain soit un bloc, et le mot de réforme un leurre, une guitare démodée sur laquelle nos hommes politiques, de toute nuance, jouent des airs plus ou moins enchanteurs selon le talent de chaque virtuose!

On voit donc l'espèce d'antinomie, d'illogisme brutal qui frappe la doctrine collectiviste. Les socialistes ont essayé de se défendre pourtant sur le point spécieux de la socialisation de la propriété.

M. Gabriel Deville, parmi eux, écrivait naguère : « On dit qu'il y a illogisme dans notre doctrine parce que nous ne voulons pas la socialisation de la petite propriété. Les faits sont notre guide et s'il y a illogisme, ce n'est pas dans notre théorie, mais dans les faits eux-mêmes. Ce qui doit être socialisé, continue le député collectiviste, c'est la propriété qui a déjà subi la centralisation, mais non la petite. Nous voulons donner l'outil à l'ouvrier; là où le travailleur sera possesseur de son instrument de travail, nous n'avons pas à le lui donner (1). »

(1) M. Gabriel Deville est un disciple de Karl Marx ; il a traduit le *Capital* dans lequel on peut lire :

Cette réponse, en apparence très habile, n'infirme nullement notre critique. L'illogisme du programme collectiviste est flagrant en dépit des protestations de M. Deville. Vouloir protéger la petite propriété, n'est-ce pas se heurter inutilement à la marche même de l'évolution économique, laquelle tend à la dispari-

« La propriété privée du travailleur sur les moyens de son activité productive est le corollaire de la petite industrie, agricole ou manufacturière... Ce mode de production se rencontre au milieu de l'esclavage, du servage et d'autres états de dépendance. Mais il ne prospère, il ne déploie toute son énergie, il ne revêt sa forme intégrale et classique, que là où le travailleur est le propriétaire libre des conditions de travail qu'il met lui-même en œuvre, le paysan du sol qu'il cultive, l'artisan de l'outillage qu'il manie, comme le virtuose de son instrument. Ce régime industriel de petits producteurs indépendants, travaillant à leur compte, présuppose le morcellement du sol et l'éparpillement des autres moyens de production. Comme il en exclut la concentration, il en exclut aussi la coopération sur une grande échelle, la subdivision de la besogne dans l'atelier et aux champs, le machinisme, la domination savante de l'homme sur la nature, le libre développement des puissances sociales du travail, le concours et l'unité dans les fins, les moyens et les efforts de l'activité collective. Il n'est compatible qu'avec un état de la production et de la société étroitement borné. L'éterniser, ce serait, comme le dit pertinemment Pecqueur, « *décréter la médiocrité en tout* ». Mais arrivé à un certain degré, il engendre de lui-même les agents matériels de sa dissolution. A partir de ce moment, des forces et des passions qu'il comprime commencent à s'agiter au sein de la société. Il doit être anéanti. »

Au congrès de Nantes en 1894, M. Paul Lafargue s'est prononcé en faveur du paysan *propriétaire individuel*. Il est difficile de concilier la *doctrine* et les *faits*, devant les exigences de « la conquête des pouvoirs politiques ».

tion fatale de la petite propriété, ou mieux à l'expropriation graduelle des cultivateurs-propriétaires ?

C'est se moquer agréablement du prolétariat rural que de lui faire espérer une amélioration de son sort par des promesses irréalisables et à l'aide d'une tactique fausse, irrésistiblement déjouée par les faits. Ceux qui se prétendent les défenseurs et les protecteurs de la démocratie campagnarde travaillent, au contraire, à la duper davantage, puisque, loin de les renseigner loyalement sur l'état de choses actuel, ils s'efforcent de les entretenir dans l'illusion d'une fausse délivrance.

Ils trompent la démocratie paysanne lorsqu'ils prétendent que tout homme des champs, s'il devenait possesseur de son outil de travail, accroîtrait son bien-être et pourrait se libérer. Rien, en effet, ne peut s'opposer à l'avilissement des prix des produits de la terre ; car, à mesure que se perfectionne et se généralise l'outillage *mécanique* agricole, la concurrence étrangère, plus puissante et mieux armée, vient écraser le petit producteur qui est incapable de produire en grand et en abondance. M. d'Estournelles de Constant l'a démontré victorieusement dans une étude récente, avec un luxe de détails et d'exemples remarquables.

Le programme collectiviste est donc illogique dans sa conception et contradictoire dans sa tactique. Il ne peut tenter de se réaliser qu'en trompant simultanément les intérets du prolétariat rural et du proléta-

riat urbain. Cela résulte de l'antagonisme même de ces intérêts.

IV

Ainsi dans la société contemporaine, l'élément rural, le petit propriétaire, le fermier, le métayer, l'ouvrier des champs ne sauraient obtenir une amélioration sociale sans léser aussitôt l'élément urbain, c'est-à-dire leurs camarades des villes, travailleurs et sans profession qui composent la majorité des consommateurs.

Et, inversement, au fur et à mesure que se poursuit l'abaissement inéluctable du prix des objets de consommation, les conditions d'existence du paysan deviennent chaque jour plus difficiles et plus dures. Le nombre des hypothèques augmente ainsi que les ventes sur saisie immobilière (1).

Que fait alors le prolétariat des champs ? Il émigre naturellement vers les grandes cités industrielles, attiré, dit-on, par le mirage du luxe, en réalité poussé

(1) « Il y a des communes dans les départements de l'Est où la situation est telle que les propriétaires ne payent plus l'impôt foncier, et le fisc n'en poursuit pas le paiement, préférant abandonner sa créance plutôt que de provoquer des expropriations qui n'amèneraient aucun résultat, car nul ne se présenterait pour acheter une terre qui ne serait qu'une charge et qui ne rapporterait aucun profit. » — Louis Borelli, 1896. (*Réformes monétaires de 1873 et leurs conséquences.*)

par la nécessité. Là, il va grossir la foule des déclassés, des inoccupés, des errants, ce surplus de population qui constitue dès aujourd'hui la nouvelle couche sociale et dont le rôle historique est peut-être de les résoudre toutes.

V

D'où provient l'insuccès fatal qui s'attache à toutes les réformes, à tous les systèmes, à toutes les doctrines appliqués à la résolution du problème agraire ?

Un examen rigoureux des causes sur lesquelles on ne veut pas (ou l'on n'ose pas) insister va nous le dire. D'abord :

« La privation de propriété des ouvriers agricoles apparaît de plus en plus comme le vrai motif de la question sociale dans les campagnes. »

Qui a dit cela? M. Auguste de Miakowski, professeur à l'Université de Vienne (*Revue d'économie politique*, janvier-février 1890).

C'est là le point capital. Certes les socialistes l'ont constaté, mais il ne paraît pas qu'ils en aient prévu les graves conséquences. Oui, la disparition de la petite propriété ou plus généralement l'expropriation incessante des petits et des moyens propriétaires, tel est le fait essentiel de la crise. La grande propriété terrienne élargit l'aire de son territoire.

M. Deschanel a contesté, il est vrai, l'authenticité de

cette tendance en opposant le témoignage de certaines statistiques. Mais si l'on veut bien se reporter aux tableaux fournis par l'enquête décennale de 1882 et par celle de 1892 on constatera la diminution réelle des chefs d'exploitation agricole.

Sans doute, dans certaines partie du territoire, il semble que le nombre des petits propriétaires augmente, mais il convient de donner à ce phénomène illusoire une explication rigoureuse.

Dans les provinces extrêmement morcelées à cause de la configuration du terrain ou de la nature du sol et dans celles où la stérilité de ce sol ne permet plus de faire vivre leurs habitants, la diminution extraordinaire du prix des terres a permis aux plus petits possédants d'en acquérir une parcelle. En outre, les partages successoraux des anciens héritages ont multiplié cette classe de propriétaires fictifs dénommés par M. A. Delaire : « propriétaires indigents ». Les mutations fréquentes dont ces lambeaux de terre font l'objet prouvent bien l'instabilité de ce genre de possession.

« Plus de la moité des ventes d'immeubles ruraux ont porté sur des propriétés ou plutôt sur des parcelles de propriété dont la valeur moyenne est inférieure à 200 francs » (Daniel Zolla, *Revue polit. et parl.*, juillet 1897).

D'après un des derniers numéros du Bulletin de statistique et de législation comparée du ministère des Finances, sur un total de 574.000 mutations de

propriétés relevées par l'Administration de l'Enregistrement en 1894, on en compte 544.000, soit plus de 94 0/0, dont la valeur était inférieure à 5.000 francs.

« La circulation de la très petite propriété agricole est beaucoup plus active que celle des domaines de moyenne et de grande étendue. Près de la moitié, 47 0/0, des droits proportionnels de mutation perçus par le trésor sont ainsi demandés à nos paysans. » (D. Zolla) (1).

C'est que la modicité des rendements a bientôt fait de démontrer aux acquéreurs qu'ils ont fait un marché de dupe et la nécessité les oblige à s'en dépouiller rapidement ; de là, ces ventes perpétuelles de « mouchoirs » ou lots insignifiants.

D'ailleurs le nombre des individus possesseurs d'un lopin augmenterait qu'il serait tout-à-fait inexact d'en conclure que c'est en leur faveur un signe de prospérité. Ces propriétaires ne le sont que de *nom*, si l'on considère les hypothèques dont leurs domaines et leurs terres sont grevés.

A cet égard, il est instructif de relever quelques

(1) Il va sans dire que le morcellement des parcelles culturales n'a pas seulement pour effet d'accroître les droits de mutations, il augmente la perte de temps employé aux cultures, labour, hersages, semis, etc. La perte peut devenir énorme quand la surface d'une parcelle s'abaisse à 50 ares ou à 25 ares. — M. Voitellier a fait le calcul de ces pertes de temps. Il démontre, par exemple, qu'il faut 4 heures 25 minutes de plus pour semer (au semoir) 20 pièces de 5 ares qu'une pièce de un hectare. — (Voir *Le morcellement de la propriété foncière*, par Voitellier.)

assertions erronées présentées par M. Jaurès et par M. Deschanel.

Le député socialiste déclare : « Le chiffre des hypothèques ne cesse pas de grandir » ; tandis que M. Deschanel riposte : « L'augmentation des prêts hypothécaires est un indice de prospérité agricole ».

Voici une explication qui me paraît plus précise et plus juste. Le nombre des prêts hypothécaires, de l'avis de plusieurs notaires et avoués aurait diminué, d'abord par suite des difficultés de recouvrement qui proviennent de la faiblesse des bénéfices agricoles. Les capitaux ont été attirés par les titres, les valeurs financières et les rentes d'État.

Mais, comme à présent le taux de l'intérêt subit une baisse presque ininterrompue, et comme d'autre part, les valeurs en cours et les émissions nouvelles sont considérées comme des placements de jour en jour plus périlleux, les capitaux ont une tendance à se porter de nouveau sur la propriété foncière, et alors il s'en est suivi, sans doute, une recrudescence des prêts hypothécaires. Voilà le secret de ces fluctuations, mal interprétées généralement ou inexplicables aux yeux des théoriciens trop pressés de conclure.

VI

Au-dessous de la condition de petit « propriétaire indigent » il existe l'état de moyen propriétaire. Dans

ce cas, si le paysan est fermier ou métayer, la baisse générale des produits agricoles ne suffit pas à contrebalancer le prix déjà réduit de la rente foncière. La baisse des loyers agricoles — sauf pour quelques terres à cultures particulières — est générale.

Voici, par exemple les variations du revenu en argent de vingt-sept domaines ruraux situés dans la Somme et dans l'Aisne :

1875.	152 990
1884.	112 440
1894.	107 090

En 20 ans la baisse se réduit à 47.900 fr., ou à 31 0/0.

Voici maintenant, soixante-cinq domaines et marchés de terre situés dans le département de l'Aisne. Citons, au hasard, les prix de location par hectare en 1880 et 1896 :

	Prix de location par hectare.	
	1880	1896
1°	105 francs.	70 francs.
2°	09 —	78 —
3°	87 —	75 —
4°	116 —	80 —
5°	106 —	70 —
6°	75 —	60 —
7°	99 —	70 —
8°	109 —	60 —
9°	104 —	45 —
10°	107 —	70 —
11°	123 —	75 —
12°	108 —	75 —

Le fermier, forcé de quitter son emploi si pénible et si peu rémunérateur, se transforme en ouvrier agricole, tandis que son maître, le propriétaire, se résigne à venir cultiver lui-même son champ. Mais ce petit propriétaire, à son tour, ne parvient pas toujours à payer les frais de sa production, et, si la malchance l'atteint par surcroît, si la grêle, la gelée, déciment une partie de ses récoltes, il accumule des dettes jusqu'à ce que le fisc intervienne. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de consulter dans chaque département le nombre de ventes sur saisies immobilières. On verra qu'il tend à s'accroître de plus en plus, dans une proportion respectable.

Voici par exemple les chiffres compris entre 1878 et 1884. On remarquera la progression.

En 1878,	il y a eu	1370	ventes sur	saisie.
En 1882,	—	7710	—	—
En 1884,	—	9027	—	—

Cette progression se continue jusqu'en 1890. Ainsi le total de ventes sur saisie immobilière pour l'année

1886 est de 11.498
1888 — 13.944

En 1890, le chiffre est un peu inférieur au précédent : 13.288.

En 1891, le nombre des ventes est de 11.753. Depuis cette date, ce chiffre n'a pas été dépassé, mais nous ignorons encore les résultats de l'enquête sta-

tistique dressée au Ministère de la Justice pour les années 1895, 1896, 1897, etc.

« Cette faible résistance de la propriété foncière à l'étreinte des capitaux et de la grande propriété, dit M. de Miakowski, provient de l'endettement croissant des terres disponibles, qui résulte des besoins d'argent nécessaires à l'augmentation de la production. Sur ces existences précaires, le capital et la grande propriété agissent comme l'aimant sur le fer pour les attirer à eux et se les attacher avec une frénésie invincible. »

VII

La dépossession des paysans est donc un fait indéniable (1).

(1) « L'avenir appartient à l'entreprise collective, dit M. G. de Molinari, et le jour viendra où l'entreprise individuelle sera une rareté comme le rouet ou le métier à tisser à la main. Aucune branche de la production, pas plus l'agriculture et les professions libérales que l'industrie et le commerce, ne saurait échapper à l'invasion de cette forme progressive. Malgré l'énorme changement que cette évolution suppose, les jours de l'agriculture individuelle sont comptés. Aux petites fermes, aux exploitations parcellaires des propriétaires succéderont, dans un avenir plus rapproché qu'on ne pense, de vastes exploitations agricoles, où les travaux qui, depuis l'invention de la bêche et de la charrue, ont été exécutés à main d'homme, seront économiquement accomplis par des machines de toute sorte, où le capital d'exploitation se comptera par millions, le personnel dirigeant et auxiliaire par milliers. L'agriculture sera

Parmi les agents de cette transformation, il faut citer l'outillage agricole moderne, c'est-à-dire l'introduction de la machinerie dans la culture.

On sait qu'elle a pour effet de remplacer la main d'œuvre. C'est elle qui supplée chaque jour davantage au travail humain, c'est elle qui procure et procurera dans l'avenir la richesse en abondance. En attendant, voyons ce qui se passe avec la machine dans l'état de choses actuel avec le mode de production capitaliste.

Dans presque tous les travaux des champs on voit apparaître la machine agricole, A ce sujet voici quelques indications puisées dans un ouvrage de M. Ringelman, professeur à l'Ecole nationale de Grignon.

Il existe des moissonneuses mécaniques avec lesquelles on consacre deux heures à moissonner un hectare.

Il existe une moissonneuse à maïs (inventée en

alors entièrement ce qu'elle est déjà en voie de devenir dans les pays les plus avancés, une grande industrie, et toutes les conditions de la vie rurale seront changées ». (*Evolution économique du dix-neuvième siècle.*)

M. Paul Leroy-Beaulieu n'est pas moins précis.

« Un pays qui serait tout entier constitué en petite propriété paysanne, déclare-t-il, serait voué à la disette prochaine et à la misère définitive ». (*Journal des Débats*). « Il faut une réorganisation complète des cadres de l'agriculture ; il faut la disparition des petits propriétaires qui n'ont ni le crédit, ni les revenus, ni même les lumières nécessaires à une production, utile à la société : il faut la disparition des fermiers, qui, eux aussi, sont impuissants ». (*Economiste français.*)

1892) telle que, si le cheval est dressé à la parole, deux hommes suffisent. On peut, avec ces moissonneuses, faire le travail de six hommes et couper de deux et demi à trois hectares par jour,

Avec les moissonneuses-lieuses de Hornsby (1884) les gerbes liées tombent dans un berceau à claire-voie où elles s'emmaganisent. Lorsqu'il y en a quatre ou cinq, le conducteur, en appuyant sur la pédale qui est en dessous du siège, ouvre le berceau et les gerbes sont déposées doucement sur le sol.

Il existe des charrues à deux raies. Si pour labourer une terre donnée 16×22, il faut 2 chevaux, pour faire dans le même temps une dimension double 16×44, il faut 2 charrues, 4 chevaux et 2 conducteurs. Or avec la charrue mécanique à 2 raies, on aura besoin de 3 chevaux et d'un conducteur, d'où économie d'un cheval et d'un homme.

L'emploi des faneuses mécaniques (retournement des foins) est tout naturel avec l'usage des faucheuses mécaniques : c'est toujours le même besoin, ajoute M. Ringelman, de compenser la rareté de la main-d'œuvre et d'opérer avec la plus grande rapidité possible.

Il existe des ramasseurs et des chargeurs de foin mécaniques qui fonctionnent en Amérique et qui commencent à se répandre sur le continent.

Il existe un chariot à melons du système Couteau avec lequel deux hommes et un cheval font le travail de *huit* ouvriers ordinaires. etc.. .

On pourrait multiplier encore les exemples. On voit que les résultats immédiats de l'application de la mécanique à la culture sont les suivants :

1° Accroître considérablement la production.

2° Remplacer la main-d'œuvre.

On a objecté pourtant (M. Deschanel) que ce n'est pas la machine qui chasse l'ouvrier des champs vers les villes et que la dépopulation des campagnes est antérieure aux procédés de culture mécanique. Il y a là une équivoque. Nous savons que le paysan ne peut plus guère soutenir la concurrence de ses produits nationaux provenant de la grande culture et des méthodes perfectionnées, c'est le cœur de la question et le commencement de la ruine du petit cultivateur. L'émigration date de ce moment.

Mais, dira-t-on, pourquoi ne demeure-t-il pas aux champs dans la condition de salarié, d'ouvrier agricole. Par la simple raison que les grands travaux (moissons, foulaisons, etc.), s'exécutant dans un laps de semaines relativement court, l'ouvrier des champs est obligé de chômer pendant quatre ou cinq mois et souvent plus. Autrefois une foule d'ouvriers trouvaient toujours à s'embaucher pendant l'hiver pour exécuter certains travaux d'intérieur, tels que le battage des grains ou la réparation des outils à main. Aujourd'hui les battages mécaniques, avec un nombre d'ouvriers de moitié inférieur, exécutent en quelques jours les travaux qui occupaient une grande partie de l'hiver. Impossible, dans ce cas, de nier les effets de la

machinerie sur l'émigration. La perspective d'un chômage certain chasse donc l'ouvrier agricole vers les villes; par suite, il n'est pas étonnant que les bras fassent défaut pour la besogne au moment des grands travaux. On peut dire alors que le stimulant des inventions mécaniques est provoqué par l'absence de main-d'œuvre.

Mais tout cela est de peu de conséquence : que les moteurs et l'outillage perfectionné aient chassé tout ou partie de la main d'œuvre, peu importe; le fait important, *c'est qu'il la remplace désormais* (1).

(1) On parle beaucoup, pour améliorer la situation du paysan, du *crédit agricole*. Naguère la *Société d'Economie politique* en faisait le sujet d'une de nos discussions. M. René Wormes réclama une *législation agricole*. A quoi M. E. Brelay répondit que « le crédit qui est la confiance ne se décrète pas, qu'il s'inspire. » Et M. A Neymarck ajouta : « Il n'y a qu'une sorte de crédit celui qu'on obtient « contre remise de garanties ». M. Paul Leroy-Beaulieu fut du même avis. Quant aux philanthropes ils veulent faire du crédit agricole une forme de la charité ou de l'Assistance. C'est le système des Banques Raiffeisen auquel on est surpris de voir se rallier M. Leroy-Beaulieu (à moins que l'on songe à des raisons... électorales) qui le présente comme un système de patronage « avec les gens riches de chaque commune se mettant à la tête de ces œuvres de concours et d'assistance aux cultivateurs ayant besoin de l'aide du crédit. « *Le patronage des riches,* » voilà une agréable perspective pour le paysan.

En somme l'échec du *crédit agricole* est certain et les arguments des économistes contre cette institution illusoire peuvent se résumer ainsi : « On ne prête qu'aux riches ».

VIII

Ainsi nous venons de constater que le sort de la classe paysanne s'aggrave de plus en plus : expropriations, hypothèques, dettes, émigration forcée, constituent les signes visibles de cette détresse croissante.

Ce phénomène tiendrait-il à des causes provenant du milieu physique? Est-ce que la productivité serait par hasard moins abondante que par le passé? Est-ce que la terre ne veut plus nourrir la totalité des individus qui l'habitent?

Non, *a priori*, on sait qu'il n'en est pas ainsi.

Au contraire la valeur brute de la production agricole augmente et beaucoup plus vite que le développement de la population.

Ainsi en 1820 la production de froment était de 50 millions d'hectolitres; en 1880 de 100 millions, en 1885 de 109 millions; en 1890 de 116 millions; après des fluctuations diverses dues à des intempéries accidentelles, elle atteint 122 millions d'hectolitres.

Dans l'ensemble de la production agricole, il faut noter ce fait important que si la quantité de froment obtenue augmente, ce n'est pas parce qu'on en cultive sur une plus grande étendue, puisque la surface emblavée diminue, mais c'est grâce au perfectionnement de la productivité.

Voici des preuves de la diminution de la surface emblavée :

En 1862 il avait 7.473.374 hectares cultivés.

En 1882 il y avait 7.192.149 hectares cultivés.

(En tenant compte de l'Alsace-Lorraine, la diminution réelle atteint 99.000 hectares).

En 1889 la surface emblavée a diminué de 31.122 hectares en 7 ans.

La culture du froment a diminué en Normandie, dans le Calvados et la Manche qui l'ont remplacée par des herbages; dans l'Est, le Doubs et la Manche dont les prairies se sont accrues ; enfin dans le Midi la Lozère et la Drôme qui ont crée des prairies ; l'Aube et le Gers des vignes (Sérand).

Or pendant cette période, de 1862 à 1889, où la superficie cultivée ne cesse de diminuer, on constate une augmentation constante de la production et du rendement.

Voici d'ailleurs la progression des rendements jusqu'en 1894 :

En 1840 le rendement était de			13	hectolitres	66
De 1881-84	—	—	15	—	67
En 1880	—	—	16	—	55
En 1894	—	—	17	—	52

M. L. Grandeau comparant deux années de récolte moyenne, en 1886 et 1895, évalue à 12 0/0 l'augmentation dans le rendement du blé par l'emploi des fumiers complémentaires.

Voilà donc les faits importants à retenir :

1° Tandis que l'aire des emblavements diminue, la production et le rendement augmentent.

2° Les herbages, les prairies artificielles, les pacages sont actuellement les cultures qui remplacent celle du froment.

Disons en passant que le système des pacages a pour résultat d'accroître l'élève du bétail : de 1882 à 1892, il y a augmentation de 130.000 têtes de gros bétail, 110.000 têtes de moutons, 60.000 têtes de porcs.

Ainsi, pendant que l'émigration rurale causée par les difficultés de vivre s'accentue, la productivité agricole augmente ! (1)

(1) Mais pour bénéficier de cette productivité croissante il faut disposer déjà de capitaux importants, afin de soutenir la lutte contre les concurrents de l'intérieur : « *L'abondance du capital,* dit M. François Bernard, *permet seule de conduire l'agriculture à la prospérité qu'elle chercherait vainement dans une autre voie,* dans le relèvement des tarifs douaniers, par exemple. » (Dictionnaire d'Economie politique de Léon Say, tome I page 44.) Aussi M. Jaurès avait-il raison de dire à la Chambre des Députés (19 juin 1898) : « Les propriétaires fonciers sont avant tout des capitalistes, prisonniers des intérêts conservateurs auxquels sont liés leur situation et leur fortune. La campagne agrarienne n'est pour eux qu'un moyen de maintenir les revenus de leurs domaines et d'associer les paysans à leur propre cause. Là même où ils leur lâchent quelques avantages c'est pour les arracher au *rêve* de libération que le socialisme cherche à éveiller dans leurs âmes engourdies. » *Si tu veux, faisons un rêve...*

IX

Nous avons constaté que la baisse des prix des produits agricoles ne cesse de continuer ; la concurrence commerciale, stimulée par les perfectionnements de la culture, la production rapide et abondante sont les causes de cette baisse inévitable. Pour l'arrêter, il faudrait s'opposer à l'évolution même de la production, il faudrait tenter de remonter vers le passé. Quelques instants d'effervescence populaire peuvent entraver passagèrement ce mouvement à peu près comme une digue avant d'être emportée résiste aux assauts d'un fleuve.

Ainsi cette baisse fatale des prix signifie pour le fermier, le métayer et le cultivateur qu'ils ne peuvent rien attendre de la situation actuelle, qu'une existence de jour en jour plus précaire les guette, qu'ils sont destinés à être dépossédés fatalement par « l'étreinte des grands capitaux » (de Miakowski (1).

(1) Que l'on réfléchisse à la portée de l'apparition des céréales de la Sibérie sur le marché européen. Il y a quelques années une Compagnie russe s'est formée pour faciliter l'accès en Europe des blés des gouvernements de Touesh et de Tobolsk les plus rapprochés et qui sont traversés par le chemin de fer Transsibérien. Il s'est constitué aussi en Angleterre une Compagnie dans le but d'établir des communications régulières par mer entre ce pays et la Sibérie. Le gouvernement russe s'est montré très favorable à ce projet. L'étendue de la Sibérie, sa fertilité, l'application qu'on peut y faire sur une vaste super-

Les économistes clairvoyants le savent. Ils ne craignaient pas de le dire autrefois : « Que nous parle-t-on d'améliorer le sort des paysans pour empêcher la désertion des campagnes? Avant un siècle on pourra se passer des paysans et ils disparaîtront comme ont disparu les espèces dont le rôle était fini. Il n'y aura que des ingénieurs agricoles. » (*Journal des Débats*. Juin 1878).

Rien de plus vrai. Cette transformation sociale s'accomplit tous les jours : métayers, fermiers, petits propriétaires, cultivateurs sont inévitablement destinés à glisser dans la population croissante des sans-travail. Le collectivisme, en leur promettant aide et protection, les trompe et les désoriente (1). Ce prolétariat agricole chassé de la glèbe se dirige forcément vers les centres industriels et il ne paraît pas que son rôle historique soit autre que celui d'un agent de dissolution.

En résumé, ce qui ressort d'une analyse impartiale et rigoureuse des systèmes agraires dont se prévalent avec ardeur les théoriciens et les chefs de parti, c'est l'impuissance même de ces sys-

ficie des machines agricoles pour augmenter la production et en réduire le prix font prévoir ce que deviendra la culture du blé en France. Mais il ne faut pas trop s'alarmer de ces faits : Avec les capitaux que le czar nous a empruntés, tout cela fait partie des « bienfaits de l'alliance ».

(1) Que ce soit par erreur et de bonne foi, ou par calcul politique, le fait est lemême : ce que peut la législation, en ce cas, se réduit à rien ou presque rien.

tèmes pour conjurer la crise sociale contemporaine

D'autre part la conclusion évidente d'une étude purement objective de la crise agricole, c'est la disparition de la classe paysanne en tant que classe et la formation incessante d'un prolétariat rural refoulé vers les villes par nécessité, et du même coup s'agrégeant au prolétariat urbain.

Voilà certes l'un des faits les plus considérables de la fin du siècle.

La population des sans-travail, produit social de l'évolution vertigineuse des formes mécaniques du travail, constitue l'élément dissolvant de la société marchande et prépare, à son insu, les éléments d'une s ociété nouvelle.

L'humanité de demain est peut-être celle dans laquelle l'homme n'aura plus besoin de travailler, c'est-à-dire celle où la forme compressive du travail aura disparu après les stades successifs de l'esclavage, du servage et du salariat.

II

DE LA DÉPOPULATION

Au moment où le problème de la « dépopulation » fait l'objet de tant de controverses et suscite tant d'activités bruyantes, j'ai le courage de confesser mon impuissance à fournir une recette efficace pour enrayer le décroissement de la natalité.

Mais alors, m'objecteront les esprits impatients, à quoi bon nous renseigner sur les causes du mal, si vous n'apportez pas le moindre remède ?

Et d'abord connaissez-vous les causes réelles et profondes de ce phénomène ? Êtes-vous assuré que le remède (si remède il y a) dépend forcément du concours d'un individu, d'un Etat, d'une loi, d'un système d'éducation ? Précisément j'ai pris à tâche de montrer ce qu'il y a d'illusoire dans les correctifs que l'on préconise. L'affaiblissement progressif de

la natalité me paraît étroitement lié au mécanisme économique de la vie moderne.

Les démographes et les économistes qui ont traité le problème de la dépopulation ne paraissent guère s'accorder sur les causes de ce phénomène, ni sur les conclusions qu'ils en tirent, ni sur la nature des remèdes qu'il convient de préconiser. Cela tient, sans doute, à leur méthode défectueuse de généralisation qui leur fait envisager la question au point de vue abstrait de la nationalité. Mais si l'on veut introduire un peu de précision et de clarté dans la matière, il est préférable de limiter le champ d'observation à quelques groupes sociaux bien définis, et suffisamment importants pour peser sur les destinées ethniques de la nation.

Ce procédé d'investigation si simple et si naturel ne fut jamais appliqué par les théoriciens de la dépopulation. Aussi ont-ils abouti, le plus souvent, à des explications fantaisistes, à des propositions excessives, imprudentes et inutiles. Notre but, précisément, est de montrer les erreurs ou les contradictions renfermées dans les principales thèses que l'on a soutenues jusqu'à présent; puis, de considérer un groupe social important, celui des populations industrielles, et de prouver que l'affaiblissement de la natalité s'y manifeste avec intensité.

D'après la statistique le chiffre total de la natalité en France éprouve une diminution graduelle. C'est ce que l'on exprime d'une façon ambiguë en disant

que la dépopulation sévit avec force dans ce pays. On a donné de ce phénomène une foule de raisons diverses et contradictoires. Si nous interrogeons les médecins, il va de soi que leurs réponses sont surtout d'ordre pathologique. Le docteur Picon, par exemple, attribue cette décroissance de la natalité au développement des maladies vénériennes. On conviendra que cette explication est trop superficielle pour qu'on s'y attarde sérieusement.

Il est impossible encore de s'arrêter à l'hypothèse d'Herber Spencer, qui rappelle que l'activité intellectuelle ne peut se développer qu'au détriment d'une partie de l'activité génératrice. Il faudrait se garder de généraliser cette thèse — si on l'admet, — étant donné le nombre d'individus proportionnellement faible qui se trouvent placés dans ces conditions particulières de cérébration. L'hypothèse de M. Spencer est donc insuffisante.

Si nous consultons les docteurs Arthur Chervin et Jacques Bertillon, nous sommes amenés à cette conclusion qu'il existe une relation entre l'état de richesse ou de pauvreté d'une part et le mouvement de la natalité d'autre part. « Dès que disparaît la préoccupation de la fortune à conserver (à ne pas partager), déclare M. Bertillon, la natalité prend un essor considérable. » M. Bertillon conclut en affirmant que ce qui rend la natalité si faible, « c'est la stérilité des familles ayant quelque bien. » On ne peut méconnaître la justesse de cette considération, pourvu,

toutefois, qu'on se borne à l'envisager comme un *effet* parallèle à celui de la natalité. M. Bertillon le méconnaît ; aussi le voyons-nous s'illusionner sur la valeur de certains correctifs chimériques : il a recours à des lois fiscales rigoureuses permettant d'exonérer de l'impôt les familles nombreuses.

Quant aux arguments fournis par les économistes et les moralistes, on est forcé de convenir qu'ils sont tout aussi superficiels. Les uns font intervenir les effets de la guerre qui aurait décimé la partie la plus valide de la population, oubliant que ce facteur influerait plutôt sur un état de mortalité temporaire que sur le taux de la mortalité générale ; les autres l'attribuent au service militaire obligatoire, cependant que l'Angleterre, affranchie du militarisme (1), accuse une diminution sensible de la natalité.

M. Chambert, dans son enquête sur la dépopulation, publiée dans la *Réforme sociale*, parle du régime successoral qui porte atteinte à la puissance paternelle et qui désorganise les foyers ; c'est pourquoi, s'inspirant des idées de Le Play, il réclame la restauration de l'autorité paternelle et la liberté de tester.

M. E. Cheysson, ancien président de la société de stastistique, se trouve en désaccord complet avec son collègue M. Chambert. Il fait judicieusement remarquer que le régime successoral est le même en

(1) Ecrit avant la formation des corps expéditionnaires du Transvaal.

France, en Belgique, en Hollande, dans la Prusse rhénane, et cependant ces pays offrent des natalités extrêmement dissemblables : de 23 à 39 pour 100. M. Cheysson prétend que divers facteurs influent sur la natalité ; diverses causes se croisent, se contrarient et aboutissent à des effets contradictoires suivant leurs prédominances respectives. C'est ainsi que l'instinct pousse à la reproduction tandis que l'intérêt la limite ; d'autre part, certains hommes dominés par les sentiments religieux appliqueraient le « croissez et multipliez ».

Mais à cela M. Charles Richet répond « qu'il est facile d'attribuer aux sentiments religieux un rôle quelconque dans la fécondité, puisque la natalité est deux fois et demie moindre dans les quartiers de la Madeleine et de Saint-Thomas d'Aquin que dans ceux du Pont-de-Flandre et de la Goutte-d'Or ».

M. E. Cheysson a confiance dans les effets de l'intervention législative ; il réclame des lois fiscales exonérant les familles nombreuses.

Mais le docteur Arthur Chervin, membre du Conseil de stastistique, ne croit pas à l'efficacité des mesures gouvernementales pour augmenter le nombre des enfants dans les familles. Dans l'antiquité on retrouve la même idée, remarque-t-il : César rendit des lois sévères contre les célibataires, les lois Julia et Pappia Poppæa, mais les résultats furent vains. A Athènes et à Sparte même situation, même échec. Vauban et Colbert eurent les mêmes préoccupations

suivies des mêmes insuccès. M. Bernard, député du Doubs, déposait en 1885 une proposition de loi tendant à mettre en vigueur la loi du 29 nivôse an XIII (19 janvier 1805) : Tout père de famille de sept enfants avait le droit d'en faire élever un aux frais de l'État. 400,000 francs furent votés. Mais on avait mal calculé. Aussitôt une avalanche de réclamations effraya la commisssion du budget, qui fut obligée d'enrayer le mouvement. M. Arthur Chervin, constatant l'impuissance du législateur pour pousser à la propagation de l'espèce, dit qu'il faut se rattraper sur la mortalité. « Il faut tout faire, écrit-il, pour économiser la vie humaine que nous avons : aux médecins de travailler au développement de l'hygiène publique, aux administrations publiques, aux administrateurs d'organiser l'Assistance publique surtout dans les campagnes, etc. »

On voit que si le docteur A. Chervin se rend parfaitement compte de l'inutilité de l'intervention des lois fiscales, il n'apparaît pas qu'il se rende compte exactement de certains facteurs de la mortalité. En effet la vérité nous oblige à constater que dans les populations vouées à la grande industrie on rencontre la moyenne de vie la plus courte. Sans parler des effets de l'industrie du plomb, du cuivre, de la fonte et d'une foule de métaux sur certaines catégories de travailleurs, écoutons ce que disait M. Chamberlain, maire de Birmingham, dans son discours d'ouverture à l'occasion de la Conférence sur les ré-

formes sanitaires (15 janvier 1875) : « Comme l'a constaté le docteur Lee, l'officier de santé pour Manchester, la durée moyenne de la vie est à Manchester de trente-huit années pour la classe aisée et de dix-sept années seulement pour la classe ouvrière, tandis qu'à Liverpool elle est de trente-cinq années pour la première et de quinze pour la seconde. Il s'ensuit que la classe privilégiée tient une assignation sur la vie de plus de deux fois la valeur de celle qui échoit aux citoyens moins favorisés. » Cette proportion n'est pas sensiblement différente dans les autres pays (1).

La thèse soutenue par M. Paul Leroy-Beaulieu

(1) En 1889, il y a eu 880,579 naissances (légitimes ou illégitimes).

En 1899, il y a eu 847,627 naissances (légitimes et illégitimes).

Or, pendant que les naissances diminuent, les décès augmentent :

En 1889, il y a eu 794,933 décès.

En 1899, il y a eu 816,233 décès.

Il est curieux de remarquer le désespoir des législateurs et des philanthropes à l'endroit des naissances et leur indifférence à l'égard des décès... Est-ce que le phénomène de la mortalité *croissante* n'est pas aussi intéressant que celui de la natalité décroissante ?

Une ligue contre l'affaiblissement de la natalité entraîne nécessairement la formation parallèle d'une ligue contre la mortalité. Pourquoi cette lacune ? Parce que, dans le second cas, l'*impôt* n'a plus de prise. Les hommes d'État et les philanthropes, encouragés par l'aimable M. Bertillon, sont tous disposés à punir les citoyens de leur stérilité, car ce faisant ils vont trouver une source nouvelle de revenus ; mais comment châtier les hommes d'avoir perdu le goût de la vie ou n'avoir pu vivre en l'aimant? Et comment prélever un

prête le flanc à des critiques sérieuses. Il a publié dans l'*Économiste français* une longue étude sur la dépopulation ; elle renferme des chiffres, des documents et des aperçus instructifs ; mais son point de vue demeure très attaquable. Cependant M. Leroy-Beaulieu constate avec justesse que l'état démographique de la France inflige un démenti flagrant au prétendu principe de population de Malthus : « Les naissances sont peu nombreuses, dit-il, la population enfantine est en faible proportion avec la population totale ; la petite propriété porte à la stérilité. »

M. Leroy-Beaulieu convient que le poids des impots, le service militaire, l'absence de liberté de tester, sont des causes secondaires. A son avis la diminution graduelle du taux de la natalité qui paraît devoir s'étendre chez tous les peuples civilisés est dû à deux grandes causes :

1° Dans l'ordre matériel les enfants ne sont plus rémunérateurs et n'apportent pas de revenus aux parents comme autrefois dans les occupations agricoles et industrielles ;

2° Le développement de l'instruction, des idées démocratiques, le goût du luxe, la concurrence plus âpre dans les carrières diverses, etc., font appréhender la venue d'un grand nombre d'enfants par ménage.

impôt sur les morts ? Il y aurait, peut-être, un moyen : ce serait d'atteindre les héritiers. Quiconque se laisserait mourir avant un âge fixé par la loi, serait exproprié *ipso facto*. M. Bertillon devrait étudier ma proposition.

M. Leroy-Beaulieu résume ces causes en disant que la prolificité décroît en proportion du développement du bien-être, de l'aisance, des idées et des mœurs démocratiques nouvelles. Il conclut en disant que la vraie loi de population se résout à ceci : « La civilisation réduit considérablement la natalité ».

L'erreur très grave de M. Leroy-Beaulieu consiste à faire intervenir les considérations morales dans l'interprétation des phénomènes économiques ou sociaux. Cette méthode de raisonnement provoque des malentendus considérables ; il substitue des notions purement subjectives aux résultats sans cesse revisables de l'analyse rigoureuse et de l'expérimentation (1).

M. Arsène Dumont dans son livre instructif : *Civilisation et Dépopulation*, tombe, lui aussi, dans le même travers. Après avoir démontré la fausseté des causes apparentes désignées sous le nom de luxe, vice, misère, concurrence, etc., M. Dumont croit trouver la véritable explication dans la volonté consciente de n'avoir que peu ou point d'enfants. Alors il étudie les causes qui déterminent cette volonté. La principale serait la forme de la politique française : « La France, dit-il, est une démocratie façonnée par la monarchie ». M. Arsène Dumont appartient donc

(1) Presque tous les économistes en sont là. Ils sont d'accord, sur ce point, avec maints doctrinaires anarchistes qui conseillent aux pauvres diables affamés de « réformer leur esprit ». La manie philosophante est contagieuse.

à cette classe d'esprits idéalistes qui continuent d'attribuer aux mœurs, à l'éducation et aux préjugés le pouvoir d'exercer une action sur « la marche de l'histoire et le mécanisme de la société ». Il part de ce principe que tout homme tend à s'élever des fonctions inférieures de la société à celles qui sont au-dessus. Il prête gratuitement à « chaque molécule sociale » un instinct « infaillible et fatal » qui la fait monter sans cesse vers un « idéal lumineux qui la séduit et l'attire ». Cette méthode d'explication un peu fantaisiste, très imprégnée de vague spiritualisme, prend le nom de « capillarité sociale ».

Il en déduit les règles suivantes :

Le progrès de la natalité est en raison inverse de la capillarité sociale ;

Le progrès de l'individu, soit en valeur, soit en jouissances, est en raison directe de la capillarité sociale.

D'où il conclut que le développement de la race en nombre est en raison inverse du développement individuel en valeur et en jouissances.

La théorie de M. Arsène Dumont ne repose pas sur des bases réelles : les lois qu'il a formulées ne sont pas déduites de rapports généraux entre divers faits sociaux ; elles sont imaginées d'après une hypothèse absolument arbitraire : « la capillarité sociale » ; elles témoignent, de la part de l'auteur, d'une méconnaissance regrettable du jeu des forces économiques et de leur répercussion fatale sur la vie psychique, politique et intellectuelle.

M. Émile Levasseur, auteur d'un ouvrage remarquable, *La population française*, révèle plus de perspicacité. Il conseille d'envisager la question sous le rapport économique : c'est, évidemment, le véritable point de vue.

Il fait observer que les remèdes imposés depuis le dix-septième siècle sont impuissants, qu'ils continueront à l'être, et que la loi qui encourage les pauvres à n'avoir que sept enfants est fausse.

« Entre la natalité et la richesse, écrit-il, nous savons qu'il existe une relation, sans pouvoir établir numériquement que l'une soit fonction de l'autre. Le bien-être est une des causes de la faible natalité de la France. » Mais, comme s'il voulait corriger ce qu'il y a d'absolu dans ce dernier axiome, M. Levasseur a soin d'ajouter : « Il ne faudrait pourtant pas s'arêter à l'opinion que la richesse en général est un obstacle à la population ; car c'est le contraire qui est vrai : l'homme vit de richesse, et, plus il y a de richesse, plus il y a de subsistance pour entretenir une nombreuse population. Les progrès énormes de la population manufacturière au dix-neuvième siècle sont une des causes principales de l'accroissement du nombre des habitants de l'Europe et, si la Belgique en porte vingt fois plus par kilomètre carré que la Suède, c'est qu'elle tire de son sol et de ses ateliers de quoi les faire vivre. Mais, dans une population, ce ne sont pas en général les classes aisées qui fournissent le plus fort contingent à l'accroissement. »

Si M. Levasseur emploie nettement les termes de « population manufacturière » et de « classes aisées », c'est, évidemment, parce qu'il est amené à considérer les classes sociales, ou si l'on veut les divers groupes sociaux. Il est vrai que les statisticiens avaient déjà fait cette distinction, mais leurs conclusions nous paraissent fort attaquables. On dit couramment que dans les classes moyennes (petite bourgeoisie, petits propriétaires, salariat élevé) la natalité est faible et continue de diminuer ; au contraire, dans les dernières classes, où l'on vit au jour le jour, soumis à des conditions d'existence précaires, la natalité paraîtrait généralement abondante.

« Non seulement le chiffre des naissances et des décès est élevé dans ces classes, dit l'auteur du *Capital*, mais les diverses catégories de cette surpopulation à l'état stagnant, s'accroissent actuellement en raison inverse des salaires qui leur échoient et par conséquent des subsistances sur lesquelles elles végètent. »

S'il est vrai que la prolificité des populations industrielles est généralement abondante, s'il est vrai qu'elle tendait à s'accroître au milieu du siècle, au moment où Marx accomplissait ses magnifiques travaux, il n'en est plus de même aujourd'hui. Notons d'abord que le décroissement de la natalité n'est pas un mouvement propre à la nation française. En effet une récente statistique publiée dans la *Westminster Gazette* a reproduit un calcul instructif sur l'affaiblissement général de la natalité en

Europe. Voici le tableau qui donne les chiffres des années 1876 et 1883.

Pays.	1876.	1883.
Angleterre	36,3	30,8
Écosse	35	31
Irlande	26,4	23
Royaume-Uni (entier)	34,8	30,6
Italie	39,2	36,6
Suède	30,8	27
Autriche	40	36,2
Hongrie	45,8	42.5
Belgique	33,2	29,5
Suisse	32,8	28.5
Pays-Bas	37,1	33,8
Empire allemand	40,9	36,7
France	22,6	22,1
Prusse	40,7	37,5

On voit que le décroissement est général et qu'il s'est manifesté au plus haut degré en Angleterre (1). Or, comme ce pays est précisément celui dans lequel les populations nécessiteuses dépassent en nombre l'ensemble de la classe moyenne et de la classe élevée, on est obligé d'admettre que ce n'est pas la diminution de la natalité au sein de ces classes qui

(1) En 1889, le nombre des naissances était de 30,5 pour 1000. La natalité irlandaise et écossaise diminuait dans des proportions semblables, si bien que dans l'ensemble du Royaume-Uni le nombre complet des naissances est descendu dans l'espace de 10 ans de 5 3,3 à 29,6. (Voir *Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1891, article de M. Mille.)

Des statistiques plus récentes attestent la continuité du mouvement figuré par le tableau ci-dessus.

influe sur le taux général, mais qu'au contraire c'est le même phénomène produit au sein de la fraction pauvre de la population. Cette conclusion contredit évidemment celle de M. Bertillon, qui, dressant le tableau de la natalité à Paris selon le degré d'aisance (*Journal de la Société de statistique de Paris*, n° de décembre 1895), arrive à ce résultat : que la moyenne des naissances dans les quartiers pauvres (Buttes-Chaumont, Ménilmontant, Montmartre, etc.) est triple de celle des quartiers riches (tels que l'Opéra ou l'Élysée). Cela tient à ce que M. Bertillon paraît négliger l'importance de la densité de la population susceptible de procréer ; il y a plus de huit cents domestiques à l'Élysée (d'après ses propres chiffres) sur quatorze à quinze cents personnes ; tandis qu'il y a huit à neuf cents ouvriers sur mille ou onze cents personnes aux Buttes-Chaumont ou à Ménilmontant. Il y a, en outre, à tenir compte des déplacements fréquents des hautes classes (1). Au surplus les

(1) M. Bertillon obtient cette natalité en divisant les naissances par le nombre de femmes, *tous les états civils réunis, célibataires et femmes mariées* de 15 à 50 ans.

M. Cauderlier fait remarquer que la plupart des domestiques aux Champs-Elysées sont célibataires ; que ce sont aussi des jeunes filles célibataires qui sont employées dans les magasins du centre de la ville : « il eût fallu comparer les naissances légitimes avec le nombre de femmes mariées dans chaque arrondissement, et tenir compte, en outre, que la mortalité étant plus petite dans les classes riches ces dernières comprennent une plus grande proportion de femmes ayant dépassé 35 et 40 ans dont la fécondité est presque épuisée. »

chiffres cités par la *Westminster Gazette* sont concluants en ce qui concerne l'Angleterre, où domine la population nécessiteuse (voir l'*Angleterre vagabonde*, par le marquis Paulucci di Calboli, dans la *Revue des Revues, 15 mai 1896.*) Ces chiffres accusent pour l'année 1876 une proportion de naissances égale à 36,3 pour 1000 et une proportion de 30,8 pour 1000 en 1883, soit une diminution de 5,5 dans l'espace de sept années.

Que conclure de là, sinon que la fameuse loi de population n'est pas une loi fixe, invariable, constante, puisqu'elle varie dans certains groupes sociaux avec leurs conditions d'existence. A l'époque de l'apparition, dans un pays, de l'industrie manufacturière, l'emploi considérable des bras écarte les risques de paupérisme intense dans les rangs des travailleurs : chaque famille trouve un avantage appréciable à se développer, puisque chaque enfant devient rémunérateur, comme le fait remarquer M. Leroy-Beaulieu ; c'est ainsi que de 1840 à 1870 la natalité de l'Angleterre augmente de 32,6 pour 1000 à 36 pour 1000 : c'est la période manufacturière (1).

(1) « L'augmentation rapide de la population en Angleterre de 1740 à 1780, dit Rogers, était due à la demande de bras dans les manufactures et surtout à la demande croissante d'enfants. » (*Six centuries of work and wages, London 1884.*)

M. de Molinari fait remarquer que c'est le supplément de *ressources* qu'apporte le travail de l'enfant qui encourage cet accroissement.

Cela n'est vrai que quand *l'offre des bras* n'est pas supérieure

Mais le jour où l'homme introduit la machine dans le mécanisme de la production, une véritable révolution s'accomplit dans les rangs des travailleurs. L'industrie basée sur le machinisme se substituant peu à peu (ou violemment selon les cas) à l'industrie manufacturière, il en résulte, comme l'ont fait remarquer M. Funk-Brentano et M. Mécislas Goldberg, que le nombre des bras inoccupés augmente, et que l'ouvrier d'acier remplaçant l'ouvrier de chair, le chômage prend une extension plus considérable et la misère un caractère plus général et plus aigu. En même temps, la femme et l'enfant suffisent à la machine perfectionnée, qui s'accommode fort bien d'un auxiliaire plus souple et plus docile que l'homme. C'est le moment où la natalité diminue ; c'est ainsi que la statistique anglaise accuse de 1871 à 1893 une diminution sérieuse de la natalité.

Il n'existe donc pas de loi fixe de la population, mais à chaque période historique correspond une loi propre de population :

a. Apparition de l'industrie des manufactures : accroissement numérique des travailleurs, degré de paupérisme relativement faible. Dans ce cas il est évident que toute famille nombreuse augmente ses chances de bien-être et la population augmente.

b. Apparition de l'industrie des machines : dimi-

à *la demande*. Si la main-d'œuvre est en partie superflue l'emploi de l'enfant ou de la femme est une économie pour l'employeur et une perte pour l'employé.

nution de la main-d'œuvre, extension du nombre d'individus inemployés, substitution progressive dans les ateliers de la femme à l'homme ; résultat forcé : diminution de la natalité, augmentation de la mortalité infantile, dépopulation. Si donc on envisage la question du point de vue particulier de la population industrielle, on est forcé de convenir, avec M. E. Levasseur, que les réformes et les remèdes proposés par les Congrès sont illusoires, car tout se passe dans l'ordre économique.

En résumé, si les théories de la population paraissent si souvent erronées ou superficielles, c'est parce qu'elles sont mal posées. Il en sera toujours ainsi tant que les démographes continueront d'envisager le problème du point de vue abstrait de la nation. Pour le moment, les groupes sociaux demeurent le critère vrai. Si les remèdes sont impuissants, c'est peut-être parce qu'ils s'appliquent à des éléments antagoniques.

En considérant la population industrielle, nous avons vu que dans une phase particulière de la production la natalité augmente, dans une autre elle diminue. Or sa diminution correspond précisément à l'affaiblissement général de la natalité en Europe. Serait-ce donc que ce groupe social exerce (par sa plus ou moins grande vitalité) une action prépondérante sur les destinées ethniques du monde ?

A PROPOS DE LA DÉPOPULATION

Réponse à Monsieur Dagan (1).

En hasardant ces réflexions, en réponse à celles de M. Dagan, sur le problème si complexe de la dépopulation, nous ne prétendons pas plus que lui à le résoudre d'une manière définitive. C'est seulement sur la méthode à employer pour en déterminer les causes, et, d'une façon plus générale, les causes de tous les phénomènes sociaux, que nous voulons présenter quelques remarques. Et par là même peut-être ne nous éloignons-nous pas autant de la question pratique qu'il pourrait le sembler d'abord : ce n'est qu'à la condition de connaître l'origine du mal qu'on en pourra découvrir le remède.

La tentative de M. Dagan ne paraît guère propre,

(1) C'est la réponse, *in extenso*, de M. D. Parodi qui a paru dans la *Revue de Métaphysique et de Morale* (mai 1897).

en effet, à éclaircir le problème. Il en veut beaucoup aux explications « morales », qu'il écarte sans toujours donner ses raisons, pour s'en tenir aux explications purement économiques, c'est-à-dire en somme fondées sur la pure statistique. Aussi conclut-il qu'il « n'y a pas une loi fixe de la population », mais autant de lois particulières qu'il y a de groupes sociaux différents, et que par exemple l'industrie moderne a eu successivement deux effets différents sur la natalité — l'accroissant d'abord, par la prospérité plus grande qu'elle a produite, la réduisant ensuite, lorsque les machines vinrent diminuer et la main-d'œuvre et le nombre des ouvriers employés. — Mais je crains qu'à prendre les choses ainsi, il n'y ait pas plus une loi économique fixe pour un même groupe social qu'il n'y en a une pour une nation prise dans son ensemble. Les phénomènes économiques sont infiniment trop complexes, en effet, pour que la même situation, ou même deux situations sensiblement analogues s'y reproduisent jamais, et, à ne vouoir donner à un fait économique qu'une seule cause, strictement économique elle-même, on risque d'avoir autant de lois distinctes qu'il y a de grands mouvements ou de grands faits distincts — c'est-à-dire de n'avoir pas de loi du tout, mais des traductions en formules abstraites du fait constaté lui-même. — La seule chose qu'il faille donc se proposer, semble-t-il, dans toute science sociale, c'est de distinguer et d'abstraire les divers facteurs possibles d'un fait com-

plexe, et de déterminer comment chacun, pris en lui-même et s'il agissait seul, tendrait à agir. Tout à l'opposé de la méthode employée par M. Dagan, l'économie politique, science complexe, loin de vouloir s'isoler de toute autre et de ne chercher ses explications qu'en elle-même, doit, croyons-nous, recourir sans cesse aux sciences plus simples qu'elle suppose avant elle, et leur emprunter ses explications.

Un fait est économique, en effet, par ses résultats, en tant qu'il modifie l'état des richesses d'un pays ou d'une classe ; et la cause d'un fait peut être dite économique lorsqu'elle consiste elle aussi dans un certain état ou une certaine modification de l'état des richesses. Mais il est clair dès lors 1° que des causes non économiques peuvent avoir des effets économiques : une cause indépendante de l'état des richesses, un mouvement religieux par exemple, ou la diffusion de l'instruction, peuvent réagir sur l'état des richesses ; 2° qu'une cause aussi strictement économique que l'on voudra ne pourra encore produire un effet également tout économique qu'en mettant en œuvre, comme intermédiaires, des causes secondes qui, à un moment donné, ne pourront plus être économiques, mais seront de cet ordre de causes qu'étudient les sciences plus simples — soit un état corporel ou un processus mécanique, du ressort de la physique ou de la physiologique, soit un sentiment ou une idée, du ressort de la psychologie. En d'autres termes, toute science plus complexe implique comme

instruments d'action des agents qu'étudient les sciences plus simples. En d'autres termes encore, la cause initiale d'un fait peut être quelquefois tout économique, mais jamais toute la série des causes intermédiaires, et jamais la cause prochaine : celle-ci, beaucoup plus simple, est toujours nécessairement ou mécanique ou psychologique.

Des exemples, d'ailleurs tout schématiques, nous feront mieux comprendre. — Supposons que, dans un milieu donné, la pauvreté pousse la population à s'adonner à une industrie insalubre ; qu'il en résulte un affaiblissement de la santé publique, et finalement un abaissement de la natalité : ici la cause initiale de la série des phénomènes est économique, mais son mode d'action, et par conséquent la cause prochaine de la dépopulation, est involontaire, inconsciente, mécanique. — Supposons au contraire que la pauvreté porte la population à s'expatrier, et par suite produise encore une diminution finale de la population : la cause première est toujours économique, mais un intermédiaire psychologique est nécessaire pour expliquer son effet; un raisonnement et une résolution volontaire interviennent ici.

Ce sont ces intermédiaires que M. Dagan néglige de parti pris, dont il ne veut pas même qu'on s'occupe ; et, ne laissant en présence que la cause économique initiale, et l'effet économique final, il raisonne comme si l'une produisait l'autre immédiatement, par une sorte de force propre et occulte, par une

sorte d'action à distance, si l'on peut dire, sans que le processus en existe ou en puisse être compris. En bon positiviste, il ne veut que constater le fait sans l'interpréter, par suite sans même l'analyser ; et en conséquence il prend pour une raison ou une loi la simple énonciation abstraite du fait. Or, ce qu'il convient de déterminer d'abord, c'est peut-être, non pas la cause initiale, mais la cause prochaine du fait ; parce que celle-ci, agissant toujours de même, peut être l'objet d'une affirmation plus ou moins générale ; au lieu que l'autre peut avoir les effets les plus divers selon les milieux où elle agit, c'est-à-dire les instruments d'action qu'elle rencontre, c'est-à-dire les causes secondes qu'elle emploie. Il faut donc remonter pas à pas la série des causes productrices ; et la seule chose qu'on puisse généraliser en loi, c'est peut-être la *tendance* qu'a tel facteur, soit mécanique, soit psychologique, à produire tels effets économiques, ou la *tendance* qu'a tel facteur économique à produire tels effets mécaniques ou psychologiques ; en d'autres termes, les véritables lois économiques doivent énoncer, peut-être, d'une part les effets économiques des causes mécaniques ou psychologiques ; et d'autre part, les effets mécaniques ou psychologiques des causes économiques.

Aussi, la loi économique que tend à formuler notre auteur — le développement de l'industrie pure dans un pays y produit un accroissement, et l'apparition des machines, un abaissement de la population

— ne saurait, ainsi présentée, être affirmée sans restriction, constituer une véritable loi. Ce n'est qu'une généralisation empirique plus ou moins vraisemblable, et non une loi explicative, démonstrative, et partant certaine ; car elle n'exprime ni un fait mécaniquement nécessaire, ni une tendance universellement affirmable de la nature humaine. Il se peut que, dans un tel lieu donné, le développement de l'industrie ne produise pas d'accroissement de la population, s'il coïncide avec un trop grand développement de la débauche ; et il se peut que, dans tel autre, l'introduction des machines n'en produise pas l'abaissement, si elle s'accompagne des mesures fiscales propres à encourager les fortes natalités. — Mais, en revanche, ce qui reste vrai, ce qui peut être l'objet d'une loi, c'est que l'accroissement du bien-être d'abord, à la suite de progrès industriels, puis du paupérisme, tendent à produire un *état d'esprit* dans lequel le chef de famille est plus disposé, d'abord à augmenter, plus tard à restreindre sa famille. Or, cet intermédiaire une fois mis en lumière, il devient évident que toute autre cause initiale qui viendrait à produire ce même état d'esprit, produirait les mêmes effets ; et que toute cause qui viendrait à le modifier dans la conscience individuelle, en supprimerait les effets. En un mot, les causes économiques n'agissent qu'en tant qu'elles fournissent aux hommes des motifs de se déterminer en tel sens ou en tel autre.

*
* *

Si nous appliquions ces remarques au problème qu'étudie M. Dagan, au problème de la dépopulation tel qu'il se présente de nos jours, nous aurions donc à déterminer avant tout quelle en est la cause immédiate ou prochaine. Comme ce n'est que sur la méthode et la direction à donner aux recherches que nous voulons insister, nous n'essaierons pas scientifiquement cette détermination. Remarquons seulement que cette cause ne peut être que mécanique ou psychologique. Elle serait mécanique si elle consistait par exemple dans un affaiblissement de la force prolifique, et comme dans une décadence des puissances physiologiques de la race : mais on ne s'expliquerait guère, en ce cas, que le ralentissement de la natalité se produise, bien qu'à des degrés divers, dans tous les pays et chez toutes les races de l'Europe. Et aussi bien, parmi les nombreuses théories explicatives que passe en revue M. Dagan, deux seulement recourent à ce mode d'explication ; et, à bon droit, l'auteur les écarte comme trop particulières et insuffisantes : c'est celle du docteur Picon, qui veut rendre compte de tout par le progrès des maladies vénériennes, et celle de Spencer, pour qui la diminution de l'activité génératrice doit correspondre au développement de l'activité intellectuelle. —

Toutes les autres théories, et celle de l'auteur comme les autres, impliquent un intermédiaire psychologique ; la cause prochaine de la natalité y est toujours consciente et volontaire ; elle résulte d'une résolution de l'individu, — résolution que sans doute il restera à expliquer elle-même. Ainsi, que M. Dagan le veuille ou non, puisque la cause primitive, économique, politique ou sociale n'agit qu'en passant par la conscience individuelle, qu'en influant sur les manières d'agir conscientes des individus — elle agit toujours par l'intermédiaire de *causes morales*. Le nombre des enfants diminue, parce qu'on est amené à vouloir qu'il diminue ; nous sommes en présence, ceci ne peut guère être contesté, je crois, d'une *limitation volontaire de la natalité*.

La question une fois précisée de la sorte, il est clair que toutes les causes qui tendent à produire cette volonté de limiter le nombre des enfants dans la famille peuvent toutes influer sur la situation présente ; et M. Dagan n'a plus aucun droit d'écarter dédaigneusement les unes, celles qui ont un caractère plutôt moral, pour n'attribuer quelque valeur qu'à celles qui lui paraissent exclusivement économiques. Et il est clair encore que si plusieurs influences diverses peuvent aboutir de concert à produire cette volonté, ou mieux que si elle ne peut être expliquée complètement que par le concours de plusieurs influences, et non par l'action immédiate d'une seule, plusieurs des explications proposées de nos

jours ont chance d'être vraies à la fois, sans qu'aucune le soit tout à fait à elle seule.

Et, tout d'abord, comme la génération est le résultat d'un instinct naturel, un des plus primitifs et des plus forts parmi les instincts, il faut reconnaître que la limitation volontaire de la natalité se ramène à la subordination d'une tendance brutale à des considérations d'ordre intellectuel, à des calculs de prévoyance ; par suite encore il faut reconnaître qu'elle n'est rendue possible que par un certain degré d'intelligence, de réflexion et de culture. Et que les raisons qui peuvent retenir l'individu à cet égard soient du plus bas égoïsme et profondément immorales, il n'en reste pas moins qu'elles sont de nature intellectuelle, et donc, en ce sens, d'ordre moral. Nous avons donc là un phénomène social qui n'apparaîtra guère aux époques purement instinctives, mais qui suppose, pour se produire, un minimum de civilisation.

Comment se fait-il alors qu'il se constate même dans les classes inférieures, et peut-être là plus qu'ailleurs, lorsque pauvreté s'en mêle ? puisque c'est ce que semblent établir les chiffres mis en avant par M. Dagan. — Il serait étrange qu'il n'en fût pas ainsi : si une certaine réflexion est nécessaire pour que se produise l'idée et la volonté de limiter sa progéniture, ce n'est pas à dire que cette idée une fois suivie par quelques-uns, soit bien difficile à comprendre et à imiter pour les autres, pourvu toutefois que les rapports de classe à classe ne soient pas trop

rares ou trop restreints. Si encore l'homme ne pouvait la réaliser qu'en domptant tout à fait l'instinct sexuel, et en se condamnant à la chasteté, il est évident que cette idée ne serait guère dangereuse, puisqu'elle exigerait et une intensité de réflexion, et une continuité dans la prévision, et une force de volonté tout à fait au-dessus de la moyenne de l'humanité. Mais lorsque l'homme a trouvé le moyen de satisfaire ses instincts tout en trompant le dessein de la nature, alors l'idée éclate dans toute sa simplicité théorique et toute sa facilité pratique et peut gagner de proche en proche toutes les classes. Bien plus, ce sera chez les ouvriers des villes par exemple, qui sont plus en contact avec les classes aisées, tout en restant plus grossiers ou plus ignorants, qu'elle pourra, à un moment donné, se répandre le plus vite : car elle ne rencontrera là que peu d'obstacles dans des idées morales ou religieuses, patriotiques ou sociales. Ainsi, né toujours dans un état de culture assez avancé, et d'abord dans les classes les plus capables de prévision et d'analyse, le mal de la dépopulation ne pourra gagner que plus tard, quitte à s'y répandre plus rapidement, la population ouvrière et urbaine, et il n'atteindra jamais qu'en dernier lieu les classes agricoles et les campagnes. Il semble donc juste de dire, avec M. Leroy-Beaulieu, que c'est, en un sens, « la civilisation qui réduit considérablement la natalité (1) ».

(1) La tendance de l'homme instruit est, en effet, par cela même qu'il prévoit les choses de plus loin, de vouloir assurer

Mais ce n'est pas nécessairement là où le mal a pris naissance qu'il va sévir avec le plus d'intensité, c'est là où il rencontrera le milieu le plus favorable. En d'autres termes, c'est là où les raisons qu'on peut avoir de restreindre le nombre des enfants seront les plus nombreuses, les plus générales, les plus fortes ; et là aussi où les raisons contraires seront le plus rares ou le plus faibles. Il y a donc, à la dépopulation, trois facteurs nécessaires, dont l'absence d'un seul peut empêcher le phénomène de se produire : 1° l'idée, fournie par l'imitation des hautes classes, elles-mêmes à la fois corrompues et réfléchies, de limiter sa progéniture ; idée qui, pour être comprise et adoptée, exige encore et la facilité des communi-

par avance à ses enfants tout ce qui leur sera nécessaire dans la vie ; de « ne se permettre un enfant » qu'autant qu'il est sûr de pouvoir le nourrir et l'élever. La nature au contraire prodigue infiniment les êtres, fait pulluler les germes dont quelques-uns seulement écloront, multiplie les individus, dont quelques-uns seulement survivront : ce sont ses créatures elles-mêmes qu'elle charge du soin, en luttant et en se dévorant entre elles, de distinguer et de mettre à leur place les plus dignes, les mieux douées, les plus conformes au type idéal de l'espèce, et d'en assurer ainsi la conservation ou le progrès. La méthode de la nature semble être la multiplication quantitative ; celle de l'intelligence humaine la culture qualitative. L'homme tend partout à restreindre la fécondité naturelle, pour utiliser, améliorer, tirer parti de tout ce qui est. — Mais il est clair que ce calcul, pour raisonnable qu'il puisse paraître, a pour conséquence de tuer dans l'humanité la spontanéité et la force de l'instinct, d'en tarir la sève originelle. Et c'est là une des formes du grand et éternel conflit de la nature et de la raison. (Note de M. Parodi.)

cations et un minimum de réflexion, en un mot une civilisation assez avancée. Contre-épreuve : dans les pays les plus pauvres, mais où ce facteur manque, les causes qui ailleurs produisent la dépopulation, agissent tout différemment : dans les Basses-Alpes, par exemple, la Lozère ou l'Aveyron, on émigre, mais les familles continuent à être nombreuses ; autre exemple : les Chinois ; — 2° une raison d'adopter cette idée et de s'imposer cette réflexion ; et cette raison pourra être de nature très diverse suivant les classes ou les lieux : pauvreté, appréhension égoïste des soins qu'exigent les enfants, souci égoïste des bouches à nourrir, peur de démembrer le bien patrimonial, désir désintéressé d'assurer l'avenir de l'enfant, etc. : toutes les raisons indiquées par les économistes et les moralistes peuvent être vraies tour à tour ou à la fois ; — 3° absence de raisons contraires : par exemple absence d'idées morales ou religieuses capables de faire comprendre la laideur de ce calcul au point de vue moral et patriotique ; absence aussi, peut-être, de mesures législatives encourageant à la procréation ou en diminuant les charges.

D'où il suit que, la pauvreté étant le plus impérieux des motifs qui peuvent faire redouter à l'homme une famille nombreuse, elle peut être considérée sans doute comme un facteur important de la dépopulation ; mais qu'elle ne peut pourtant agir dans ce sens que si d'autres conditions se trouvent réunies, et qu'elle ne saurait en tout cas agir d'une

façon toute fatale et en quelque sorte irrémissible ; et les efforts des éducateurs ou des législateurs ne seront pas nécessairement moins efficaces que ceux, d'ailleurs tout platoniques, des économistes. La misère est donc, je ne dis pas tout à fait le prétexte, mais l'occasion de la dépopulation — au même titre, ni plus ni moins (avec la seule différence de son caractère plus urgent et plus fréquent), que peut l'être pour une mondaine le désir de ne pas déformer sa taille ; ou, dans tous les cas d'union libre, la crainte du scandale qui résulte de la maternité. Et de même, la législation actuelle de l'héritage, qui tend au morcellement extrême de la propriété, peut en être une autre occasion chez nos paysans. Mais la vraie raison, la raison générale et essentielle, que ne font que favoriser tantôt l'une et tantôt l'autre de ces causes secondaires, c'est la corruption croissante des mœurs, résultat de l'extension imitative à toutes les classes de ce qui n'était d'abord que le vice d'une seule ; c'est l'absence d'une discipline morale capable, en cette heure de relâchement ou d'affaiblissement de la foi religieuse, de faire taire tous les égoïsmes et les calculs d'intérêt privé, en imposant un idéal commun de vie familiale, sociale et patriotique ; d'une discipline capable de l'imposer à tous les hommes de l'Europe moderne, mais surtout à nous, Français, qui ne faisons que ressentir plutôt, et comme d'une façon plus aiguë et plus intense, les maux de la civilisation moderne elle-même.

Sans doute, pour remédier au danger qui nous menace, il faut s'efforcer de combattre tout ce que nous en avons appelé les causes secondaires ou occasionnelles et, contrairement à M. Dagan, nous croyons que ni les mesures législatives ou fiscales (1), ni les mesures économiques ne seraient nécessairement sans effet. Mais il ne faut pas pour cela oublier de lutter contre la cause essentielle ; et ici encore c'est des mœurs générales, et c'est surtout de l'éducation, qu'il faut tout attendre ou tout craindre. Ici encore, et une fois de plus, il apparaît, croyons-nous, que les questions sociales sont, en une large mesure, des questions morales.

D. Parodi.

(1) Il est certain, d'ailleurs, qu'il faut apporter une extrême réserve et une extrême prudence à l'emploi de ces mesures législatives, de peur d'aggraver le mal en voulant le guérir. On nous le dit très justement : « Vouloir agir sur les facultés de réflexion des pères de famille, c'est contribuer à l'éveil de ces facultés... Par exemple, promettre l'exemption totale ou partielle d'impôts au père de 7 enfants, c'est attirer l'attention publique sur les inconvénients qu'il y a à être père de 6 enfants. » Mais les mêmes objections ne portent pas également contre toutes les mesures législatives ; on peut en concevoir de moins directes et de moins brutales — une meilleure réglementation du droit de tester, par exemple, ou une simplification du mariage juridique, le rendant plus facile et moins onéreux ; ou même dans une certaine mesure, l'impôt sur les célibataires, etc. (Note de M. Parodi).

OBSERVATIONS

L'idée maîtresse des commentaires de M. Parodi est celle-ci : « La cause initiale d'un fait peut être quelquefois tout économique, mais jamais toute la série des causes intermédiaires, et jamais la cause prochaine : celle-ci, beaucoup plus simple, est toujours nécessairement ou mécanique ou psychologique. »

Et ce sont ces causes *intermédiaires* que mon contradicteur me reproche de négliger, car, dit-il, « puisque la cause primitive, économique, politique ou sociale n'agit qu'en passant par la conscience individuelle, qu'en influant sur les manières d'agir conscientes des individus — elle agit toujours par l'intermédiaire des *causes morales.* »

Hé, sans doute, qui oserait soutenir le contraire ! Il est bien évident que, pour ne pas faire d'enfants, dans la plupart des cas, il faut ne pas vouloir. Mais ce que nous voulons savoir, c'est *la cause* de cette limitation volontaire ; ce que nous voulons connaître ce sont les influences profondes qui contrarient le jeu naturel et spontané de la génération. M. Parodi et sa vénérable école, fascinés par les *intermédiaires moraux*, ne veulent rien voir au-delà des *causes prochaines*. Qu'arrive-t-il ? c'est qu'ils tournent dans un cercle vicieux. En effet, M. Parodi voulant expliquer, en dernière analyse, le phénomène de la limitation volontaire de la natalité, déclare qu'il se ra-

mène à ce fait : « La subordination d'une tendance brutale (instinctive) à des considérations d'ordre intellectuel, à des calculs de prévoyance ». Voilà donc un beau raisonnement : « on ne fait pas d'enfants ; pourquoi ? parce qu'on *ne veut pas* pas en faire ; pourquoi ? parce qu'on a *calculé* qu'il était plus avantageux de ne pas en faire »...

Ici M. Parodi (ainsi que la phalange des moralistes) se déclare satisfait. Il touche *les intermédiaires psychologiques*. Or nous voulons aller plus loin. Il nous faut des explications moins superficielles. Nous voulons savoir, nous, par quel phénomène bizarre *il a cessé d'être avantageux de faire des enfants*, alors qu'il était, jadis, si avantageux d'en faire, et que la prospérité d'une famille se mesurait au nombre des enfants — ou des esclaves...

Que si M. Parodi nous objecte encore ses raisons *d'ordre intellectuel*, nous demanderons les raisons de ces fluctuations intellectuelles et morales ; nous prierons qu'on nous dise ce que signifient cette « appréhension *égoïste* des soins qu'exigent les enfants, ce souci égoïste des bouches à nourrir, etc. » En d'autres termes nous voudrions savoir si ces *vices* (dont quelques-uns sont très modernes) sont tombés du ciel ou s'ils sont *innés* comme les idées chères aux derniers spiritualistes.

Mais je crois en avoir dit quelques mots dans mon étude sur la dépopulation ainsi que dans celles qui l'accompagnent.

LES OBJECTIONS DE MONSIEUR A. FOUILLÉE

Dans la *Revue Bleue* du 26 février 1898, M. Alfred Fouillée commentait mon étude dans le paragraphe suivant :

« C'est, selon nous, dans le domaine psychologique et physiologique, qu'il faut chercher les principales causes de l'état stationnaire auquel tend la population française.

« Mais ici nous retrouvons l'école de Marx, l'école du « matérialisme historique », qui refuse de faire intervenir les considérations psychologiques et morales dans l'interprétation des phénomènes économiques et sociaux; selon cette école, il ne faut point substituer des notions purement « subjectives » aux résultats objectifs. Elle s'élève contre les esprits idéalistes qui continuent d'attribuer aux mœurs, à l'éducation et aux préjugés le pouvoir d'exercer une action sur la

marche de l'histoire et sur le mécanisme de la société. Tout s'expliquerait, à l'en croire, quand il s'agit du mouvement de la population, par des raisons économiques. A l'appui de cette théorie, on fait observer que la loi de la population, au lieu d'être une loi fixe, invariable, constante, s'appliquant à des nations entières, *in abstracto*, varie au contraire dans les divers groupes sociaux ou « classes sociales » avec les conditions économiques d'existence (1).

« Et cela est vrai. Mais comment agissent ces conditions, sinon en inspirant ou n'inspirant pas la *prévoyance*, la *crainte* d'avoir des enfants, l'*égoïsme* ou l'*altruisme*, bref, tous les *sentiments* qu'on veut exclure du problème qui sont cependant les vrais moteurs ? Les marxistes soutiennent-ils que la volonté, « principe subjectif », n'a rien à voir dans la question que les enfants se procréent tout seuls sans le vouloir des parents ou sous l'action mystérieuse des « conditions économiques ? »

« On a fait voir que, à l'époque où apparaît dans un pays l'industrie simplement manufacturière (qui n'est pas encore le « machinisme »), l'utilité considérable des bras écarte les risques de paupérisme intense parmi les travailleurs; chaque famille trouve avantage à se développer, puisque chaque enfant devient « rémunérateur », selon l'expression de M. Leroy-Beaulieu. C'est ainsi que, de 1840 à 1870, la

(1) Ici l'auteur renvoie le lecteur à mon travail.

natalité en Angleterre augmente de 32,6 pour 1,000 à 36 pour 1,000 ; or, c'est la période manufacturière. — Rien de plus frappant, mais aussi, ajouterons-nous, rien qui montre mieux l'influence des mobiles psychologiques, sans lesquels les conditions économiques n'agiraient pas. Sous le régime anglais des manufactures, toute famille nombreuse augmente les chances de bien-être, et la population augmente parce que le père de famille ne voit pas d'inconvénient à procréer ; — ce qui est psychologique et non mécanique. Vient ensuite l'apparition des machines : diminution de la main-d'œuvre, extension du nombre des individus inemployés, chômages, substitution progressive dans les ateliers de la femme à l'homme ; « résultat forcé : diminution de la natalité, augmentation de la mortalité infantile, dépopulation ». Et comme, en Angleterre, les populations nécessiteuses dépassent en nombre l'ensemble de la classe moyenne et de la classe élevée, on conclut que c'est la diminution de la natalité dans la fraction *pauvre* de la population, dans la classe *industrielle* notamment, qui influe sur le taux général de l'Angleterre et l'abaisse. Marx avait accusé le capitalisme de produire la surpopulation ; mais on le voit tout aussi bien produire la dépopulation, selon les circonstances. Il ne faut pas oublier, cependant, que les classes riches et surtout moyennes restreignent aussi leur fécondité, et plus encore que les classes pauvres. Toujours est-il que, en France, la population pro-

prement industrielle et employée aux « machines » par le « capitalisme » n'est pas assez nombreuse pour rendre compte, par son influence, de la dépopulation générale. Les paysans, étrangers au machinisme, y coopèrent au premier rang avec les bourgeois. Le bien-être, et non la misère, est donc une des principales causes de la faible natalité en France.

« Les populations qui ont acquis un certain degré de bien-être ne veulent plus ni diminuer leurs propres ressources en s'imposant des charges nouvelles, ni exposer leurs enfants à une condition inférieure. Égoïsme et altruisme coïncident ici à leurs yeux et les poussent au *self restraint.* »

A ces critiques j'ai répondu par la lettre suivante :

RÉPONSE A MONSIEUR ALFRED FOUILLÉE

Monsieur,

Je viens de lire l'étude intéressante que vous avez consacrée à la question si controversée de la dépopulation.

Puisque vous avez remarqué le travail que j'ai publié moi-même là-dessus dans la *Revue de métaphysique et de morale*, et puisqu'il a pu vous suggérer des commentaires et des critiques, voulez-vous me permettre de discuter un instant avec vous afin

d'apporter quelques nouveaux éclaircissements et, si c'est possible, de chasser toute équivoque?

Je rappelle le passage significatif où vous essayez, de réfuter mes constatations : « On fait observer » que la loi de la population, au lieu d'être une loi » fixe, invariable, constante, s'appliquant à des na- » tions entières, *in abstracto*, varie au contraire, » dans les divers groupes sociaux ou « classes so- » ciales », avec les conditions économiques d'exis- » tence. *Et cela est vrai*. Mais comment agissent » ces conditions, sinon en inspirant ou n'inspirant pas » la *prévoyance*, la *crainte* d'avoir des enfants, » l'*égoïsme* ou l'*altruisme*, bref tous les sentiments » qu'on veut exclure du problème et qui sont cepen- » dant les vrais moteurs? Les marxistes soutiendront- » ils que la *volonté*, ce « principe subjectif », n'a rien » à voir dans la question, que les enfants se procréent » tout seuls sans le vouloir des parents ou sous » l'action mystérieuse des conditions économiques. »

Fort bien. L'objection est spécieuse. Ainsi vous admettez que les facteurs économiques exercent sur le taux de la natalité une action réelle, mais en même temps vous avancez que les facteurs psychologiques sont prépondérants. Mieux encore, vous ajoutez qu'ils sont les *vrais moteurs*. N'y a-t-il pas là une contradiction un peu choquante? Car si, comme vous le dites, les conditions économiques « agissent en inspirant ou n'inspirant pas la crainte, la prévoyance ou l'égoïsme », pourquoi voulez-vous que ces mêmes

sentiments soient la cause déterminante du phénomène? Ils ne sont en effet que les *acteurs* et non les *créateurs*. Ils apparaissent comme des *manifestations psychiques* inséparables du milieu qui les engendre et les développe.

On devient *craintif* sous l'appréhension d'un danger plus ou moins vague; on s'arme de *prévoyance* à cause de l'incertitude du lendemain; on s'entoure d'égoïsme par mesure défensive après avoir fait la dure expérience des coups et des défaites.

Donc, ici, les sentiments ne sont pas les moteurs que vous supposez, ils traduisent simplement les impressions que les individus reçoivent du milieu dans lequel ils baignent.

Je suis surpris du rôle fantaisiste que les philosophes veulent imposer de force à ces malheureux *sentiments*. Ils ne sont pourtant pas responsables, et, pas plus que nous, ils ne demandent à naître. Je les comparerais volontiers à des fruits. Le soleil les mûrit, mais le froid, la grêle, la sécheresse et mille autres intempéries interviennent pour les gâter. Le but des philosophes est louable, mais inaccessible : ils voudraient *guérir* les fruits en dépit des calamités atmosphériques...

Mais je reviens à votre étude. Comme pour donner plus de force et d'évidence à votre conception favorite : l'influence des états psychiques et intellectuels sur la réalité sociale, vous ajoutez d'un air victorieux : « Soutiendrez-vous que la volonté, ce « principe sub-

» jectif », n'a rien à voir dans la question, que les enfants se procréent tout seuls sans le vouloir des parents ?... » Très bien. Mais de quoi cette volonté dépend-elle ?

Si la perspective d'une gêne prochaine n'inquiétait pas les esprits au sein des classes moyennes, voudraient-ils se résoudre à l'artifice pénible de la *contrainte morale?*

D'autre part, si les conditions du travail et parfois sa nature elle-même n'exerçaient par des ravages dans la classe des travailleurs, est-ce que la femme du peuple appréhenderait l'état de grossesse ?

En un mot, si les difficultés de l'existence aggravées de la crainte du lendemain n'étaient point nocives pour l'organisme, obsédantes pour l'esprit, croyez-vous que la volonté de se contraindre subsisterait?

Évidemment non. *Donc cette volonté n'est pas libre.* Elle est subordonnée à tout un complexus social qui la tient en éveil, la met en œuvre en la dominant.

Appelez cela du nom qu'il vous plaira : « matérialisme économique » ou « déterminisme historique », peu importe. Je ne m'inquiète pas de la doctrine (fût-elle de Karl Marx que je tiens, néanmoins, pour l'un des penseurs les plus puissants du siècle), mais j'établis une relation précise entre des séries de faits parallèles sous bénéfice d'examen constant et de révision nécessaire.

Or, l'étude objective du phénomène social qui nous occupe me conduit à faire cette constatation : il n'y a pas de loi fixe de population. Au contraire le taux de la natalité ainsi que le taux de la mortalité varient avec la situation sociale des groupes humains, ou, si l'on préfère, des classes. La natalité décroît, la mortalité croît dans les classes frappées de dégénérescence physique provenant de la nature du travail et du degré de détresse où elles sont précipitées.

H. D.

M. Fouillée n'a pas été convaincu ; et, de nouveau, il a répondu, dans la *Revue Bleue* du 2 avril 1898. Afin de ne laisser aucun doute dans l'esprit du lecteur je reproduis cette lettre *in extenso*.

NOUVELLE RÉPONSE DE M. FOUILLÉE

Dépopulation et Marxisme.

Malgré les explications contenues dans l'intéressante lettre de M. Dagan publiée par la *Revue Bleue*, je ne saurais admettre la théorie marxiste selon laquelle le mouvement de la population serait sous la dépendance exclusive des conditions économiques.

Après avoir dit lui-même qu'il n'y a pas de « loi fixe de la population », ce qui est vrai, M. Dagan résume sa doctrine dans cette proposition finale, qui ressemble quelque peu à une loi fixe : « La natalité décroît, la mortalité croît dans les classes frappées de *dégénérescence physique* provenant de la *nature* du travail et du degré de *détresse* où elles sont précipitées. » Tout d'abord, il nous semble impossible de mettre ainsi sur le même plan la mortalité, qui

est involontaire, et la procréation volontaire des enfants, qui est encouragée ou découragée par une multitude de conditions très diverses. En outre, comment admettre qu'en France, en Normandie ou en Languedoc par exemple, ou dans les parties les plus civilisées et les plus riches des États-Unis, ou enfin dans les classes riches ou aisées, qui sont précisément les plus infécondes, la décroissance du taux de la population soit due à la « dégénérescence physique » causée par la « détresse »? En Italie, où la population croît, n'y a-t-il ni détresse, ni travail insalubre, ni misère physiologique? Et de même en Allemagne, et de même en Russie?

Nous croyons l'avoir montré ailleurs, les causes qui agissent directement et immédiatement sur la natalité sont : 1° physiologiques et involontaires (ce sont les moins influentes) ; 2° psychologiques et volontaires (ce sont les plus actives). Les causes qui agissent indirectement et par intermédiaires des précédentes, auxquelles elles aboutissent, sont: 1° morales et religieuses (intérêt personnel ou familial, sentiment désintéressé du devoir collectif, doctrines sur la vie et sur l'au-delà, etc.); 2° sociales et politiques (rapports des classes sociales entre elles, gouvernement aristocratique, démocratique, influence des villes, etc.) ; 3° économiques (production et distribution de richesses, technique industrielle et agricole, etc.) Le marxisme, qui veut tout réduire à ce dernier groupe, nous semble une doctrine simpliste

et unilatérale, comparable aux théories de Lombroso sur la criminalité, sur les révolutions et leur rapport avec les saisons, etc.

Quelle « contradiction un peu choquante » y a-t-il à admettre que si les conditions économiques exercent une action, d'ailleurs fort importante à nos yeux, c'est « en inspirant ou n'inspirant pas la crainte, la prévoyance ou l'égoïsme »; d'où il suit que ce sont, en définitive, ces derniers sentiments « qui sont la cause déterminante du phénomène »? On nous répond que ces sentiments sont « acteurs et non créateurs » et on attribue le vrai pouvoir créateur au milieu économique. Mais, répondrons-nous, il n'y a de création nulle part, et le milieu économique n'est lui-même qu'une des influences de l'œuvre, non la la seule qui puisse agir sur nos sentiments et, par eux, sur nos volontés.

M. Dagan nous prend à partie en ces termes : « Comme pour donner plus de force et d'évidence à votre conception favorite : l'influence des états psychiques et individuels sur la réalité sociale » — et en effet, nous ne comprenons pas une société indépendante des états psychiques et intellectuels de ses membres, — « vous ajoutez d'un air victorieux (?) » : — « Les marxistes soutiendront-ils que la *volonté*, ce *principe subjectif*, n'a rien à voir dans la question, que les enfants se procréent tout seuls sans la volonté des parents ou sans l'action mystérieuse des conditions économiques? » — « Très bien. Mais de

quoi cette volonté dépend-elle. » — Là est en effet la question. Quels motifs et mobiles déterminent la volonté de procréer ou de ne pas procréer? Est-ce seulement les conditions économiques et la technique industrielle. N'est-ce ce pas, aussi, pour une certaine part les idées et sentiments moraux, religieux, sociaux, l'égoïsme individuel ou familial, l'ambition pour soi ou pour ses enfants, le désir de ne pas morceler son patrimoine, le désir de s'élever ou de voir ses enfants s'élever sur l'échelle sociale, l'inconduite, la débauche, la peur des soins et embarras que peuvent créer les enfants, le retard du mariage et l'âge plus avancé des époux, la crainte du scandale résultant des unions illégitimes, l'imitation croissante des classes riches ou aisées par les classes pauvres, en un mot, *tout* ce qui peut agir n'importe comment sur la volonté humaine, surtout en l'absence de soins moraux ou religieux?

Le « déterminisme », dont M. Dagan me rappelle l'existence, est pour moi une vieille connaissance, et je doute qu'on puisse, sur ce sujet, apporter beaucoup de lumières nouvelles. Mais précisément le déterminisme consiste à tenir compte de *toutes* les conditions propres à déterminer le vouloir, selon leur importance relative et leur degré d'influence. C'est ce que ne fait pas le marxisme. Que tout déterminisme, social au lieu d'être une action réciproque de facteurs variés, ait des facteurs exclusivement économiques, que tout se réduise dans l'histoire à la pro-

duction des utilités matérielles, que manger pour vivre et vivre pour manger soient identiques, voilà des propositions que « modestement (comme dirait Carlyle), mais catégoriquement et péremptoirement, je refuse d'admettre ».

En tenant compte des sentiments et des idées, les philosophes ne veulent nullement, comme M. Dagan les en accuse, « leur imposer de force un rôle fantaisiste » : Si les conditions économiques n'influaient pas d'abord sur les sentiments humains, elles n'influeraient pas finalement sur la stérilité volontaire. La « fantaisie » est dans l'omnipotence autonome attribuée par Marx aux conditions matérielles, dans l'indépendance qu'il prête à l'économie politique par rapport à d'autres sciences plus simples et plus vraiment causales. L'appareil pseudo-scientifique dont le pape allemand du « matérialisme économique » enveloppe son dogme absolu n'empêche pas ce dogme d'être une vue incomplète et mythologique de la réalité sociale.

En vain M. Dagan, pour réduire nos sentiments à l'inertie, les compare-t-il à des « fruits que le soleil mûrit », que « mille intempéries peuvent gâter » et qui demeurent dans une impuissance radicale. « Le but des philosophes, ajoute-t-il, est louable, mais inaccessible : ils voudraient *guérir* les fruits en dépit des calamités atmosphériques. » — Non, le but des philosophes est de modifier à la fois dans un bon sens deux choses solidaires : le milieu social et la vo-

lonté individuelle. Celle-ci, à la différence des fruits passifs de l'arbre, peut réagir sur sa propre tendance à la pourriture, grâce à des idées et sentiments supérieurs; de plus, elle peut réagir sur son milieu même : c'est un fruit qui, pour sa part, peut contribuer à modifier peu à peu sa propre atmosphère. Voilà précisément ce qu'oublie le déterminisme incomplet de Marx, qui s'arrête à moitié chemin. Son matérialisme sectaire, inspiré de Feuerbach bien plus que de Hegel, ne tient pas compte de la réaction des êtres intelligents et sentants sur leur milieu, notamment sur le milieu social. Comme si le milieu humain existait et agissait indépendamment des hommes qui le constituent!

Marx a beau dire en termes sibyllins : — « Ce n'est pas la conscience qui fait l'être, c'est l'être qui fait la conscience » (1); un être conscient de soi, d'autrui, et de ses fins universelles, se fait ou se refait lui-même en partie par ses sentiments et ses idées. L'évolution économique n'est pas un « processus objectif » qui s'accomplit sans nous, comme les mouvements des deux étoiles qui composent *Gamma* de la Vierge; elle s'accomplit avec nous et par nous : il dépend donc de nous de la mieux diriger dans ce sens de la justice. Ce n'est pas en prêchant le fatalisme matérialiste, la guerre des classes, en rame-

(1) On se demande ce qu'il y a de *sibyllin* dans cette proposition si lumineuse et si évidente qui est la négation du libre arbitre. — D.

nant tout à la question d'estomac, qu'on y parviendra ; c'est en agissant sur les sentiments et les idées, et, par leur intermédiaire, sur les mœurs, sur les lois, sur les institutions sociales, qui en dérivent de plus en plus dans nos sociétés démocratiques.

Si le marxisme, auquel M. Dagan a raison de ne pas trop tenir, se montre insuffisant même pour expliquer le phénomène qui dépend le plus étroitement des conditions économiques, l'infécondité volontaire, que vaudra cette doctrine étroite et exclusive quand il s'agira d'expliquer le développement des religions, des philosophies, de la morale, du droit, de l'esthétique, de la science?

ALFRED FOUILLÉE.

LA RÉPONSE DES FAITS

Si on a pris la peine de lire attentivement, d'une part, mon étude et ma lettre à M. Fouillée, d'autre part les réponses de M. Fouillée et de M. Parodi, on a compris que le fond du débat est plus grave qu'il ne le paraît au premier abord.

Il est évident que sur ce point — et sur beaucoup d'autres — nos divergences sont inévitables. *Notre méthode n'est pas la même.*

Je ne m'embarrasse pas de savoir si j'obéis à l'Évangile marxiste ou à l'Évangile des « Idées-forces », je me soucie d'abord de ce qui existe et je me méfie des théories, surtout de celles où l'imagination et les préjugés moraux ont le plus de part.

Je soutiens, après observations, réflexions et recherches, que le phénomène de la natalité ascendante ou descendante dépend principalement des

conditions économiques ou, pour préciser davantage, *des conditions d'existence*. On nous répond *oui* et *non* en même temps. Et l'on nous objecte les raisons « psychologiques et volontaires », comme s'il pouvait y avoir des raisons psychologiques et *volontaires* indépendantes des conditions d'existence !

Au lieu de fatiguer le lecteur par des répétitions superflues, je vais produire quelques faits nouveaux, très démonstratifs, empruntés au beau livre de l'ingénieur G. Cauderlier (1). C'est l'un des ouvrages les plus sérieux et les plus complets qui aient été publiés en Europe sur cette question :

« Contrairement à l'opinion soutenue par les principaux savants français, dit M. Cauderlier, nous verrons que toutes les causes qui augmentent la facilité de se procurer les ressources nécessaires à la vie excitent la fécondité et par suite la natalité, et inversement toutes les causes qui diminuent la prospérité d'une nation, diminuent aussi la fécondité et la natalité. »

Avant d'arriver à cette conclusion, M. Cauderlier a constaté, en puisant ses renseignements aux sources officielles de tous les pays, que : *la natalité et la nuptialité ont augmenté dans tous les pays depuis 1841 jusqu'en 1875 et diminué de 1875 à 1892*. Il est donc impossible d'attribuer l'abaisse-

(1) *Les lois de la Population*, chez Guillaumin (1 fort volume, 20 francs.)

ment de la natalité en France aux considérations puériles invoquées par MM. Leroy-Beaulieu et Bertillon. L'universalité du phénomène prouve déjà la profondeur et la gravité des causes.

D'ailleurs, voici quelques faits :

Pour le *Wurtemberg :* En 1878-80 et en 1881-83, la crise industrielle et commerciale qui a régné en Allemagne a diminué la fécondité de 26 et de 20 par mille.

En 1890-92, le relèvement des affaires et la prospérité générale ont augmenté la fécondité de 18 par mille.

Pour l'*Angleterre :* En 1857-59, les conséquences de la guerre de Crimée font tomber la fécondité de 35 millièmes. En 1860-62 la guerre de Sécession la fait tomber de 21 par mille.

En 1866-68 le choléra et la guerre d'Allemagne amènent une chute de 18 par mille.

La grande prospérité qui règne en 1875-77 fait monter la fécondité de 16 par mille.

La crise économique et industrielle qui règne en Angleterre en 1887-89 et en 1890-92, causée principalement par la concurrence croissante de l'Allemagne, fait baisser la fécondité de 31 et de 33 par mille.

Pour la *Hollande :* De 1878-80 à 1884-86, le commerce de la Hollande augmente de 1,730 millions de florins, soit plus de 3 milliards 600 millions de francs, et il augmente encore de 850 millions de flo-

rins, soit près de 1,800 millions de francs, pendant la période suivante. Cette énorme augmentation du commerce amène naturellement une augmentation de bien-être qui, par contre-coup, augmente la fécondité moyenne et la porte de 1,607 à 1,672 (indices de fécondité).

Pour *la Belgique* : En 1857-59, l'essor industriel et commercial qui a suivi la guerre de Crimée fait remonter la fécondité de 21 par mille.

En 1860-62, la guerre de Sécession ; en 1866-68, la guerre d'Allemagne et le choléra font baisser la fécondité de 16 et 22 par mille.

En 1887-89 et 1890-92 la crise industrielle due à la concurrence croissante de l'Allemagne, qui frappe en même temps l'Angleterre, fait sentir ses effets sur la Belgique, et la fécondité baisse de 27 et de 46 par mille.

La Prusse : En 1860-62, la guerre de Sécession, en 1866-68, la guerre d'Allemagne ; en 1869-72, la guerre avec la France font successivement baisser les conceptions de 23, 24, 32 par mille.

D'autre part, la prospérité qui a suivi la guerre avec la France fait remonter les conceptions de 23 par mille, et l'activité commerciale et industrielle qui se manifeste en Allemagne depuis 1884 et qui porte de si rudes coups à l'Angleterre et à la Belgique, fait monter les conceptions en 1884-86, 1887-89, 1890-92, de 19,25 et 28 par mille.

La France : En 1866-68, le choléra et la guerre

entre la Prusse et l'Autriche ; en 1869-71, la guerre franco-allemande font baisser les conceptions de 21 et de 45 par mille.

En 1872-74, la prospérité après la guerre, et en 1881-83 les fortes récoltes en vin font augmenter les conceptions de 28 et 19 par mille.

Mais en 1887-89 et 1890-92 l'invasion du phylloxéra, en ruinant une partie des départements du Midi et du Centre de la France, fait baisser les conceptions de 43 et 44 par mille.

On verra l'influence du phylloxéra par le tableau suivant qui indique la valeur de la récolte en vin de la France :

1875-77.	4.415	millions.
1878-80.	3.543	—
1881-83.	4.728	—
1884-86.	3.844	—
1887-89.	2.603	—
1890-92.	2.733	—

Les deux dernières périodes où la France a subi une perte de plus de 3 millards ont fortement diminué la fécondité dans les départements du Midi, et la moyenne générale s'en est trouvée influencée.

Il serait facile de multiplier les preuves. « En résumé, dit M. Cauderlier, la fécondité légitime est une constante. Elle varie naturellement avec l'âge de la femme et la durée du mariage, mais en dehors

de ces influences pysiologiques, *la fécondité ne subit guère que des influences économiques*. Il résulte de là que la faible fécondité des femmes françaises n'est pas due à une dégénérescence de la race mais aux mauvaises conditions économiques dans lesquelles se trouve placé le peuple français. » Cela est aussi vrai des femmes belges et des autres.

M. Cauderlier ajoute : « Le remède à cette faible fécondité est donc entre les mains des hommes d'État français. »

Voilà des hommes d'État qui auront beaucoup à faire.

Quoiqu'il en soit, les travaux de M. Cauderlier nous permettent d'établir scientifiquement cette vérité, qu'on pourrait indiquer *à priori : Les conditions économiques dans lesquelles vivent certains groupes d'hommes influent d'une façon prépondérante sur les variations de la natalité.*

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

M. J. Bertillon, cite Achille Guillard (*Éléments de statistique humaine ou démographie comparée*) :

La population s'accroît par les progrès du travail...

L'accroissement des subsistances suffit à expliquer celui de la population et réciproquement... M. Bertillon ajoute : « J'exprimerai la même pensée en di-

sant que les hommes ne sont pas seulement consommateurs, mais aussi producteurs ; d'où il résulte que les convives du banquet de la vie en sont aussi les cuisiniers, en sorte que le nombre des plats servis s'y proportionne dans une certaine mesure au nombre de ceux qui les préparent. » Rien n'est moins soutenable que cette affirmation, surtout à notre époque où *le travail manuel diminue*. Je renvoie pour plus d'éclaircissements à l'étude que je consacre au *chômage*.

M. G. Cauderlier, répondant aux objections que M. J. Bertillon a présentées à sa loi de population, énumère les divers auteurs qui ont exprimé la même idée :

« La mesure de la subsistance est celle de la population. Les hommes multiplient comme des rats s'ils ont les moyens de subsister. »

MIRABEAU.

« La population croît invariablement partout où croissent les moyens de subsistance. »

MALTHUS.

« La population se proportionne aux subsistances disponibles. »

GUILLARD.

« L'accroissement d'une population est subordonné

à la somme de ses moyens d'existence et à la somme de ses besoins. »

LEVASSEUR.

« La nécessité et les facilités de satisfaire les besoins de la vie règlent les mouvements de la population dans leur totalité et dans leurs élements essentiels. »

G. CAUDERLIER.

« Or, dit M. Cauderlier, si toutes ces formules ont un caractère de famille indiscutable, il faut reconnaître que les quatre premières sont presque identiques, tandis que la cinquième ajoute que les subsistances, ou plutôt les besoins de la vie règlent, non seulement la population totale, mais encore tous ses éléments essentiels, savoir : les mariages, les naissances, les décès, les migrations.

« Il me semble donc que la dernière de ces lois est plus complète que les quatre autres et marque ainsi un progrès sensible.

« Mais la question importante n'est pas de savoir si je suis le premier ou le dernier à défendre cette loi, mais de savoir si cette loi est vraie, et je crois en avoir donné une démonstration par une voie tout à fait nouvelle. Qu'on me permette de le dire, les quatre savants que j'ai cités ci-dessus ont trouvé cette loi plus par la rare perspicacité de leur génie que par la rigueur de leur démonstration.

Je rappellerai à cet égard la critique étendue que j'ai faite des coefficients et de la méthode qu'ils ont employés, et si je m'étais contenté de faire cette critique, je pense que la démonstration de cette loi était fortement ébranlée.

La cinquième formule, au contraire, a été obtenue par un labeur patient et monotone où le génie n'a rien à voir, mais je pense que la démonstration que j'en ai faite est capable de résister, maintenant, plus efficacement à toutes les critiques. » (*Journal de statistique de Paris*, 17 avril 1901.)

III

L'ALCOOLISME

CRITIQUE DES REMÈDES

A M. le Dr Legrain.

Nous pensons qu'il est superflu de s'attarder sur les preuves de la consommation immodérée de l'alcool dans les classes pauvres. Les documents abondent sur ce point : il existe des revues spéciales, des sociétés de tempérance, des manuels scolaires qui fournissent des chiffres convaincants et lèvent tous les doutes.

Rappelons, pour mémoire, que vers 1850, les quantités imposées d'alcool dressées par le fisc s'élevaient à 585, 200 hectolitres ; vers 1870 ce chiffre s'élevait à 882,790 ; en 1895 il atteignit 1,549045.

Or, si l'on ajoute à ce chiffre l'alcool qui échappe aux perceptions du fisc et que l'on peut évaluer, — d'après des écrivains compétents, — à 500,000 hectolitres, on arrive à une consommation annuelle de deux millions d'hectolitres pour la France. On a calculé, d'autre part, que le dixième de la population consomme, à lui tout seul, les trois quarts de la consommation totale et que, pour les quatre millions de Français qui sont compris dans ce dixième, le chiffre de la consommation annuelle moyenne d'alcool atteint près de quarante litres par tête, — quarante litres d'alcool à 100°, c'est-à-dire 100 litres d'eau-de-vie.

N'oublions pas, néanmoins, que l'alcoolisme n'est pas un fléau particulier au peuple français. Il sévit un peu partout, principalement en Belgique, en Hollande, en Allemagne, aux États-Unis, en Angleterre, etc. Dans chacun de ces pays on a essayé de le combattre par les moyens les plus divers.

Nous allons examiner la valeur des principales mesures antialcooliques préconisées jusqu'à ce jour.

LE RÉGIME PROHIBITIF

Disons tout de suite que les plus ardents ennemis de l'alcoolisme ont dû renoncer à l'espoir de prohiber la consommation de l'alcool.

Les législateurs américains avaient inscrit dans la

constitution des États ou dans leur législature le principe de la prohibition. Ce système est entré, aujourd'hui, dans une période de décadence.

Les mesures prohibitives appellent immédiatement la fraude et n'empêchent nullement les gens de consommer de l'alcool. Ainsi, une loi fédérale du 8 août 1890, étendait aux boissons alcooliques venues, des pays voisins, les dispositions restrictives de la vente appliquée aux alcools de l'intérieur, sous réserve, cependant, de laisser chaque habitant consommer librement l'alcool transporté dans son domicile. On devine sans peine le résultat immédiat de cette loi. Voici en effet ce qu'écrivait, en 1892, l'évêque catholique de Fargo dans le *Nord-Dakoto :* « On vend plus aujourd'hui de spiritueux qu'antérieurement aux lois prohibitionnistes. Des fermiers qui, jadis, ne buvaient qu'un verre ou deux dans les tavernes, lorsqu'ils venaient en ville, ont maintenant chez eux des tonnelets de cinq gallons auxquels ils rendent visite à tout instant. »

Le Dr Legrain, — président d'une société antialcoolique, — écrivait de son côté : « C'est se leurrer d'un espoir chimérique que de demander aux pouvoirs publics des mesures répressives, coercitives de quelque nature qu'elles soient, contre l'alcoolisme, quand nous savons que la grande majorité des Français aiment et veulent de l'alcool, que *quatre millions et demi* d'électeurs ont un intérêt quelconque à la vente de ce produit. » Voici, en effet, comment se

décomposent ces quatre millions et demi d'électeurs, d'après une statistique rapportée par M. Franck (*L'alcolisme de la femme*) :

Récoltants de vin	1.524.077
Récoltants de cidre.	1.065.210
Forgerons, tonneliers, ouvriers de l'ameublement	30.000
Fabriques de verres et bouteilles pour cafés, etc.	13.000
Industries de la boisson (brasseurs, distillateurs, voyageurs)	90.000
Transports des vins, bières, liqueurs.	40.300
Éclairage des cafés, tavernes, hôtels.	3.300
Hôteliers, cafetiers, logeurs, cabaretiers. . .	533.277
Marchands d'alimentation au détail vendant du vin, des spiritueux.	300.000
Bouilleurs de cru	750.000
Intéressés à la consommation de l'alcool :	4.349.164

Ce chiffre dispense de tout commentaire (1).

(1) « La distillerie est, d'autre part, d'un très grand secours pour l'agriculture. Elle permet de nourrir du bétail d'une manière économique avec les résidus de la fabrication ; ce bétail est non seulement une source de revenu pour le propriétaire qui vend la viande sur pied, mais encore le fumier, engrais naturel, sert à améliorer la terre. Aussi la distillerie est-elle d'une valeur inappréciable dans des contrées dont le sol est pauvre et où la pomme de terre est assurée de réussir. Comme il n'est pas facile de transporter à de grandes distances les pommes de terre qui se conservent assez mal, en les transformant en alcool, on obtient un article aisé à transporter, d'une vente facile, et l'on a la pulpe, le résidu, pour nourrir le bétail. » (A. Raffalovich.)

Qu'arriverait-il, au surplus, si l'on voulait essayer d'introduire en France une loi de ce genre? Ce qui est déjà arrivé ailleurs quand on a tenté d'instaurer des systèmes trop sévères : « En 1736, rapporte Richardson (*Free Review*, 1894) sir Joseh Jekyll fit passer le « gin Bible » qui aboutissait en fait à une prohibition de la vente en détail des alcools. Londres fut le théâtre de désordres sauvages, la maison de sir Joseph Jekyll dut être protégée par des soldats, jour et nuit ; et après un acharnement des deux parts, la loi finit par être ouvertement violée, pour devenir un objet de mépris et de risée. » Voici un exemple plus récent tiré de l'histoire de la lutte contre l'alcoolisme en Amérique. M. Van Den Heuvel rapporte qu'un système restrictif, appelé système du *monopole des débits*, introduit dans l'État de la Caroline du Sud le 1er juillet 1893, a donné lieu à *une agitation révolutionnaire*. D'après cette loi le nombre des débits était limité : il ne pourrait y en avoir qu'un par *comté*. Une caution de 3.000 £ était exigée. Le débitant ne pouvait acheter de boissons alcooliques qu'au commissaire de l'État. Cette loi sévère renfermait d'autres articles encore plus restrictifs. Quel en fut le résultat? Les fabricants et les débitants ont soulevé et organisé l'opposition des consommateurs. Le peuple a accueilli les agents du fisc à coups de pierres. La milice qui devait défendre l'ordre public a refusé de marcher. Et le gouverneur de l'État, M. Tilman, s'est vu obligé de recourir

aux troupes fédérales et même de suspendre, pendant trois mois, le régime du monopole.

On fera donc sagement de ne pas essayer d'acclimater en France le régime de la prohibition (1).

MONOPOLE D'ÉTAT

Le plus connu des systèmes de monopolisation des alcools par l'État est celui de M. Alglave. Il se propose un double objet ; accroître les revenus du fisc et fournir à la consommation des alcools sans danger ou, tout au moins, ayant un minimum de toxicité.

Dans ce système, l'État se fait acquéreur des alcools destinés à être consommés, il en vérifie la composition dans ses laboratoires et ne les achète que s'ils sont rectifiés.

L'État livre ensuite cet alcool au consommateur sous la forme de bouteilles spéciales, — après avoir prélevé l'impôt. Le producteur continue néanmoins à fabriquer son alcool librement : il peut le vendre à son gré aux commerçants de gros ou à l'État, mais, dit M. Alglave, « lorsque le producteur ou le marchand en gros veut vendre l'alcool à un consomma-

(1) Le bill sur les boissons, dit *veto local*, soumis il y a quelques années par sir William Harcourt au Parlement anglais (bill qui autorisait les paroisses à prohiber les débits de liqueurs alcooliques à condition que la mesure réunirait les deux tiers des suffrages), n'a jamais pu être discuté. Il fut mis 18 fois à l'ordre du jour et causa la chute d'un ministère.

teur ou à un cabaretier, l'État étend la main et dit : Ici, il y a un acte qui est de ma compétence exclusive, l'objet propre et unique de mon monopole. C'est alors que la régie intervient pour percevoir l'impôt et pour analyser la liqueur, afin de s'assurer que *si elle peut toujours enivrer* le buveur, au moins ne peut-elle pas l'empoisonner ».

M. Paul Leroy-Beaulieu a fait une longue analyse de ce projet. Il rappelle ce qui s'est passé en Suisse où le monopole a été une perte considérable pour le Trésor. Enfin il appelle ce projet une *mystification financière*... et il le démontre.

D'ailleurs on remarquera que le monopole *facultatif* de M. Alglave n'empêcherait pas le consommateur, ni le cabaretier de s'approvisionner chez le producteur qui peut se soustraire facilement au contrôle de l'État et livrer à la consommation des alcools toxiques, car on sait que les expédients de la fraude sont aussi nombreux que variés.

Un fait montre bien la possibilité de la production clandestine et la difficulté de la répression, c'est celui que rapporte M. Maurice Vanlaer : « Il existe des appareils perfectionnés d'une simplicité qui les met à la portée de tout le monde, d'un fonctionnement qui les met à l'abri de toute recherche. Ils ne supposent aucun apprentisage et ne demandent d'autre manipulation que l'ouverture d'un robinet. Le plus petit modèle pèse 6 kilogrammes, est haut de 0m,75 centimètres, distille en vingt-quatre heures

près d'un hectolitre de liquide, moyennant une dépense de 0 fr. 80 de combustible, et coûte 65 fr. » Le monopole d'État offrirait pourtant un avantage incontestable, celui de *faire croire* à une augmentation des recettes dans le budget : en prévalant un nouvel impôt sur les classes pauvres : « Nos embarras financiers ne sont un secret pour personne, dit le Dr Rochard ; si l'État prenait en main la vente de l'alcool, on serait en droit de dire qu'à bout de ressources, il veût prélever un nouvel impôt dont les classes inférieures feront tous les frais. On ne manquerait pas d'ajouter que c'est un moyen de se procurer des emplois auquel le gouvernement a recours pour satisfaire l'avidité de ses créatures (1). »

SURTAXE ET DÉGRÈVEMENT

L'élévation des droits sur l'alcool paraît être l'un des moyens les plus en faveur pour enrayer la marche de l'alcoolisme. En théorie, le système qui con-

(1) « Qui garantit que le monopole de l'eau-de-vie ne servira pas à enrichir exclusivement les bouilleurs ? Qui garantit qu'il ne sera pas un prétexte de chicanes et de vexations sans nombre dont auront à souffrir les distillateurs, les marchands et débitants ? Quelle raison autorise à croire qu'un gouvernement résistera à la tentation de pousser le peuple à s'adonner à l'ivrognerie pour accroître les recettes de l'empire ? » (*Gazette de Berlin* citée par la *Revue Scientifique*. 27 février 1886.)

siste à imposer fortement les boissons spiritueuses, tandis que l'on dégrève les boissons dites hygiéniques est excellent. Dans l'application c'est une autre affaire.

En 1881 on a diminué de 70 millions les droits sur le vin : cela n'a pas fait baisser son prix d'un centime !

Quant au droit sur l'alcool, il était, en 1824, de 50 fr. par hectolitre. En 1830, de 37 fr. 40. En 1854, de 60 fr. En 1860, de 90 fr. En 1871, de 146 fr. 25. L'augmentation continue.

On se figure sans doute que la consommation diminue en raison directe de l'augmentation du droit ? Quelle illusion ! Le fisc seul bénéficie de cette augmentation de l'impôt. L'hygiène ne s'en ressent pas. En effet, en 1850, lorsqu'on a surtaxé l'alcool, l'impôt a produit 16 millions de plus. Après la surtaxe de 1871, le produit de l'impôt s'est accru de 9 millions ; la consommation diminuait de 300.000 hectolitres, *pour remonter au même niveau en 1875*. Seulement l'impôt était de *70 millions plus productif qu'avant* l'augmentation.

Il est à remarquer, aussi, qu'une des conséquences des impôts exorbitants prélevés sur l'alcool, c'est évidemment la fraude. M. Leroy-Beaulieu fait justement remarquer que *le prix de gros peut doubler sans que le prix de détail augmente*. Le marchand de vin n'augmente pas le prix du petit verre, mais il y ajoute de l'eau, peut-être un autre produit. (Il est

vrai que cette extrémité n'est pas pour effrayer les plus sincères anti-alcooliques, car M. le Dr Rochard déclare que, si les débitants ajoutaient un peu plus d'eau, « ce serait tout bénéfice pour eux et pour les buveurs »...

M. Léon Foy disait dans une réunion de la Société d'Économie politique (5 janvier 1885) : « Les droits considérables n'ont entravé ni la production ni la consommation de l'alcool ; seulement l'industrie a développé la fabrication des alcools autres que l'eau-de-vie, l'eau-de-vin de vin, et *ces alcools nouveaux qu'on peut vendre à des prix abordables*, malgré une taxe de 156 fr. 25 et même pour Paris de 186 fr. 25, *sont bien plus dangereux pour le consommateur.* »

La même opinion est exprimée par le rapporteur d'une commission parlementaire chargée, en 1886, d'une enquête sur la consommation de l'alcool. M. Claude (des Vosges) déclarait en effet : « Il n'est nullement démontré que l'exagération des droits ait une action réellement restrictive sur la consommation. Tout au plus peut-on dire qu'elle en a, et par moments seulement, ralenti l'augmentation. Mais le fait certain, c'est que la majoration de l'impôt, en offrant chaque fois une prime plus forte à la fraude, ce qui est un mal pour le Trésor, offre également une prime plus forte à la falsification, à l'adultération, ce qui est un mal bien autrement grave, puisqu'il touche à la santé publique. »

Telles sont les preuves décisives de l'inanité des surtaxes (1).

DIMINUTION DU NOMBRE DES DÉBITS

On a essayé dans plusieurs pays de restreindre le nombre des débits de boissons.

Or, d'après une enquête faite par le Dr Kumor, directeur de la statistique fédérale suisse, il résulte que dans les pays où l'on a voulu appliquer cette mesure, la consommation n'a pas diminué. Ni en Suède, ni en Danemark, ni en Finlande, ni en Allemagne, les mesures préventives ou répressives n'ont exercé, sur la marche de l'alcoolisme, une influence sensible.

D'autre part, M. Raffalovich a fait observer qu' « il n'y a pas un rapport forcé entre le nombre des cabarets et la somme d'intempérance ». En effet, à Norwich, ville où il y a le plus de cabarets, il y a le moins

(1) En Angleterre l'énorme droit de 500 francs par hectolitre a fait à peine fléchir la consommation des spiritueux et il a en revanche favorisé l'usage des bières fortes, si bien que, depuis 1889, la consommation de l'alcool total a notablement augmenté, et qu'en 1898, les Anglais ont dépensé en boissons spiritueuses 1/12 de plus qu'en 1895.

Aux États-Unis, en 1865, l'impôt sur l'alcool fut élevé de 443 à 545 francs. La consommation tomba de 1,582,000 à 322,000 hectolitres; mais on s'aperçut bientôt que la fraude, avec la complicité des employés de l'État, livrait clandestinement les 1,200,000 hectolitres disparus des statistiques officielles (Voyez Triboulet et Mathieu : *L'alcool et l'alcoolisme*.)

d'ivrognerie ; c'est le contraire à Liverpool, maximum d'ivrognerie (1 arrestation sur 24 habitants) et minimum de cabarets. L'auteur ajoute : « Les circonstances locales font énormément et il est impossible d'arriver à des conclusions d'une application générale. Est-ce qu'en limitant le nombre des débits, vous ne créerez pas un monopole en faveur de ceux que vous laissez subsister? (1) »

Au surplus, restreindre la diffusion des débitants est une mesure législative que jamais aucun ministre ne voudra proposer, attendu qu'il s'exposerait à être renversé par la Chambre, dont la majeure partie de élus entend soutenir les intérêts de ses plus influents électeurs.

SUPPRESSION DU PRIVILÈGE DES BOUILLEURS DE CRU

M. Claude (des Vosges) portait le jugement suivant dans un rapport présenté au Sénat en 1897 : « Le privilège des bouilleurs de cru est le fléau des campagnes, c'est la fissure par où s'écoule le plus clair d'un immense revenu, et par où pénètre l'alcoolisme dans nos campagnes. »

(1) Des permis d'ivresse sont vendus dans l'État de Michigan. Ils coûtent 5 dollars et permettent de boire pendant toute une année, à tous les bars possibles, et aussi souvent qu'on le désire sans être inquiété pour ivresse manifeste. (*Monde Économique*, 16 septembre 1899.)

Le rapport concluait, naturellement, à la suppression du privilège.

Nous n'avons pas à discuter ici la question juridique.

Disons seulement que les partisans et les adversaires du privilège sont poussés dans leurs revendications par les intérêts contraires de certains départements ou de certaines classes de citoyens.

En 1895, la Chambre a consacré le privilège en exemptant de tout abonnement et de toute prise en charge les propriétaires récoltants qui ne distillent pas plus de vingt litres d'alcool pur, c'est-à-dire qu'elle leur a accordé, à titre de consommation privée, une immunité pour quarante litres d'eau-de-vie à 50°.

Il est à remarquer que c'est précisément chez les propriétaires récoltants que l'alcoolisme sévit le moins. Ce qui s'explique par l'abondance et la qualité de l'alimentation comparativement plus grande et meilleure à la campagne que dans les villes.

Et quelle serait, au surplus, la conséquence de la suppression du privilège ? De désarmer les petits producteurs au profit des distillateurs en gros et des grands négociants d'alcool. Les bouilleurs sont au nombre de plus de 600.000 (un million, prétendent certains statisticiens), tandis que les distillateurs industriels ne sont pas 4.000.

Ce qui faisait dire à M. Delafosse (séance du 6 juin 1895) : « La véritable raison c'est le désir de

supprimer la concurrence au grand avantage d'une oligarchie de distillateurs du Nord. »

Néanmoins, tous ceux qui veulent restreindre la consommation de l'alcool sont partisans de l'abrogation de la loi du 14 décembre 1875. Leur but, disent-ils, est de protéger la santé de leurs concitoyens ; malheureusement ils ne peuvent le faire qu'en lésant du même coup les citoyens qu'ils veulent protéger. Le dilemme est inéluctable.

LES CAUSES

On a prétendu que l'alcoolisme est, avant tout, une affaire d'habitudes, de mœurs. On a dit aussi qu'il était le fruit de l'ignorance et, conséquemment, on a ajouté qu'il était nécessaire d'instruire les masses afin de leur communiquer le dégoût de l'alcool.

C'est alors qu'on a vu se créer des sociétés de tempérance, s'imprimer des manuels scolaires, s'ouvrir des congrès internationaux, etc.

Les « sauveurs » antialcooliques ont affluë de tous les côtés. On ne se doutait pas qu'il y eût tant de buveurs d'eau et d'âmes généreuses...

Dire que l'alcoolisme est une affaire de mœurs ou d'habitude, dire aussi qu'il résulte de l'ignorance, c'est trahir tout de suite sa propre ignorance. Il y a une chose que les philanthropes, les moralistes, les sociologues, les économistes et les journalistes

ignorent complètement, *c'est la vie du peuple et la connaissance de ses besoins*. N'est-il pas surprenant que tant de savants « distingués » soient si enflammés à fournir des mesures prophylactiques, avant de connaître l'origine du mal? Que dis-je, avant même de songer à la chercher?

Rien n'est plus triste que le spectacle de ces congrès bruyants où chacun semble être là pour défendre son *produit* ou préparer sa clientèle, toujours satisfait de lui-même et sans aucun grave souci de vérité, sans aucune inquiétude du problème, sans aucune certitude sur les remèdes et les palliatifs! Il y aurait pourtant beaucoup à dire dans cet ordre d'idées.

Parmi les causes principales qui poussent les hommes vers l'alcool, il convient de citer en première ligne :

1° L'insuffisance de l'alimentation;

2° Le milieu social;

3° L'insalubrité des logements.

Le Dr Schuler, qui a fait une enquête sur les divers modes d'alimentation des cantons suisses, déclarait que dans le riche canton de Vaud, à Genève, à la Chaud-de-Fond, dans le canton de Zurich, partout où l'on consomme beaucoup d'aliments azotés sous forme de viande, de fromages mi-gras, de pain de bonne qualité, la consommation de l'eau-de-vie est *très faible*. Au contraire, dans les cantons pauvres, dans la partie inférieure de l'Emmenthal,

dans l'Oberghale, à Interlaken, dans la vallée de la Surls, dans le Hinterland; dans les petits cantons, dans les cantons primitifs, là où l'alimentation se compose surtout de pommes de terre et de maïs, seulement relevée par de mauvais café, où le lard est un objet de luxe : le schnaps, le brandevin, l'eau-de-vie de pomme de terre à 0 fr. 50 la bouteille jouent *un rôle considérable*. Quand la protéine et les corps gras manquent, l'estomac a besoin d'être rempli, l'homme se sent débile, il essaye de tromper son besoin, de se donner une vigueur factice avec de l'eau-de-vie.

Nous avons pu nous-même interroger des ouvriers et des patrons appartenant à l'industrie de la fonte. Ces derniers nous ont avoué que les hommes employés au transport de la fonte en fusion ne dépassaient guère trente à trente-cinq ans et qu'ils étaient obligés de renouveler fréquemment leur personnel. Quant aux ouvriers, il est prouvé que s'ils n'absorbaient pas une quantité *considérable* de vin ou d'*absinthe* chaque jour, ils seraient incapables de se soutenir. On objecte, il est vrai, mais très étourdiment, que l'argent dépensé à l'achat de boissons nocives pourrait être consacré à l'alimentation. C'est méconnaître les conditions de ces travaux et les ravages qu'ils exercent dans l'organisme le plus sain ; l'ouvrier qui se livre à un travail de ce genre *perd l'appétit* et c'est pour cela *qu'il boit*, obligé de recourir à un stimulant énergique et rapide.

L'industrie de la fonte n'est qu'un exemple entre mille. Les travaux fatigants, débilitants et destructeurs sont innombrables. C'est donc parler sans connaissance de cause que d'attribuer à l'alcoolisme l'effet originel des maladies mortelles d'une catégorie nombreuse de travailleurs. L'alcoolisme, certes, accélère cette ruine physique, mais il n'intervient que comme adjuvant, il n'est pas la cause initiale.

Mais il y a une foule de prolétaires, objectera-t-on, qui ne se trouvent pas placés dans ces conditions déplorables. Pourquoi fréquentent-ils si assidument les cabarets?

J'invite les lecteurs à lire l'enquête effrayante du Dr du Mesnil (médecin de l'Asile national de Vincennes) et du Dr Mangenot, membre de la Commission d'hygiène du troisième arrondissement.

Ils verront l'état du logement des familles pauvres. Ils apprendront que dans le quartier de la pointe d'Ivry, par exemple, sur 366 logements à trois pièces, 337 étaient occupés et, parmi eux, 3 offraient 6 mètres cubes d'air par habitant; 12, 11 mètres; 19, 12 mètres... et encore faudrait-il déduire de ces capacités totales celles des boutiques et ateliers qui y sont compris. Parmi les causes d'insalubrité, MM. du Mesnil et Mangenot signalent l'infection du sol, l'absence d'eau et d'égouts, puis la mauvaise qualité des matériaux employés à la construction, matériaux perméables, véritables nids à microbes, l'absence de cave qui développe l'humi-

dité, les défectuosités de la toiture, la malpropreté des cabinets d'aisances, etc., etc. On conçoit, disait un rédacteur de *l'Economiste français*, en manière de commentaire, *que les habitants restent peu dans de tels logements et que le cabaret ait pour eux beaucoup d'attirance;* aussi les marchands de vin sont nombreux dans le quartier. Avenue d'Ivry, il y a 61 boutiquiers, dont 23 marchands de vin et 8 épiciers qui vendent aussi du vin et des eaux-de-vie. Avenue de Choisy, sur 38 boutiques, il y en a 27 dans lesquelles sont installés des cabarets... etc.

On se demande franchement ce qui arriverait si on interdisait les cabarets suivant le désir de quelques antialcooliques? Cela changerait-il l'état de leur domicile? Cela supprimerait-il leur détresse? « Saturnisme, *alcoolisme*, *misère*, sont souvent associés, disait le docteur Legrain; *les professions insalubres*, *dans les centres industriels*, *ne vont guère sans l'alcoolisme.* »

Les Congressistes, dans leur zèle intempérant, oublient trop que le cabaret est le salon du pauvre.

Le docteur Jules Rochard paraissait l'avoir bien compris lorsqu'il écrivit cette page éloquente : « L'ouvrier des grandes villes, lorsqu'il se réveille après un lourd sommeil, encore fatigué de son travail des jours précédents et dans l'atmosphère viciée de son logement garni, éprouve une sorte de prostration, un malaise indéfinissable qui lui rend la reprise de ses occupations très pénible. Ses vête-

ments sont humides, car il a plu la veille, il les endosse et sort en frissonnant. C'est l'hiver, le jour commence à poindre, la pluie tombe, fine et drue, sur le pavé glissant. Il fait sombre, il fait froid. L'ouvrier songe à la rude journée qui commence et à celles qui la suivront. Le passé sans joie, le présent misérable, l'avenir menaçant, tout cela flotte dans sa tête et il va devant lui triste et découragé. Un cabaret se rencontre sur sa route, c'est le refuge. Il y entre, se fait servir un verre d'eau-de-vie et l'avale d'un trait. Alors tout change. Un sentiment de bien-être et une sensation de vigueur accrue remplacent le malaise de tout à l'heure : les idées deviennent moins sombres, les papillons noirs s'envolent avec les vapeurs de l'alcool ; le travailleur un instant consolé reprend le collier de misère avec un soupir de soulagement et se rend à l'atelier. Que celui-là lui jette la première pierre qui, dans sa rude vie de soldat ou de marin, n'a jamais été forcé de demander à l'alcool un soutien momentané et la force nécessaire pour continuer sa tâche. »

On n'a jamais écrit, sur l'alcoolisme, de page plus vraie, plus sensible et plus douloureuse. Tous ceux qui discutent avec autant de prétention que d'étourderie ce mal profond, mais peut-être invincible, auraient dû méditer ces paroles émouvantes.

Cela leur eût épargné plus d'un ridicule, — et plus d'une cruauté involontaire.

En résumé, nous voyons que l'alcoolisme est insé-

parable du paupérisme. Il est pénible d'en convenir. Mais la proclamation d'une vérité, dans la vie sociale, n'est-elle pas toujours préférable au silence qui se fait le complice d'un mensonge ou d'une erreur? Les aveux, du reste, ne manquent pas : « L'alcoolisme est-il une cause à proprement parler? se demande M. V. Coste dans ses *Questions sociales contemporaines. Ne doit-on pas y voir plutôt un trait saillant du paupérisme*, un syndrome, comme on dit en médecine? »

« Pour nous, déclare de son côté le docteur Legrain, il est resté acquis en ce moment que l'alcoolisme trouve dans *la misère* une grande cause de son extension » (1).

Enfin le savant Liebig a écrit : Dans beaucoup de pays, on attribue la pauvreté et la misère à la consommation croissante et exagérée de l'eau-de-vie : *c'est là une erreur*. L'usage de l'eau-de-vie n'est pas la cause *mais l'effet de la misère*. C'est une exception à la règle quand un homme bien nourri devient buveur d'eau-de-vie. Mais lorsque l'ouvrier gagne moins par son travail qu'il ne lui faut pour se

(1) « Une position telle qu'il faille se passer non seulement de tous les agréments de la vie, mais encore en travaillant beaucoup des choses les plus nécessaires, n'est pas la moins fréquente des causes d'ivrognerie. Pour apaiser sa faim et se rendre propre à travailler, pour échauffer son maigre corps couvert de haillons, pour se mettre à même d'oublier pendant une heure sa misère, le pauvre a recours à l'eau-de-vie. »

Roesch (*Annales d'hygiène et de médecine légale* t. XX.)

procurer la quantité d'aliments nécessaires à son entretien, un besoin impérieux, inexorable, le force à recourir à l'eau-de-vie. Comment veut-on qu'il travaille si l'insuffisance de la nourriture lui enlève tous les jours une certaine quantité de force ? »

Ces témoignages, fournis par des esprits si compétents, ne font que corroborer ce que nous avons déduit nous-mêmes d'une analyse des conditions d'existence de la majeure partie du peuple.

« On boit pour se consoler, pour s'étourdir, pour s'oublier, écrit M. de Ryckère (*Archives d'Anthropologie criminelle*). Ce qui entraîne irrésistiblement vers l'alcoolisme des populations entières, c'est la tristesse, la désespérance, la lancinante douleur de vivre, l'énervement, le surmenage, l'usinisme, la suppression de la vie de famille, du foyer, surexcités bien souvent par des prédispositions héréditaires. »

Bonum vinum lætificat cor hominis, dit la Bible.

Gallien, Platon, dans le deuxième livre des *Lois*, Aristote ont exprimé la même pensée sous des formes diverses (1).

(1) Montaigne fait observer que l'antiquité n'a pas fort décrié l'ivrognerie : « les escripts mesmes de plusieurs philosophes en parlent bien mollement. » C'est que l'intoxication était rare et que l'homme de ce temps avait une organisation physiologique assez solide pour supporter vaillamment les *excès*. Socrate remportait « la palme du bon buveur. » En des conversations immortelles où la sagesse alternait avec l'ivresse il donnait

Horace n'écrivit-il pas :

> Fecundi calices quem non fecere disertum?
> Contracta quem non in paupertate solutum?

Mais le vin est souvent cher; l'alcool lui-même, malgré la modicité de son prix, n'est pas accessible à toutes les bourses, et comme il faut trouver, cependant, quelque chose pour se stimuler, pour lutter contre la *tristesse*, la *désespérance*, la *douleur de vivre*, le *surmenage*, l'*usinisme*, on a recours à n'*importe quoi*.

C'est ainsi que les ouvrières employées dans les fabriques de caoutchouc de Boston et des environs ont trouvé le moyen *de s'énivrer* en aspirant le gaz que dégage le naphte. Les sensations rappellent, paraît-il, celles de l'opium et du haschisch et les effets physiologiques sont extrêmement nocifs.

Au mois de décembre 1898, le journal *la Presse* signalait un autre artifice, dans les classes pauvres, pour se procurer l'ivresse à bon marché. Dans un faubourg voisin de la Bastille « quelques patrons, qui devaient fournir du pétrole pour être employé dans l'industrie, remarquèrent la consommation abusive de ce produit. Ils établirent une étroite surveillance à la sortie des ateliers, et se rendirent

l exemple du plaisir. On ne songeait pas, alors, à fonder des ligues de tempérance.

Ce n'est pas à Athènes qu'on aurait osé ériger la sottise et l'ignorance en institutions.

compte que l'on ne « sortait » pas de liquide. *Ils apprirent qu'on le buvait pour se donner du cœur à l'ouvrage.* » Le même journal ajoutait que le pétrole causait dans la banlieue des ravages beaucoup plus importants.

Des faits aussi graves devraient bouleverser toutes les idées convenues, toutes les erreurs d'appréciation, toutes les banalités que l'on a l'habitude de propager au sujet de l'alcoolisme. Sans cela, pour être logiques, la plupart des congressistes contre l'alcoolisme devraient fonder également des sociétés de *tempérance* contre le *pétrolisme* et le *naphtisme*. On voit à quels errements inouïs peuvent arriver une foule d'esprits insuffisamment éclairés sur les causes réelles du fléau.

Notre tâche n'aura donc pas été inutile. Nous avons voulu, dans cette étude, ramener la question de l'alcoolisme sur son véritable terrain. Nous avons essayé de prouver, à l'aide de documents sérieux et puisés à des sources limpides, que les mesures, les remèdes, les palliatifs employés jusqu'à ce jour contre l'alcoolisme sont inutiles, insensés, illusoires ou cruels. Les sciences de *la vie* sont les moins connues. Empêtrées dans le moralisme intéressé d'un grand nombre d'écrivains notoires, elles progressent lentement. Pour ce qui est de l'alcoolisme, en particulier, on s'est préoccupé dans les Congrès plutôt de *guérir* que de *connaître*.

Défions-nous donc de ces faux savants qui, d'un

cœur léger, tranchent les plus redoutables questions avec désinvolture et proposent parfois des remèdes pires que le mal. « Que l'on essaie donc de leur supprimer brusquement l'alcool, fait remarquer fort justement M. de Ryckère, et aussitôt la révolte gronde, plus terrible, mille fois, que l'émeute du pain. »

L'homme d'étude, le penseur digne de ce nom, ne doit donc aborder ces problèmes qu'avec des scrupules et des précautions infinies. Il doit éviter soigneusement de se laisser influencer par des considérations politiques, morales, religieuses et philosophiques. Mais si, pourtant, il ne peut s'empêcher de faire intervenir sa personnalité, que ce soit, seulement, pour montrer un peu d'indulgence : elle renferme souvent plus de sagesse qu'une austère vertu.

UN ARTICLE DE M. E. FAGUET

L'étude précédente avait été publiée dans la revue l'*Humanité nouvelle* : M. Émile Faguet, de l'Académie Française, lui a consacré, dans *Le Journal* du 18 février 1901, l'article suivant :

N'attaquez pas l'alcoolisme !

La très intéressante revue l'*Humanité nouvelle*, qui ne laisse pas quelquefois de faire voir que l'humanité nouvelle n'aura aucun avantage sur l'humanité ancienne, nous donne un article très informé et très étudié sur la question de l'alcoolisme.

Elle nous démontre d'abord qu'il est impossible de détruire le fléau par mesures législatives et administratives, trop de bons citoyens étant intéressés à ce qu'il subsiste et se développe. Comptez un peu : 1,524,000 récoltants de vin; 1,065,000 récoltants de

cidre ; 30,000 tonneliers, forgerons et divers ; 13,000 fabricants de verres et bouteilles ; 90,000 brasseurs, distillateurs, voyageurs de commerce pour alcoolisme, etc. ; 40,000 transporteurs et convoyeurs de vins, bière et liqueurs ; 533,000 cafetiers, cabaretiers, taverniers, etc. ; 300,000 marchands d'alimentation vendant des spiritueux ; 750,000 bouilleurs de cru.

Cela fait au bas mot, car j'ai négligé les unités, dizaines et centaines, 4,340,000 intéressés à la consommation de l'alcool sans compter les femmes, enfants et êtres à la charge de ces 4,340,000, ce qui porterait le total vrai à environ 14 millions.

Je sais bien qu'on a fait entrer dans cette statistique des gens qui ne sont qu'à demi intéressés au petit verre. Il est certain que cette statistique suppose, en quelques-uns de ses articles, *qu'on ne boirait plus du tout*. Par exemple, les fabricants de verres et de bouteilles peuvent jusqu'à un certain point se désintéresser de la question de l'alcool. Comme on boira toujours quelque chose, il faudra toujours souffler des bouteilles et leurs bouteilles ne leur seront pas soufflées. A l'inverse du poète, ils peuvent dire : « Qu'importe la boisson pourvu que le flacon subsiste ! » Et il subsistera toujours.

Il n'en est pas moins vrai qu'on peut bien évaluer à une dizaine de millions les êtres humains et français qui doivent souhaiter pour leurs intérêts que la consommation de l'alcool se maintienne dans ses limites actuelles et les dépasse. Et comme, sur ces

dix millions, il y a bien au moins quatre millions d'électeurs, ne craignez rien, les lois contre l'alcool ne seront jamais appliquées.

Aussi suis-je confirmé dans mon idée que ce n'est que sur les mœurs qu'on peut agir et qce n'est que par voie de moralisation qu'on peut procéder. Mais ici M. Henri Dagan, l'auteur de l'article que j'ai sous les yeux, fait une objection : « Prenez garde, nous dit-il, vous êtes victime d'une illusion. Vous prenez pour une cause ce qui n'est qu'un effet. La cause de la décadence de la race, c'est l'alcoolisme, oui ; mais l'alcoolisme lui-même n'est que l'effet du paupérisme. L'insalubrité et la tristesse du logement, la mauvaise alimentation quotidienne, voilà ce qui pousse l'ouvrier à se réconforter d'un verre d'alccool, surtout à se rasséréner et égayer d'un verre d'alcool avant sa journée de travail ou avant de rentrer dans l'enfer de son taudis. Ce n'est donc pas à l'alcool qu'il faut s'en prendre, mais à la misère : ce n'est pas l'alcoolisme qu'il faut extirper, c'est le paupérisme, et, le paupérisme détruit, l'alcoolisme se détruira de lui-même. »

Le raisonnement ne me paraît pas très pertinent. D'abord, il part de ceci que l'alcoolisme est exclusivement un fléau de la classe ouvrière urbaine. C'est une pleine erreur, l'alcoolisme sévit absolument partout, dans les classes riches, dans les classes moyennes, dans les classes pauvres, dans les populations urbaines, dans les populations rurales. Oui, et ceci est bien considérable, dans ces populations ru-

rales qui vivent dans les plus merveilleuses conditions hygiéniques et qui n'ont à combattre ni la tristesse du taudis noir, ni la tristesse de la mauvaise alimentation, ni la neurasthénie des classes urbaines riches, l'alcoolisme fait tout autant de ravages que dans les quartiers populeux de Lyon ou de Paris. Donc le paupérisme n'est pas la *cause*. Il n'est qu'une des causes, et il ne semble pas être la principale; et je crois bien, à tout prendre, que la cause de l'alcoolisme, c'est tout simplement la passion de l'alcool. A cette passion proprement dite, à cette passion en soi, à cette passion nue, ajoutez l'habitude, l'imitation, l'émulation et l'hérédité; vous aurez, je crois, toute l'étiologie de la manie alcoolique.

Et maintenant, *quand il serait vrai* que le paupérisme fût la cause ou une des causes considérables de l'alcoolisme, serait-ce une raison pour venir dire aux moralistes : « Vous passez à côté de la question. » Il ne me semble pas. Soit, le paupérisme existe et il produit nécessairement l'alcoolisme, et il faut combattre la cause et non l'effet. Mais si la cause est excessivement difficile à extirper et si l'effet est, non un remède, non pas même un soulagement du mal, mais une aggravation et un rengrégement du mal, n'est-il pas opportun et parfaitement rationnel de s'attaquer jusqu'à nouvel ordre à l'effet?

Il y a des maladies qu'on peut guérir. On en néglige les *manifestations* et on va droit au principe même de la maladie, sachant très bien que les manifestations

en disparaîtront avec elle. Il y a des maladies qui sont incurables. On en soigne les manifestations, parce que c'est au moins un moyen de prolonger le malade et de l'aider à résister aux assauts de la maladie. Eh bien! le paupérisme à manifestations alcooliques est une de ces dernières maladies. Si vous avez un moyen « d'éteindre le paupérisme », comme disait Napoléon III, oh! donnez-le immédiatement et je vous réponds bien que même en ne croyant point que l'alcoolisme soit un effet de la misère, je m'appliquerai à supprimer la misère avant même de chercher noise à l'alcool ; celui-ci, après tout, étant un moindre mal que celle-là. Mais tant que vous ne m'aurez pas donné ou que je n'aurai pas trouvé le moyen de détruire la misère, j'attendrai qu'il vous vienne, ou à moi, et, en l'attendant, je tâcherai à soigner les manifestations de la maladie.

Est-il vrai que l'alcool non seulement ne guérit pas la misère, non seulement ne la soulage pas, mais y ajoute? Est-il vrai, par exemple, qu'après avoir dissipé pendant cinq minutes, mettons dix pour les privilégiés, la tristesse résultant du taudis noir, il est suivi d'une dépression générale qui rend cette tristesse plus profonde et plus âpre? Est-il vrai qu'après avoir fait oublier pendant dix minutes, mettons douze pour les élus, les rancœurs de la mauvaise alimentation, il rend l'estomac un peu plus inapte encore à supporter une nourriture mauvaise et même bonne? Est-il vrai qu'en raison de ces effets parfaitement cons-

tatés, il ne fait pas oublier la misère, mais il l'augmente ? Alors que signifie votre raisonnement, que signifie votre objection, et ne reste-t-il pas raisonnable et opportun de dire à l'alcoolique : « Vous êtes malheureux. L'alcool appelé au secours, vous l'êtes un peu plus. L'alcool supprimé, vous l'êtes un peu moins. Il faut détruire le paupérisme pour détruire l'alcoolomanie ; peut-être. Mais, en attendant, il faut supprimer l'alcoolomanie pour diminuer le paupérisme et surtout pour augmenter les forces à le supporter, ce qui est précisément le diminuer. » Il n'y a rien de plus rationnel.

Je gage que M. Henri Dagan est Français. Il fait un raisonnement à base de sentiment, sans s'apercevoir que son raisonnement est à point de départ sentimental. Il n'y a rien de plus français. Le Français est moitié logique, moitié romance ; le Français est un logicien romanesque. M. Henri Dagan s'est dit : « Ah ! oui ! les antialcooliques ! Ils sont bons là ! Les Pharisiens ! Ils n'ont pas vécu dans les soupentes des ouvriers et n'ont pas, par les matins de décembre, à 5 heures, dans la brume pénétrante, dans le noir lugubre, gagné l'usine atroce en glissant sur le pavé gras ! et ils ne savent pas le petit rayon de soleil que représente à cette heure-là le doigt d'alcool chez l'*assommeur*. Ne blâmez pas ces pauvres gens ! Détruisez la misère plutôt. »

Mais, s'il vous plaît, nous ne blâmons pas du tout ces pauvres gens et nous ne récriminons pas contre

l'alcool. Nous plaignons ces pauvres gens et nous leur donnons un conseil. Nous leur disons : « Vous vous trompez. » Rien de plus. « Vous vous trompez. Vous prenez pour un remède ce qui est un excitant de la maladie. Cela arrive aux meilleurs médecins. Vous souffrez et vous cherchez la guérison dans une source nouvelle de souffrances. Votre hygiène est mauvaise et vous recourez à des mesures antihygiéniques. Faites précisément le contraire. »

Il n'y a rien là de dur, de méprisant, de récriminateur, ni de superbe, ni même d'indifférent. Nous en dirions autant au morphinomane, au fumeur d'opium et même au fumeur de tabac, ou au neurasthénique qui vivrait dans une chambre close et obscure pour se guérir. Ce n'est pas une mercuriale, ce n'est pas même une gronderie, c'est une consultation. Il n'en est pas moins que l'article de M. Dagan est très intéressant et très instructif. On y verra des détails du plus grand intérêt sur les industries insalubres et sur les habitudes antihygiéniques volontaires ou involontaires. On y verra que le régime des grandes villes et l'alcoolisme, s'ils ne sont pas celui-ci fils de celui-là, du moins ont ensemble étroit parentage et l'on en saura conclure qu'il faut combattre l'un et l'autre. Oh ! pour cela, oui, pleinement d'accord !

C'est égal, à voir tous les côtés de la civilisation on se prend à dire, à peu près comme Figaro, qu'il n'y a pas beaucoup de civilisations qui fussent dignes d'avoir le pas devant sur une barbarie.

RÉPONSE

Les idées et les objections principales de M. E. Faguet peuvent se ramener à trois :

1° Le paupérisme n'est pas la principale cause de l'alcoolisme, puisque les populations rurales et les classes riches elles-mêmes en sont atteintes.

2° « La cause de l'alcoolisme, c'est simplement la passion de l'alcool » (textuel).

3° Il faut dire aux alcoolisés : Votre passion est une erreur ; vous cherchez la guérison dans une source nouvelle de souffrances. Ne buvez plus.

Pour le premier point, et en ce qui concerne l'alcoolisme des classes riches, nous n'avons rien à dire. Quoi qu'on pense, les alcooliques, sinon les ivrognes, sont assez rares, toute proportion gardée, dans le monde où règne l'aisance. Ils forment une exception, et leurs cas ne donnent pas lieu aux manifestations morbides qui apparaissent dans les classes laborieuses et pauvres : cela tient à l'alimentation suffisamment abondante qui neutralise, dans une mesure appréciable, les effets corrosifs de l'alcool sur les tissus.

Par conséquent les excès de boisson que l'on peut constater chez les gens riches ne sont pas un argument contre notre thèse.

Quant à l'alcoolisme des populations rurales (et M. Faguet aurait pu ajouter des populations maritimes), nous convenons qu'il n'est pas produit par le

paupérisme, *au sens restreint* où l'entend l'auteur de l'article.

Nous ne chicanerons pas sur les mots, et nous dirons : Ces paysans et ces pêcheurs boivent non parce qu'ils sont pauvres ou tristes, mais parce qu'ils ne peuvent faire autrement :

« Toute occupation qui débilite l'organisme peut devenir une cause étiologique de l'ivrognerie. Sous ce rapport le labeur pénible du paysan peut être tout aussi funeste que le travail de l'écrivain. Dans les deux cas l'alcoolisme survient comme le résultat d'une seule et même cause. Il est évident qu'il faut dépenser beaucoup de force musculaire et d'énergie nerveuse pour faucher ou moissonner pendant toute une journée sous les rayons ardents d'un soleil d'été. Il y a peu de personnes habituées à la vie sédentaire capables de supporter un tel travail. Pourtant le paysan le supporte bien à la condition de bien manger, de bien dormir et de jouir d'une bonne santé. Mais les choses changent dès que l'alimentation devient insuffisante, la somme de travail à fournir restant la même. Dans ce cas une certaine quantité de travail se fera aux dépens du tissu musculaire et nerveux. L'organisme s'affaiblira et le besoin d'un stimulant artificiel se fera sentir. L'ouvrier sera obligé de recourir à l'eau-de-vie pour pouvoir travailler autant que ses compagnons. Mais il puisera maintenant le surplus de sa force de travail non pas dans les substances de l'organisme, mais dans l'albumine de ses tissus. Il se

produira donc une véritable auto-combustion ou autophagie. L'alcool qui n'était d'abord qu'un simple stimulant deviendra bientôt une exigence vitale de l'organisme. Il est évident que dans ces conditions le besoin impérieux de boire fera taire tous les avertissement et tous les remords d'une conscience déjà ébranlée. » — Signé : P. J. Kovalevsky (professeur de maladies mentales et nerveuses à l'Université de Kharkoff). — *L'Ivrognerie.*

Telle est la réponse de la physiologie.

Voici maintenant celle des faits :

« J'ai dit que les marins détenaient beaucoup le record parmi les buveurs, dit le comte de Vincelles, il serait vraiment difficile qu'il en soit autrement... L'été ils sont embarqués sur de petits bateaux de pêche que l'on compte par milliers sur les côtes. Ces barques ont un port d'attache. Concarneau, par exemple, compte une flottille de 900 à 1,000 voiles. Chaque bateau est monté par sept hommes dont deux jeunes mousses de 14 à 17 ans. Ils reviennent presque chaque jour au port porter leur pêche à l'usine de conserves. On leur donne un billet constatant la somme qui leur est due et un ou deux quarts de litre d'eau-de-vie. Le samedi seulement on leur remet le montant de la paie de la semaine. Ils peuvent donc tout boire le dimanche, quand il leur reste quelque chose de la veille. Ils sont cependant certains d'avoir, durant toute la semaine, leur poisson assuré par les soins de l'usinier. Il y a 22 usines à

Concarneau. Elles ont distribué, pendant les cinq mois d'été de la saison dernière, pour près de 35,000 fr. d'alcool et quel alcool ! Notez avec cela que sur les 5 à 6,000 marins de Concarneau, 800 à peine habitent la ville. Une fois l'alcool de l'usinier fini, les autres n'ont même pas la soupe chaude de la famille pour les réconforter. Le cabaret seul les attend, et c'est pour les achever. Jamais il n'a rien de chaud à leur disposition, et les malheureux, souvent mouillés et transis, se jettent de nouveau sur l'alcool, pour se réchauffer. » — Comte de Vincelles (communication aux *Unions de la Paix Sociale* 28 mars 1897).

On voit donc que les paysans et les marins boivent *parce qu'ils ne peuvent faire autrement.*

C'est la réponse anticipée à cette étrange appréciation : « La cause de l'alcoolisme c'est simplement la passion de l'alcool... » On est surpris d'un pareil jugement. M. Faguet a-t-il réfléchi au sens de ces paroles ?

Dire que la cause de l'alcoolisme est la passion de l'alcool, cela revient à dire aussi : la cause des crimes, c'est la passion du meurtre ; la cause de la prostitution, c'est la passion de la débauche ; la cause de la dépopulation des campagnes c'est l'amour des grandes villes ; etc., etc.

Est-ce que tout cela est sérieux ?

N'est-il pas plus naturel, plus conforme aux lois de la vie animale de dire : l'alcoolisme étant un fait

général, universel et moderne, répond à un *besoin instinctif*. L'homme qui mange *obéit* à son estomac et à son organisme tout entier qui veut être restauré, sustenté. De même l'homme qui boit normalement cherche à satisfaire le besoin d'eau que nous avons tous. Enfin l'homme qui boit des alcools cherche... quoi? *Des stimulants artificiels*. Reste à savoir si l'homme qui cherche ces stimulants artificiels agit par caprice, par erreur, par sottise, par folie.

C'est l'opinion du moraliste dont la science *primitive* et rudimentaire se borne à connaître les *vices* (style ancien) et croit pouvoir expliquer les uns par les autres.

Mais, aujourd'hui, nous n'avons plus le droit de juger les choses si superfic ellement.

Vouloir expliquer les *vices* par les *vices*, c'est se condamner à formuler des paralogismes.

A quoi aurait servi tout le magnifique essor des sciences biologiques et pathologiques si nous n'admettions que le *vice* n'est pas autre chose qu'une manifestation morbide? Est-ce que le médecin va moraliser le syphilitique ou l'alcoolique? Faut-il continuer comme nos pères à brûler les épileptiques et les sorcières? C'est la conclusion obligée de cette conception en apparence si anodine : on boit parce qu'on est *vicieux*, on boit parce qu'on a *la passion de l'alcool!*

La science physiologique nous démontre que l'homme cherche dans les alcools *des stimulants*

artificiels. Mais si l'homme moderne a tant besoin de *stimulants*, cela tient, sans doute. à des raisons très sérieuses et très profondes, car le fait est universel. De cela le moraliste ne s'enquiert pas : ces hommes, dira-t-il, sont devenus vicieux outre mesure !...

Le physiologiste répond : lorsque notre corps a besoin, continûment, de stimulants artificiels, c'est que l'organisme est défectueux.

Précisons : c'est parce que le système nerveux est déséquilibré, affaibli.

D'où vient donc cet affaiblissement, ce déséquilibre général du système nerveux ?

Le physiologiste répond : Surmenage et débilité, c'est-à-dire forme et conditions du travail et défaut d'alimentation.

« Cette activité fébrile, dit le professeur P.-J. Kovalevsky, qui est au-dessus des forces de l'organisme, *use les tissus*, produit très souvent le surmenage et réveille le besoin de l'alcool ou d'autres narcotiques pour soutenir l'énergie défaillante ».

Or, quelles sont les professions, quels sont les métiers, quels sont les états, au vingtième siècle, qui ne donnent pas lieu au surmenage ? Et quels sont ceux qui nourrissent *suffisamment* leur homme ?

La misera genera l'alcoolismo, dit le Dr Colajanni. Et nous arrivons à cette vérité, sans le secours d'une doctrine, d'une hypothèse, d'une idée préconçue, d'une morale, d'une religion, d'une politique,

d'une philosophie. En remontant simplement de fait en fait, de cause en cause.

Le célèbre docteur E. Monin écrit : « Mais (il faut bien le dire) l'eau-de-vie devient un agent d'épargne *presque indispensable* pour celui qui doit produire un travail considérable, avec la nourriture insuffisante qui constitue, le plus souvent, l'ordinaire de l'ouvrier. Il ne s'agit donc pas seulement, pour empêcher celui-ci de boire, de développer chez lui l'instruction, l'éducation et la morale. Il faut d'abord abaisser les impôts de consommation qui pèsent si ourdement sur les classes travailleuses, et rendre bon marché le pain, la viande, le vin, la bière et toutes les denrées de première nécessité. Alors on pourra mettre fin à la funeste passion de l'alcool.

L'origine de cette passion se trouve en effet, souvent (c'est la physiologie qui parle), dans un besoin plus ou moins conscient de l'organisme, *besoin contre lequel les idées les plus morales de devoir et d'abnégation viendront fatalement se briser sans retour.* » (*L'Alcoolisme*, étude médico-sociale.)

Est-il nécessaire, à présent, de répondre au troisième point de l'article de M. Faguet?

« Dites à l'ouvrier qu'il se trompe. Dites-lui de renoncer à boire. »

Cela n'a pas plus de sens. Non, l'ouvrier ne se trompe pas, c'est le moraliste qui se trompe. Il est démontré par l'expérience, par les faits, par les té-

moignages les plus compétents que l'alcool répond *à un besoin*, que ce besoin est né d'un état pathologique de l'organisme, que cet état pathologique, loin d'être l'effet de la volonté individuelle, est un résultat de circonstances extérieures : travail intensif, surmenage, débilitation, en deux mots misère physiologique et misère sociale ; dès lors que peuvent signifier ces paroles : ne buvez plus ?...

Boire de l'alcool, c'est satisfaire un besoin nouveau créé par la *civilisation* moderne. L'alcool est une nécessité. Sans l'alcool le travailleur *surmené*, *débilité*, *pauvre*, n'aurait ni le courage, ni la force physique de remplir sa fonction. Sans l'alcoolisme le travail moderne serait impossible (voilà pourquoi, du reste, il est universel). Il fait partie intégrante du travail ; il est son secours et son adjuvant. Et tant que la vie sociale ne produira pas un *stimulant* plus efficace (pour le travail), on verra le travailleur se porter instinctivement vers l'alcool, et malgré lui, s'alcooliser. Il est donc absurde et *inhumain* de reprocher aux travailleurs leur ivrognerie et de vouloir leur défendre de satisfaire *un besoin invincible* né du surmenage, de la débilité, de la tristesse et de la misère.

IV

APERÇU SUR LES GRÈVES EN FRANCE EN 1899 ET DEPUIS DIX ANS

L'Office du Travail (ministère du commerce) vient de publier le compte rendu statistique des grèves survenues en France au cours de l'année 1899. Il établit également une récapitulation des grèves de 1890 à 1899 inclus. Ces deux documents, malgré leur sécheresse, nous fournissent des renseignements précieux ainsi que des enseignements remarquables sur la situation sociale de la classe ouvrière en France. Je vais essayer d'analyser les plus importants.

*
* *

Il y a eu, en 1899, 740 grèves comprenant : 143,367 hommes, 23,417 femmes et 10,042 enfants ; elles ont

entraîné 3,550,734 journées de chômage. La première constatation que nous pouvons faire, en additionnant le nombre des femmes et celui des enfants, c'est que l'ensemble de ces derniers constitue à peu près le cinquième de la population totale des grévistes. Cela nous donne une idée de l'importance croissante de la main-d'œuvre féminine et infantile dans l'industrie contemporaine.

Nous remarquons que 457 grèves (soit 63,19 pour 100), avec 78,94 pour 100 de grévistes, ont été motivées par des questions de salaires : 45 ont été faites pour s'opposer à des réductions de salaire et 422 pour obtenir des augmentations. Parmi ces dernières, 155 se sont produites dans l'industrie textile, 71 dans l'industrie du bâtiment et 57 dans l'industrie des métaux. Il n'y a eu d'ailleurs que 99 réussites. Or, quiconque est au courant de la situation des salaires dans les diverses industries sait que les textiles, le bâtiment et les métaux accusent une diminution du taux des salaires depuis quelques années.

Ce qui signifie que la cause de grève « pour s'opposer à la réduction des salaires » et la cause « pour obtenir une augmentation » résultent l'une et l'autre d'un phénomène unique : la baisse des salaires, laquelle entraînant forcément l'insécurité des travailleurs, provoque la résistance des victimes, c'est-à-dire la grève.

En ce qui touche le petit nombre des réussites (99 sur 422) on doit voir la puissance terrible du capi-

tal dans le mécanisme de la vie moderne. Il y a eu, sans doute, 168 transactions, mais les ouvriers savent, par expérience, ce que cela veut dire. Ce sont des moyens dilatoires, des échecs déguisés.

Un autre faut remarquable : il y a eu seulement 101 grèves causées par des « demandes de diminution des heures de travail ». Cela prouve que la longueur de la journée de travail n'a pas l'importance exagérée que lui prêtent certaines écoles. Sur ces 101 grèves, je relève le chiffre de 29 pour les métaux, de 20 pour le bâtiment et de 16 dans les textiles. Or, ce sont les industries où le chômage involontaire sévit continûment. Qu'est-ce que cela signifie ? D'une part les ouvriers demanderaient de réduire le temps de travail, d'autre part ils demanderaient du travail pour éviter les coups du chômage ? C'est une contradiction *apparente*. Cela prouve que dans les métaux, le bâtiment et les textiles on travaille par intermittences, par à-coups, par périodes intensives. C'est la loi même de la production actuelle de la richesse. Et je prie le lecteur de réfléchir à ce phénomène nouveau. Il est gros de conséquences, et je n'ai pas le loisir de l'étudier ici. Chômage et surmenage brusque, telles sont les conditions redoutables du travail.

Autre fait extrêmement intéressant : 84 grèves se sont produites dans 42 départements à la suite de l'application, le 1er juillet 1899, de la loi du 9 avril 1898 sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers

sont victimes dans leur travail. Je relève aussi 10 lock-outs (grèves patronales) qui ont eu la même cause. Ces 84 grèves peuvent se diviser en trois catégories : dans 31 cas les patrons, tout en prenant les frais d'assurance à leur charge, avaient annoncé à leurs ouvriers une réduction de salaire correspondant généralement au montant desdits frais. Dans 41 cas les ouvriers ont refusé de subir la retenue que les patrons voulaient leur imposer. Dans les 11 autres grèves les ouvriers ont repoussé toute augmentation de la retenue.

Ce fait est significatif : le patron se rattrape évidemment sur le taux des salaires pour compenser le dommage que sa responsabilité des accidents fait subir à sa bourse. L'Office du Travail nous dit que 70 de ces grèves se sont terminées par des réussites ou des transactions. Il aurait fallu distinguer, car une transaction, en pareil cas, est forcément une perte pour l'ouvrier. En tous cas, le législateur fera bien de méditer ce phénomène qu'il ne prévoyait guère ; la responsabilité des accidents retombant en définitive sur le travailleur lui-même. C'est un tour de passe-passe très curieux.

*
* *

Jetons maintenant un coup d'œil sur la statistique décennale de 1890 à 1899. Les phénomènes que nous avons relevés ci-dessus réapparaissent ici, naturelle-

ment. Leur généralisation prouve davantage leur importance et leur gravité.

Cette période de dix ans donne les chiffres suivants : 4,210 grèves, 924,486 grévistes et 15,021,841 jours chômés. Quinze millions! Ce chiffre extraordinaire en dit long sur la transformation du travail depuis un siècle! Se figure-t-on 15 millions de jours chômés en 10 ans sous le règne de Louis XV ou le gouvernement de Napoléon? C'était la famine certaine. C'est que le travail à cette époque — et dans le passé tout entier — était permanent, continu et peu productif. Aujourd'hui que le travail est intermittent mais merveilleusement fécond (grâce aux machines puissantes et multipliées que nous possédons), le chômage ne nuit pas à la production de la richesse : au contraire il en est la condition. Et voilà ce que les économistes taisent (par prudence ou par ignorance?). Quinze millions de jours chômés n'ont nullement perturbé la vie sociale quant au phénomène de la production, bien entendu. Car au point de vue humain (sécurité du travailleur, etc.) le chômage a été, est encore, une calamité sans égale.

Remarquons que sur les 4,210 grèves survenues dans 10 ans, 402 seulement, soit le onzième, ont été causées par une demande de diminution du travail quotidien. Cette constatation corrobore celle que nous avons faite plus haut pour l'année 1899.

L'examen de la *durée* des grèves est aussi fort instructif. Il y a eu 27,74 pour 100 de grèves ayant duré

une semaine et moins ; 13,86 p. 100 de grèves ayant duré plus de 30 jours. Dans le premier cas, 32,66 p. 100 de grévistes ont réussi ; dans le second cas, 7,47 p. 100 seulement ont réussi. Ainsi les grèves les plus longues, c'est-à-dire les plus douloureuses, sont précisément celles qui échouent le plus souvent !

C'est donc un double avantage pour le patron : il n'a fait aucune concession et il a eu le temps d'écouler ses stocks en magasin, ou d'attendre le moment propice pour fabriquer. (D'ailleurs ce patron est souvent une société d'actionnaires qui laissent la direction à des contremaîtres ou des administrateurs.)

Enfin une dernière remarque : l'industrie textile fournit à elle seule plus de grèves et de grévistes que les industries du bâtiment et des métaux réunies. Or c'est précisément dans l'indutrie textile que les syndicats ouvriers ont le plus faible développement. Quelle réponse à ces politiques timorés qui voyaient dans les syndicats des éléments de révolte ou des foyers d'agitation et de grèves !

*
* *

En résumé il ressort d'un examen attentif des statistiques des grèves publiées par l'Office du Travail, que la baisse des salaires est une des causes principale des grèves, les industries où les salaires s'avilissent le plus étant aussi celles où les grèves sont le

plus fréquentes (bâtiments, textiles, métaux) ; que les réussites sont rares, indice de la faiblesse des travailleurs vis-à-vis du capital ; que les faits des grèves causés par la longueur excessive du temps de travail sont rares par rapport à l'ensemble, ce qui prouve que la durée de la journée de travail est moins longue ; que les patrons ont souvent intérêt à la grève, et qu'ils la provoquent au besoin (lock-out) ; que la loi de la responsabilité patronale des accidents est esquivée par le patron, lequel se rattrape sur le taux abaissé des salaires ; que la grève favorise le chômage involontaire nécessaire à la production intensive et rapide (production à la machine) ; que la durée d'une grève n'est malheureusement pas un élément de succès, au contraire, ce qui prouve que la durée prolongée favorise le patron (en lui permettant d'écouler ses produits, lorsqu'il y a eu surproduction) ; enfin que les syndicats ne répondent pas tout à fait aux espérances qu'ils avaient éveillées primitivement.

On voit, par cette rapide esquisse, toutes les réalités sociales qui sont connues dans quelques arides statistiques.

V

LE CHOMAGE ET SES CONSÉQUENCES

La transformation du travail industriel est un fait capital dans la société moderne. Depuis quelques années, cette transformation s'effectue avec une rigueur et une rapidité sans exemple.

Aussi voyons-nous se développer parallèlement le fait social qui l'accompagne et qui en découle nécessairement : le chômage. On fait le silence sur cette question. Et pourtant, y en a-t-il une capable de solliciter plus fortement notre attention? Y en a-t-il une qui touche de plus près notre existence?

Qui ne comprend, à la réflexion, que le chômage étant lié indissolublement au travail, et le travail étant la condition de vivre pour la majorité des hommes, le fondement même des sociétés modernes, si

cette clef de voûte vient à céder, c'est tout l'édifice des institutions qui chancelle ?

Or, aucun phénomène, à cette heure, ne se produit d'une manière si nette et si forte. Aucun n'affecte ce caractère de permanence et d'universalité. En effet, il n'épargne aucun pays, aucune race, aucun peuple. Il sévit sur tous les points du globe « civilisé », soit à l'état chronique, soit à l'état de crise soudaine et meurtrière.

Rechercher les causes de ce grand fait économique, en montrer l'étendue et l'intensité, la répercussion et les conséquences, tel est l'objet de cette étendue.

Il convient de dire qu'un certain nombre d'écrivains parmi les économistes et les politiques ont effleuré la question. Les uns et les autres ont dit des vérités intéressantes mêlées de beaucoup d'inexactitudes : généralement, c'était le souci de l'interprétation immédiate au profit d'un parti ou d'une doctrine qui gâtait tout. De là, des contradictions excessives jusque dans les écrits des théoriciens de la même école.

« Les ouvriers, dit M. Georges Michel, dans le journal de M. Paul Leroy-Beaulieu, se rendent vaguement compte que le chômage est l'ennemi et ils font individuellement tous leurs efforts pour s'y soustraire. Cela est si vrai que les ouvriers appartenant aux professions les mieux rétribuées n'hésitent pas à

abandonner leur métier pour des fonctions moins largement rémunérées, mais qui assurent un salaire régulier à l'abri des interruptions. De là, le grand nombre des demandes d'emploi dont sont assaillis les chefs des grandes administrations et surtout les directeurs des compagnies de chemins de fer... C'est dire que l'ouvrier, soumis à tous les aléas, est incapable d'établir un budget régulier et qu'il est réduit à vivre au jour le jour sans pouvoir économiser pour ses vieux jours. » (*Économiste Français*, 21 septembre 1895.)

Or, voici dans le même journal l'opinion de M. Paul Leroy-Beaulieu lui-même :

Pour réduire, dans la mesure où cela est possible, le chômage, il faudrait au contraire s'appliquer à ce que le travail fût le plus productif possible, c'est-à-dire à ce que le prix de l'ouvrage soit le moins coûteux. (*Économiste Français*, 14 avril 1894.)

Ainsi le premier auteur constate les aléas et l'impossibilité, pour un ouvrier, d'établir son budget, et le second souhaite un abaissement du prix de la main-d'œuvre, c'est-à-dire une diminution des salaires!

D'ailleurs, voici une nouvelle preuve de ces contradictions choquantes sous la plume du même écrivain qui est cependant un éminent économiste :

Dans son *Examen du nouveau Collectivisme*, M. Paul Leroy-Beaulieu s'exprime ainsi :

« Ce surcroît toujours inoccupé de population (les chômeurs), en dehors des infirmes, des malades, des gens vicieux ou naturellement incapables, n'existe à l'état permanent que dans l'imagination de Karl Marx et de ses disciples. »

Et pourtant, on est bien obligé de constater que :

« Ces crises si nombreuses, qui font irruption tour à tour dans nos divers centres manufacturiers et qui, en suspendant le travail, troublent le cours naturel de la production.. » (*La Question ouvrière au dix-neuvième siècle*, p. 3, par M. Paul Leroy-Beaulieu.)

En présence de semblables contradictions, on est bien forcé d'avoir de la méfiance à l'endroit de l'infaillibilité des dogmes économiques. C'est pourquoi dans cette étude nous avons laissé de côté toute préoccupation doctrinale, ne voulant pas subordonner l'investigation à des principes préétablis.

INTENSITÉ.

L'un des documents les plus instructifs, les plus éloquents que nous connaissions sur le chômage, est l'étude statistique établie par le colonel Wright en Massachusetts (États-Unis).

D'après cette étude prise en considération par les rédacteurs de l'*Office du Travail* (ministère du com-

merce français), il résulte qu'en 1885 sur 816,470 habitants du Massachusetts pouvant se réclamer d'une profession, 241,589, c'est-à-dire plus de 29 0/0 étaient fréquemment sans travail. La moyenne du chômage pouvait être évaluée à 4 mois et 10/11 par an pour chaque chômeur. Réduit en années complètes, ce chiffre équivalait à 82,744 individus privés de travail d'un bout de l'année à l'autre, soit 11 0/0 de la population laborieuse.

Or il est à remarquer que le chômage est croissant : de 1879 à 1885, l'accroissement a été de 11 0/0 ; qu'on juge de ce qu'il doit être à l'heure actuelle.

Au surplus, le Département fédéral du Travail des États-Unis a aussi entrepris en 1892 une enquête générale sur les quartiers populeux des grandes villes (ont été considérés comme chômeurs ceux qui, durant l'année finissant au 31 mars 1893, sont restés inoccupés pendant plus d'un demi-mois). Les résultats ont été les suivants.

DURÉE MOYENNE DU CHOMAGE

Baltimore,	3 mois,	6	(intensité)	8 0/0
Chicago,	3 —	1	—	15 0/0
New-York,	3 —	1	—	9 0/0
Philadelphie,	2 —	9	—	13 0/0

En 1885, le colonel Wright estimait que le nombre des sans-travail de l'Union Américaine n'a pas dû s'éloigner de *deux millions*.

Quant au nombre des sans-travail qui subissent tous les ans un chômage de 2 à 5 mois et qui sont forcés de vivre pendant ce chômage sur le salaire des temps laborieux, il s'élève au moins *à six millions*. Le colonel Wright estime d'ailleurs que le salaire moyen (contrairement à la croyance répandue en Europe des hauts salaires américains) s'élève à un dollar, 16 cents par jour.

En France, un travail statistique établi en 1895, à donné des résultats presque identiques. La population ouvrière, prise dans son ensemble, ne trouve pas à effectuer 250 journées de travail en moyenne par individu et par an. Ce qui représente une moyenne de chômage de quatre mois par an.

D'autre part, d'après les évaluations fournies par les syndicats ouvriers, dit M. Lucien Marsh (ingénieur à l'*Office du Travail*), le chiffre de la population ouvrière totale, pour un effectif moyen de 100, pourrait être fixé à 115 (cela signifie que 115 ouvriers se succèdent au même poste de 100, en raison de déplacements volontaires ou involontaires). On a ainsi établi le tableau suivant :

Sur un total de 115 ouvriers :

Présents en moyenne à l'atelier. . . .	100
Occupés toute l'année.	75

Les ouvriers occupés toute l'année composeraient donc les deux tiers de la population totale (75 : 115),

et ceux occupés seulement d'une façon temporaire un tiers. Quant à la population flottante, les ouvriers qui la composent effectueraient en moyenne 170 journées par an (V. *Journal de la Société de statistique de la Ville de Paris*, octobre 1898.)

Enfin, voici un document plus récent :

D'après les résultats du recensement professionnel du 29 mars 1896, 269.600 personnes des deux sexes étaient en chômage à cette date. Elles se répartissent ainsi suivant le temps depuis lequel elles se trouvent sans travail à cette date :

Une semaine et plus.	10, 3 0/0
Deux —	11, 3 —
Trois à quatre	15, 4 —
Cinq à huit	12, 0 —
Neuf à douze.	9, 6 —
Treize à vingt-cinq.	12, 3 —
Vingt-six à cinquante et une. .	2, 5 —
Un an et plus.	9, 4 —
Durée inconnue	17, 2 —

En éliminant les deux dernières catégories, dit l'*Office du Travail*, la durée moyenne peut être évaluée à *deux mois*. Quelle restriction ! Et comme ce chiffre est au-dessous de la vérité ! On élimine simplement ceux qui chôment constamment...

Ce phénomène se reproduit dans presque tous les pays de civilisation avancée.

Voici des renseignements fort éloquents sur le chômage subi par les membres de la Trade Union de

mécaniciens « The amalgamated society of engineers » dans les districts de Manchester et de Leeds. Ils sont fournis par l'*Office du Travail anglais*, et et extraits de « l'Abstract of labour » du *Labour Department* (1894-1895).

Nombre total des membres de la Trade Union des deux districts, moyenne pendant les quatre années 1887, 1888, 1889, 1890. . . . . 5.918
Nombre total des membres ayant chômé un temps quelconque. 1.775

ce qui fait 30 pour 100 de chômeurs.

Voici comment se répartit la durée :

335	chômeurs	sont privés de travail	1 jour	à 1 sem.	par an.
535	—	—	1 sem.	à 4 sem.	par an.
282	—	—	4 —	8 —	—
15[illegible]	—	—	8 —	12 —	—
96	—	—	12 —	16 —	—
62	—	—	16 —	20 —	—
47	—	—	20 —	24 —	—
40	—	—	24 —	28 —	—
28	—	—	28 —	32 —	—
21	—	—	32 —	36 —	—
22	—	—	36 —	40 —	—
17	—	—	40 —	44 —	—
15	—	—	44 —	48 —	—
23	—	—	48 —	52 —	—

On remarquera que si le nombre des membres qui ont chômé plus de 20 semaines ne représente en moyenne que 3,6 p. 100 du nombre total des associés, cette minorité fournit à elle seule la moitié du nombre

global des jours de chômage subis par le groupe considéré. Ce qui signifie que la situation de cette catégorie de chômeurs, loin de présenter un caractère accidentel, présente un caractère permanent. C'est la détresse continue.

Cette intensité du chômage, si frappante en Angleterre, se retrouve en Allemagne à un degré aussi élevé.

Voici, d'après le *Reichsanzeiger*, quelques renseignements sur le chômage en Prusse d'après les recensements des 14 juin et 2 décembre 1895.

En relevant le nombre des chômeurs dans dix-huit grandes villes, dont la population totale était de 4.473,440 habitants, on a constaté que ces villes renfermaient 39 pour 100 de chômeurs le 14 juin et 23 pour 100 le 2 décembre.

D'autre part, au 2 décembre 1895, il y avait dans le royaume de Prusse un total de 553 676 chômeurs (hommes et femmes).

Dans ce nombre, 129.350 chômaient depuis un temps qui variait de un mois à trois mois ; 61.340 étaient en chômage depuis plus de trois mois ; 42.665 chômaient depuis un nombre de jours inconnu.

ORIGINES

Un phénomène aussi grave et aussi général devait forcément attirer l'attention des gouvernements. On a prescrit des enquêtes minutieuses : c'est le résultat

de l'une d'elles que nous allons mettre sous les yeux du lecteur.

Le gouvernement français, par l'organe du Ministre du Commerce et de l'industrie, a publié au mois de décembre 1895 les résultats, en France, d'une enquête sur le chômage.

Voici le relevé des « causes » : 1° d'après les membres du Conseil supérieur du travail; 2° d'après les syndicats ouvriers :

Conseil supérieur du travail.

22 membres ont indiqué les transformations rapides des machines et de l'organisation du travail;
38 membres, les variations de la production à l'étranger — concurrence étrangère :
14 membres, l'influence des saisons;
27 — l'irrégularité de la production — surproduction;
28 membres, l'abus de la concurrence et de la spéculation;
31 membres, la prolongation excessive de la durée du travail.

Par les Syndicats ouvriers.

14 membres ont indiqué l'influence des saisons;
22 — la transformation rapide des machines;
27 — l'irrégularité de production — surproduction;
31 membres, la prolongation excessive de la durée du travail;
38 membres, les variations de la production à l'étranger;

29 membres, le sweating system (le système suant), l'abus de la concurrence des travailleurs entre eux;
30 membres, l'abus de l'emploi des femmes et des enfants.

Ces divisions ne laissent pas d'être fort contestables. On a confondu souvent avec les causes du chômage, « les circonstances qui résultent de la non-application des mesures que l'on suppose capables de de le restreindre ». (*Office du Travail.*)

Examinons ces diverses causes d'un peu près. Et demandons-nous, par exemple, si certaines explications ne sont pas illusoires et si d'autres ne font pas double emploi.

Dans le premier groupe d'appréciateurs, 14 membres désignent l'influence des saisons; ce sont d'ailleurs les moins nombreux. Peut-on vraiment prendre au sérieux une pareille explication? Les aléas climatériques ont existé de tout temps; or le chômage est moderne.

31 membres ont indiqué la prolongation excessive de la durée du travail; comme si c'était une cause! Il s'agit, nous le savons, d'une allusion à une mesure déjà proposée pour y remédier (les 8 heures...).

Les 38 et les 28 (voir le premier tableau) ont en vue : la concurrence de l'étranger sur le marché français et la concurrence des producteurs entre eux à l'intérieur. En réalité, ces deux causes n'en font qu'une : d'où qu'elle vienne, la concurrence est invariable dans

son fonctionnement général et surtout dans ses conséquences. Nous y reviendrons.

Les 27 membres qui indiquent l'irrégularité de la production (surproduction) ne paraissent pas avoir compris que ce phénomène découle : 1° de la forme et de la nature même de la production, c'est-à-dire des procédés de fabrication coûteux (par l'emploi d'un outillage cher) qui exigent une production abondante et rapide; 2° de la concurrence elle-même qui oblige les producteurs à fabriquer beaucoup et vite par raison d'économie.

On voit donc qu'il ne reste en présence que deux considérations de réelle valeur : 1° celle qui est indiquée par les 22 membres annonçant la transformation rapide des machines et de l'organisation actuelle du travail; 2° celle qui est indiquée explicitement ou tacitement par les 38, les 28 et les 27 : la concurrence.

On remarquera que le tableau des causes fourni par les syndicats ouvriers est presque identique à celui que nous venons d'analyser — lequel émane des patrons ou des membres du Conseil supérieur du travail. Remarquons néanmoins que dans le second tableau figure une explication nouvelle : les syndicats ouvriers dénoncent l'emploi des femmes et des enfants dans l'usine comme une cause de chômage. C'est une apparence. L'introduction de la femme et de l'enfant est le plus souvent une conséquence de l'outillage mécanique qui peut s'accommoder dans beaucoup de cas d'un simple manœuvre ou d'un être faible.

Disons en passant que ce n'est pas par « compassion » que l'ouvrier s'indigne de l'emploi de la femme et de l'enfant à l'usine. Sa rude existence, l'habitude et la nécessité, ne lui permettent guère d'entrer dans ces considérations. La vérité, c'est que la femme et l'enfant ont fait baisser le taux des salaires dans la plupart des métiers.

Reste donc deux causes principales, *concurrence* et *machinisme*. Mais, à bien considérer, ces deux causes se confondent ; ou mieux, elles s'engendrent. Qu'est-ce que le machinisme, en effet, sinon le moyen par excellence de *concurrencer* ? L'outillage mécanique est l'arme, la concurrence le stimulant, l'enrichissement, le but.

Néanmoins, comme c'est l'arme qui fait les victimes, la machine attire particulièrement notre attention. Il ne s'agit pas, ici, de condamner ou d'absoudre. Ce serait comme si l'on voulait condamner ou absoudre un « élément », avec cette différence que nous sommes en présence d'un élément social. Ces jugements sont déplacés dans un travail d'investigation.

Donc, la principale cause du manque de travail c'est précisément le perfectionnement et la transformation de ce travail. D'ailleurs, si la machine apparaît en première ligne, n'oublions pas qu'il faut compter aussi avec les progrès de la chimie, les méthodes de culture intensive, etc.

Le développement de la machinerie considéré comme facteur important du chômage est signalé par :

M. Chappée, fondeur, secrétaire de la Chambre de Commerce au Mans;

M. Charvet, teinturier, président du Conseil des prud'hommes de Lyon (tissus);

M. Delahaye, mécanicien, à Saint-Ouen;

M. Deville, ouvrier bijoutier;

M. Favaron, président de la Chambre consultative des Associations ouvrières de production;

M. Jour, membre du Conseil d'administration de la Chambre syndicale;

M. Keüfer, typographe, secrétaire général de la Fédération Française des travailleurs du livre;

M. Millerand, député (aujourd'hui ministre);

M. Parché, charpentier, conseiller prud'homme à Paris;

M. Portailler, président du syndicat des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs de la Seine;

M. Rey, président du syndicat des ouvriers palissonniers d'Annonay;

M. Rochat, contre-maître tisseur, à Lyon-Brotteaux;

M. Villay, menuisier, membre du Conseil des prud'hommes de Lille;

M. Baraillay fils, constructeur de navires à Lormont (Gironde);

M. Boude, raffineur de soufre, membre de la Chambre de commerce de Marseille.

Nous avons cité les autorités et les témoignages les plus divers. Il nous reste à fournir les preuves.

Voici quelques exemples de l'intensité de la production des machines et des conséquences qui en résultent. Je les emprunte à M. Carrol D. Wright, commissaire du travail aux États-Unis, correspondant de l'Institut de France (cité par M. E. Levasseur, de l'Institut).

Fabrication de 400 essieux de voitures.

	Nombre d'ouvriers employés	Nombre d'opérations	Nombre d'heures	Dépense totale en main-d'œuvre
	—	—	—	—
A la main. . .	2	6	466.40	56 dol. 93
A la machine.	33	24	43.5	8 dol. 20

Le nombre de travailleurs employés est infiniment supérieur avec la machine, ce qui semble contredire les faits, mais il n'en est rien : ceci est une conséquence de l'extrême division du travail. En réalité, le chef d'industrie a fait une économie de temps égale à un dixième et n'a dépensé qu'un septième du salaire.

Fabrication de 100 paires de bottes.

	Nombre d'ouvriers employés	Nombre d'opérations	Nombre d'heures	Dépense totale en main-d'œuvre
	—	—	—	—
A la main. . .	2	83	1.456	408 dol. 50
A la machine.	113	122	154	35 dol. 40

Ainsi, on emploie une neuvième du temps, on dépense un douzième en salaire. Évidemment, la moyenne du salaire a baissé. Puis, comme dans le

cas précédent (et dans tous les cas), il y a économie de temps et accroissement de la production, il s'ensuit qu'il y a forcément chômage, sinon il faudrait que la consommation fût illimitée. Mais l'expérience nous prouve le contraire, car la surproduction entraîne les lock-out ou grèves patronales.

Fabrication de 20,000 clous.

	Nombre d'ouvriers employés	Nombre d'opérations	Nombre d'heures	Dépense totale en main-d'œuvre
A la main. . .	3	3	236.25	20 dol. 24
A la machine.	83	20	1.49	0 dol. 29

Ici le temps de travail est réduit de 150 à 1 et le coût de la main-d'œuvre de 100 à 1. Le bénéfice est prodigieux.

Tables de marbre (25 pieds carrés) 2 mq 32

	Nombre d'ouvriers employes	Nombre d'opérations	Nombre d'heures	Dépense totale en main-d'œuvre
A la main. . .	2	1	6.000	500 dol.
A la machine.	3	3	11.30	2 dol. 2

M. Ringelman a fourni à M. Levasseur, sur les travaux agricoles, des renseignements comparatifs d'où il résulte que le labour d'un hectare de terre prend 80 jours à la bêche et 2 jours 1/2 seulement avec une charrue attelée de chevaux ; que la récolte d'un hectare de blé dure 3 jours à la sape et un tiers

à un cinquième de jour à la moissonneuse-lieuse.

Pour le battage du blé, le travail comparé est plus saisissant :

Au fléau, un homme donne de 1 hectolitre 1/2 à 2 hectolitres de blé par jour ; à la machine (batteuse à double nettoyage à vapeur, desservie *par 40 personnes*) donne 190 à 200 hectolitres par jour.

C'est l'emploi de ces 40 personnes qui fausse l'opinion des économistes sur le chômage (1) : « 40 personnes au lieu d'une, disent-ils, c'est donc qu'il y a occupation énorme de la main-d'œuvre. »

Mais combien de temps dure cette occupation? Tout est là. En effet, 200 hectolitres de grains représentent environ 100 à 150 journées au fléau. Il y a donc diminution considérable du temps de travail, c'est-à-dire chômage.

On pourrait multiplier les citations. Les résultats sont toujours pareils : économie de temps, économie d'argent sur la main-d'œuvre, augmentation apparente des ouvriers occupés (apparente à cause de la division du travail), en réalité diminution du temps de travail total, c'est-à-dire chômage normal, naturel,

(1) Notamment de M. E. Levasseur qui s'obstine à nier les faits à l'aide d'un raisonnement absolument faux, le même auquel nous faisons allusion ci-dessus.

La division du travail semble augmenter le nombre des travailleurs, en réalité, elle diminue le temps de travail, et par conséquent elle accroît le chômage. Soutenir le contraire c'est ignorance ou mauvaise foi. Le fait est assez grave pour qu'on le souligne.

inévitable. Ajoutons enfin que pour les privilégiés qui travaillent, le salaire moyen a diminué. En effet, en additionnant les 672 cas de l'enquête Carroll D. Wright, on trouve 190,838 dollars pour le travail à la main et 12,185 dollars pour le travail à la machine, soit environ 15 fois et demie moins.

CONSÉQUENCES

La machine perfectionnée, multipliée, a nécessité la concentration de la grande industrie; la petite industrie et le petit métier ne pouvant pas disposer d'un outillage aussi coûteux. Il faut des capitaux, beaucoup de capitaux. Nous ne sommes plus à l'époque où « l'économie, l'épargne » faisaient quelque chose pour l'avenir et le développement d'une industrie. Aujourd'hui, les économies sont inutiles, insuffisantes et peut-être même dangereuses (et remarquez avec quelle insistance on parle de la prévoyance dans les *haute sphères...*)

Nous avons dit que la grande industrie avec son outillage perfectionné rendait le « métier » superflu. En effet les professions d'artisans disparaissent. Dans tous les pays industriels, le nombre de ceux qui travaillent pour une clientèle personnelle diminue. En 1897, le Reichstag allemand, inquiet de la décadence du métier, a voté un projet de loi qui rend obligatoire, en certains cas, l'association corporative. Nos socialistes français n'ont pas pris garde à la haute

signification de ce fait. La même inquiétude a inspiré au gouvernement autrichien des modifications au code industriel de l'Empire. Les corporations ont reçu le droit de se créer des ressources en levant des taxes sur l'inscription de leurs membres et de leurs apprentis, de se fédérer par districts. Mais toutes ces mesures ne trahissent que la transformation du travail sans pouvoir y apporter un remède sérieux. On n'entrave pas une pareille évolution économique à coups de décrets.

En France, le mouvement est non moins rapide. Il résulte d'une enquête ouverte, il y a quelques années par l'*Office du travail* que les professions d'artisans diminuent :

A Lyon, c'est la Croix-Rousse, berceau de la soierie, qui se dépeuple d'apprentis et d'ouvriers ; les ébénistes émigrent ou changent de profession ; les sculpteurs sur bois en sont réduits à la trolle pour les bazars ; l'orfèvrerie, la bijouterie, le bronze, la tréfilerie manquent non seulement de spécialistes de haute valeur, mais d'ouvriers ordinaires ; il n'y a plus de relieurs, les verriers vivent misérablement.

A Marseille, dans l'ébénisterie et la menuiserie, le nombre des artisans diminue chaque jour. La bijouterie, qui avait conquis une grande réputation par une fabrication spéciale très soignée, est en décadence complète. Tombée aussi la ferronnerie d'art, il y a quarante ans très prospère. A Nîmes, disparition de l'ébénisterie, de la ferronnerie, de la bijouterie et de

l'imprimerie, industries fort brillantes dans la première partie de ce siècle. A Toulouse, patrons et ouvriers ébénistes déclarent que dans vingt ans l'industrie n'existera plus. On ne trouverait pas un ferronnier d'art, et pourtant autrefois, sur ces bords de la Garonne, le fer forgé était en grand honneur. L'industrie des vitraux d'art est à la veille de sa disparition. Plus d'ateliers importants de bijoutiers et d'orfèvres comme il en existait tant jadis.

A Bordeaux, les ateliers d'ébénisterie sont fort menacés par la concurrence à bon marché des usines rurales du Midi, les bijoutiers et les orfèvres, les peintres décorateurs et les sculpteurs ornemanistes végètent.

A Nantes, dans toutes les industries, on réclame des réformes radicales pour le recrutement des apprentis, pour l'enseignement professionnel des ouvriers (tout cela est contradictoire puisque ce sont les perfectionnements mêmes de la fabrication qui ont rendu l'apprentissage inutile).

A Rennes, bientôt on ne trouvera plus de ces ébénistes, menuisiers et verriers qui étaient renommés il y a moins d'un demi-siècle dans toute la Bretagne.

Autrefois, après Paris, Rouen passait pour la ville de France possédant le plus de sculpteurs, statuaires et ornemanistes, d'une habileté incontestée ; elle avait aussi des ébénistes et menuisiers fort habiles ; en fait de métiers d'art elle ne peut offrir aujourd'hui que

quelques ferronniers et verriers. *Tous ces travaux se font mécaniquement.*

En résumé, la situation de notre pays n'apparaît pas différente de celle qui a provoqué en Allemagne la loi sur les corporations de métiers.

La décadence du métier, l'expansion de la machinerie à toutes les branches de la production, son intensité prodigieuse ont donc rendu une grande partie de la main-d'œuvre *superflue*.

En 1880, M. Evans écrit de Midland : « Malgré l'état de dépression sur le marché, l'exploitation du charbon s'est accrue de un demi-million et la quantité d'ouvriers a diminué. » A 295,000 tonnes de plus à Worcestersire, correspond 1,500 ouvriers de moins. En général, depuis 1874, les régions minières sont atteintes de surpopulation chronique ; le va-et-vient des bras employés, tantôt en baisse, tantôt en hausse, aboutit finalement en 1882 à la hausse de 27 pour 100 de la production, et à la suppression de 38,000 ouvriers.

Voici un tableau saisissant de la diminution des travailleurs en Angleterre pour le décade 1861-1871 :

	Nombre d'ouvriers. 1861	1871
Agriculture	2 010.454	1.657.138
Soie	117.289	82.053
Coton	130.034	128.434
Laine	22.050	17.993
Dentelle	53.987	49.370
Impress. d'étoffes	12.556	9.860

Teinturerie	7.772	2.323
Confection	1.205.470	1.115.297
Cuirs, etc.	22.883	21.073
Moulins	32.103	30.060
Graisses, os, déchets	12.040	11.134
Argile	2.912	2.522
Clouterie	26.130	23.231
Mouleurs	8.224	6.577
Produits de cuivre	9 733	5.758
Navigation fluv. et canaux	31.428	29.864
Ouvriers des docks et des ports	32.487	28.794

Il est à remarquer que la production augmente en même temps que la main-d'œuvre diminue.

En 1861, le nombre d'ouvriers dans les industries mentionnées était environ de 3.912.138; en 1871 ce nombre aurait dû monter de 13.99 pour 100, c'est-à-dire de 516.000, et il tombe au contraire à 3.393.902, c'est-à-dire il tombe de 518.000.

Pendant cette décade, il s'est donc formé un contingent d'*un million d'ouvriers* non employés! Comprend-on la signification du paupérisme en Angleterre?

On pourrait croire que cette baisse est compensée par la hausse dans d'autres industries qui fournissent la matière première et les instruments; ce n'est pas le cas. En effet, il y avait :

	Ouvriers occupés	
	En 1861	En 1871
Dans les mines de fer	20.626	20.931
Fabrication de fer et d'acier	360.572	360.366

Construction de machines diverses .	60.862	106.680
Construction de machines agricoles.	1.034	3.628

c'est-à-dire une augmentation d'à peine 92.501.

Or, suivant la marche ascendante de la population, ce chiffre devait s'accroître de 52.640, de sorte que la différence réelle est à peine de 37.871. Or, nous avons montré qu'il y avait par ailleurs 1 million d'inoccupés ; qu'on juge de la compensation !

Il est donc impossible de contester — comme certains économistes ont essayé de le faire (Levasseur, Yves Guyot, etc.), — que l'introduction des machines a eu pour conséquence de diminuer le nombre des travailleurs occupés. Au contraire, ce mouvement s'accentue. Et l'on peut dire que c'est le fait social le plus significatif de ce siècle (1).

M. Alfred Neymarck, dans une discussion à la Société d'Économie politique de Paris (5 février 1898), convenait que « lorsque des machines nouvelles viennent révolutionner toute une industrie, il y a là une période de transition avec laquelle les ouvriers doivent compter. Que l'on suppose que du jour au len-

(1) En dépit de ces chiffres, de ces faits et de ces promesses, M. Levasseur s'obstine à nier cette vérité scientifique : la substitution progressive du travail mécanique à la main d'œuvre.

Le cheval-vapeur coûte moins d'un sou par heure ; il égale l'effort de 3 chevaux de trait ou de 21 hommes. Le travail fourni par la vapeur, en Europe seulement, est évalué à 50 millions de chevaux-vapeur représentant l'effort de 1 milliard 50 millions d'hommes adultes.

demain, tous les transports par traction animale soient transformés en automobiles, que les compagnies de voitures, d'omnibus, n'aient plus besoin d'un personnel aussi nombreux que celui qu'elles emploient, il est clair que les cochers, conducteurs d'omnibus, palefreniers, garçons d'écurie, seront inquiets sur leur propre sort et cette inquiétude explique, dans une certaine mesure, les préjugés qui existent parmi un grand nombre de salariés contre l'emploi des machines... » Redouter l'emploi d'une chose qui vous prive des moyens d'existence, les économistes appellent cela un préjugé! Ajoutons que M. Neymarck cite parmi les avantages conférés aux ouvriers par l'emploi des machines... « Les voyages à longue distance! »

Nous avons montré la diminution des ouvriers occupés dans la décade 1861-1871 et nous avons dit que ce mouvement continuait. En voici la preuve pour la décade suivante 1871-1881, toujours d'après les documents officiels anglais.

Il y avait :

	Ouvriers occupés	
	En 1871	En 1881
Cotonnades	128.464	115.808
Flanelles	1.158	1.136
Draps et laines	17.993	12.065
Dentelles	49.370	44.144
Objets de luxe	8.836	7.573
Bas	42.038	40.372

Cordonnerie	223.365	216.556
Ganterie	23.051	15.524
Fleurs artificielles	5.763	5.381
Produits de paille	48.863	30.984
Fabrication des machines	19.344	18.234
Graisses, os	11.134	10.401
Canalisation	3.387	2.673

Ces chiffres et ces faits relevés il y a quelques années par Schippel prouvent d'une façon mathématique que le nombre des travailleurs réguliers diminue sans cesse. La machine ne se contente pas d'arracher le travail à l'homme, elle réduit aussi les heures de travail à ceux qui restent occupés, nous l'avons montré par des chiffres empruntés aux États-Unis ; elle rend illusoires les salaires fixés d'avance ; elle réduit à rien les assurances ouvrières, en déplaçant le travail ; elle rend inutiles les caisses de retraite ; en offrant à l'ouvrier moins que le nécessaire, elle arrive à le tuer avant la cinquantaine.

Comme les machines agricoles ont naguère transformé l'agriculture, les machines à vapeur, en ce moment, révolutionnent les pêches maritimes.

La machine à vapeur en s'installant sur le bateau de pêche, a tout modifié en vue de son utilisation. Le navire lui-même, l'engin de pêche, le champ d'exploitation, la préparation des produits, le contrat du pêcheur avec l'armateur, tout s'est renouvelé. La subs-

titution des vapeurs aux voiliers, du chalut à planches au chalut à bâton, de la pêche en haute mer à la pêche côtière, de la conservation à la glace et à la salaison, de l'engagement au mois à l'engagement à la part, tels sont les traits principaux de l'évolution. Celle-ci s'accomplira partiellement ou plus complètement, suivant la région, dans l'un ou l'autre de ses termes, mais actuellement déjà elle affecte profondément l'exercice séculaire de la pêche dans nos ports du nord.

Comme dans toute industrie, une pareille transformation ne saurait s'accomplir sans modifier les conditions d'existence de l'ouvrier.

Le commandant M*** écrit :

« ..... Négligeant quelques essais isolés, n'ayant donné que des résultats peu satisfaisants, on peut dire que la pêche à vapeur a commencé à Boulogne en 1886. Le nombre des vapeurs de pêche, depuis cette date, n'a pas cessé de s'élever régulièrement ; il est aujourd'hui de 49. Les premiers avaient 12 mètres de quille et 18 tonneaux de jauge. Les derniers ont 39 mètres de longueur, 200 tonneaux de jauge et 400 chevaux de machine... Parallèlement à ce développement de la pêche à vapeur, ces dernières années ont vu décroître le nombre des chalutiers à voile ; depuis sept ans, leur nombre a diminué de 25, soit de 16 pour 100, et aucun n'a été mis en chantier depuis deux ans ; ceux qui existent encore, revenant à

25.000 fr., ne trouvent pas, en parfait état, preneur à 5.000 fr. lorsqu'ils sont mis en vente. »

Le commandant M*** ajoute que l'évolution est encore plus marquée à Dieppe, où les chalutiers à voile ont presque disparu ; mais les autres ports sont moins avancés. « Cela tient, dit-il, à ce qu'un chalutier à vapeur coûte environ 130,000 francs, et ses frais annuels peuvent s'estimer à une centaine de mille francs ; et que ne pouvant se mettre à sec sans danger, il lui faut un assez grand port ; en outre, l'insuffisance du marché pour la quantité de poisson pêchée (6 à 8 mille francs en moyenne « parfois 10 à 12 mille). »

Mais l'avenir de la pêche des petits ports est compromis, car :

« Devant la « marée » montante des vapeurs, la « marée » des voiliers, chassée des régions voisines, refluera dans leurs ports vides, et ne trouvera plus d'écoulement que sur les grands centres, déjà abondamment approvisionnés par le trop-plein des vapeurs...

Trouville, par exemple, donnait, il y a cinq ans à peine, les signes de la plus grande prospérité. Dans aucun autre port de France, comme l'a montré M. Canu, le rendement pécuniaire n'était aussi élevé par rapport au tonnage des bateaux et à la force des équipages. Quatre ans après cependant, en 1899, les produits de pêche avaient diminué d'un tiers, un sixième des équipages avait abandonné le métier de la mer, et le recrutement des inscrits maritimes devenait de plus en plus difficile par suite de la chute des gains.

Au Tréport, depuis dix ans, le nombre des bateaux armés pour la pêche est tombé de 99 à 75, c'est-à-dire d'un quart; les équipages ont diminué dans une proportion plus forte encore, et, sur sa belle flottille de 22 grands côtres aux voiles blanches, combien de ses marins ont l'angoisse au cœur ! A Calais, depuis 10 ans, neuf chalutiers à voile et quinze barques ont disparu; soit un quart de la flottille. A Gravelines, qui vient en une année de perdre 12 bateaux, la pêche côtière avait diminué de 24 unités depuis six ans, les équipages de 220 hommes, c'est-à-dire d'un quart. A Dunkerque, depuis 10 ans, le nombre des pêcheurs côtiers a diminué de 41 pour 100.

... Si parfois certaines circonstances locales peuvent voiler exceptionnellement le fait, il n'en est pas moins indiscutable que la substitution de la pêche à vapeur à la pêche à voile tend à occasionner *une diminution du nombre des pêcheurs.* C'est ainsi qu'en Grande-Bretagne, malgré l'extraordinaire développement du chalutage à vapeur, *le nombre total des pêcheurs diminue annuellement de 2 pour 100 environ depuis plusieurs années.* On peut également constater chez nos voisins un autre phénomène que nous avons indiqué comme se dessinant en France, à savoir la centralisation de la pêche dans certains ports au détriment des autres... » (*Econ. franc.*, *16 février 1901*).

Néanmoins, plusieurs économistes se plaisent à

répéter que la machine élève les salaires. Cela est vrai d'une minorité, cela est tout à fait inexact pour la masse. Du reste, voici une opinion orthodoxe : « Comme il n'y a pas de surproduction dépassant la mesure des besoins, et que l'immigration fait affluer dans les cités industrielles plus de sujets que n'en peuvent occuper les machines, il arrive que l'excédent se trouve refoulé vers la petite industrie, et, par suite de la concurrence des demandes de travail, y fait réduire les salaires ; c'est donc un effet indirect de l'emploi des machines, en ce sens que celles-ci font naître des espérances illimitées suivies de déceptions. » (Alfred des Cilleuls. — Discussion à la Société d'Économie politique, 5 février 1898.)

Ajoutons, avec M. Levasseur, que la machine exerce encore une influence dans le sens de la baisse des salaires chaque fois qu'elle substitue la femme à l'homme, ou lorsqu'elle accomplit automatiquement un travail qui exigeait auparavant un ouvrier très habile, — deux cas très fréquents (1).

(1) *Une autre conséquence du machinisme et du chômage.* — Nous relevons dans le procès-verbal du Congrès mixte (patrons et ouvriers) de la Chaux-de-Fonds, un petit fait d'une haute signification sociale : le Congrès a adopté les résolutions suivantes (1899), auxquelles patrons et ouvriers sont restés fidèles.

Article premier. — Les patrons s'engagent, dès ce jour, soit du 1er octobre 1899 au 1er septembre 1901, *à ne prendre aucun apprenti* graveur ou guillocheur. Toutefois, cet engagement ne concerne pas les fils des patrons.

Article 2. — La Fédération des ouvriers graveurs et guillocheurs, de son côté, s'engage *à ne pas tolérer* jusqu'au 1er sep-

On peut donc dire, avec M. Golberg, qu'une marche fatale vers le paupérisme entraîne la société actuelle. Des foules, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont condamnés à l'espoir factice du travail à trouver ou aux bonnes grâces de l'Assistance.

tembre 1901, la formation de nouveaux ateliers, et *interdit à ses membres* de travailler dans ceux qui tenteraient de s'établir.

Les causes de cette mesure étrange et... *liberticide ?*

Voici l'explication absolument juste donnée par la délégation ouvrière :

« L'envahissement croissant de la *machine* dans notre métier, de même que la constatation d'un *chômage* régulier que nous continuons de subir, ont déterminé l'opinion générale des membres de notre Fédération, pour le maintien de l'interdiction partielle de faire de nouveaux apprentis. »

Que répondre à cela ? Et quel réseau d'inextricables contradictions se découvre soudain aux yeux d'un observateur impartial ! Ainsi, au sein même de la classe ouvrière apparaît l'antagonisme des intérêts, que certaines écoles, pressées de conclure, ignorent ou négligent : ici l'apprenti est le concurrent de l'ouvrier, et comme le *travail humain* se raréfie, l'ouvrier se protège non plus, cette fois, contre le patron, mais contre l'ouvrier ! — Quel sujet de méditation pour *tous les partis*. M. Maurice Barrès, dans une esquisse puérile d'un programme économique du nationalisme, proposait naguère de protéger énergiquement l'ouvrier français contre son concurrent l'ouvrier étranger.

Et voilà que les faits eux-mêmes se chargent de démontrer l'insuffisance et la vanité de ses points de vue : dans *la même même patrie, dans la même ville*, sans les conseils de personne, l'*ouvrier se protège contre son frère*, peut-être *contre son fils :* l'apprenti ! Cet abîme de contradictions douloureuses nous prouve la complexité des problèmes contemporains. Elle nous montre, en même temps, le cas qu'il faut faire des vagues théories imaginées par des écrivains incompétents, égarés dans ces labyrinthes.

Ce jugement n'a rien d'excessif. M. d'Estournelles de Constant, député de la Sarthe et ancien diplomate, écrivait naguère dans la *Revue des Deux-Mondes :*

En attendant quel sera le sort des ouvriers ? La machine toujours en progrès leur prendra de plus en plus les meilleures places; elle travaille déjà presque toute seule, même en Europe, dans les minoteries par exemple, et ne comporte qu'un nombre infime de servants et de surveillants ; encore a-t-on déjà renversé les rôles et inventé des machines qui surveillent l'homme, contrôlent son travail de jour et de nuit. L'émigration des capitaux laissera donc l'ouvrier aux prises avec la machine et le chômage. On n'y songe pas assez ; RIEN N'EST PLUS GRAVE QUE LA CRISE OUVRIÈRE QUI SE PRÉPARE. Il est vrai qu'à défaut des nôtres, des capitaux étrangers, anglais notamment, viennent en France ; mais ce n'est qu'un palliatif non sans danger, et le ralentissement de notre activité se trahit par le chiffre toujours croissant des chômeurs et des déclassés. Pour 1.100 places dont dispose la préfecture de la Seine, 64,000 candidats se présentent, 63,000 malheureux sont évincés. Les révolutions en France ont toujours eu pour cause constante le chômage : cette constatation devrait suffire à éveiller notre inquiétude. Faute d'emploi, nos meilleures qualités tournent mal. Que voulez-vous attendre de notre jeunesse, si désireuse qu'elle soit d'être utile : *elle n'a rien à faire !*

La rareté des places et du travail encouragent la débauche, le célibat, la stérilité ; on a déjà bien assez de peine à trouver un emploi si on est seul ; avec une femme, c'est plus difficile, avec des enfants c'est presque impossible. Les conditions modernes d'une production intermittente et fiévreuse nous exposent à passer sans transition de l'oisiveté prolongée au surmenage ; elles appellent l'usage des stimulants et propagent l'alcoolisme, autre auxiliaire de nos rivaux. C'est à force de stimulants que l'Europe essaiera de soutenir la lutte contre ses concurrents... (*Revue des Deux-Mondes, 15 juillet 1897.*)

Et maintenant, qui peut mettre en doute que la recrudescence du vagabondage et de la prostitution est la conséquence directe de cet état de choses ? Et qui peut se tenir de rire, ou de s'attrister, au récit des sottises débitées, depuis plusieurs années, dans la presse à l'endroit des vagabonds (1).

Qui pourra garder son sang-froid devant les sinistres sophismes de l'école lombrosienne, cherchant les « stigmates somatiques » du vagabond et du criminel ?

Le nombre des chemineaux, des nomades errant de village en village s'accroît en de telles propor-

(1) Voici comment s'exprime un membre du Conseil de la Société générale des prisons : « Depuis quelques années on s'est beaucoup occupé du vagabond ; tous les écrivains s'accordent à le définir par deux mots : il a horreur du travail, et il craint la solitude. » (Séance, 25 décembre 1897, L. Rivière). On ne saurait dire plus de sottises en si peu de mots.

tions que le législateur commence à s'inquiéter sérieusement et à réclamer des mesures énergiques. M. Jean Cruppi, par exemple, veut distinguer dans le vagabond le paresseux (le paresseux forcé) d'avec le malheureux. Rien de plus superficiel et de plus fantaisiste que cette distinction (1).

« Les dernières stastistiques criminelles, lit-on dans un rapport de M. de Marcère, révèlent que les affaires de vagabondage, suivies ou non, atteignent en un an le chiffre de 39,500. D'autre part, une enquête ouverte en 1895 sur les abris communaux a fait ressortir que 466,000 individus avaient, au cours d'une année, passé la nuit dans les abris ruraux. Enfin en 1895 l'ordre fut donné à la gendarmerie d'interpeller le même jour, sur toutes les voies de communication, les individus inconnus dans les régions qu'ils parcouraient, de les interroger, de relever leurs papiers d'identité, leur état-civil, leur profession et de procéder à une sorte de dénombrement de cette population vagabonde. Beaucoup d'isolés échappèrent à ce recensement, la gendarmerie devant porter ces investigations surtout sur des individus voyageant en bandes et accompagnés de roulottes (autant dire la minorité) ; néanmoins, on

(1) « Là sera l'éternelle difficulté : distinguer l'homme manquant de travail sans sa faute de celui qui en manque parce qu'il n'en veut pas trouver. » (Hubert-Valleroux, *Économiste français*, 4 juin 1898.)

put constater qu'ils étaient au nombre de 25.000. »

Et l'on ne comptait pas les 100.000 (chiffre officiel) de Paris, et ceux de Marseille, de Lyon, de Bordeaux, etc., etc. L'augmentation des vagabonds est d'ailleurs caractéristique de tous les pays de civilisation industrielle avancée. En Angleterre, le président du *Local government Board*, haut fonctionnaire qui a dans ses attributions un grand nombre de celles qu'exerce notre ministre de l'Intérieur, a envoyé le 25 février 1896 à tous les bureaux des pauvres une circulaire pour se plaindre de l'accroissement des vagabonds. Une enquête avait démontré qu'en dix ans le nombre avait doublé. Ajoutons que ce fonctionnaire recommande aussi d'appliquer aux vagabonds la cellule toutes les fois que cela est possible, « parce qu'il n'y a que la cellule qui puisse les intimider... »

« A la dernière assemblée du Conseil supérieur des prisons (1897), dit M. Voisin, conseiller à la Cour de Cassation, il a été fait par M. le Directeur de l'Administration pénitenciaire une communication très rassurante au point de vue de l'exécution de cette loi (la loi de 1875), car, en 1898 nous aurons, en plus, de 400 à 500 cellules. »

Tel est le remède au chômage. On veut châtier l'homme de ce crime : il ne travaille pas parce que son travail est devenu superflu.

CONCLUSIONS

Il est donc *démontré* que le chômage n'est pas un « accident » comme autrefois. Il ne se produit pas par intervalles éloignés; il sévit d'une façon permanente. Il est fonction de la machine. Il est inévitable, irrémédiable. Il est un des anneaux de l'évolution.

L'élément chômage, dit M. Hector Depasse, membre du Conseil supérieur du travail — fait partie esssentielle de la constitution du travail ; le chômage n'est pas en dehors du travail ni contre lui, il est avec lui et en lui ; il est un élément constitutif et reproducteur du travail même.

C'est là une vérité de fait qui ne peut échapper à aucun observateur attentif. Aussi les grands industriels se montrent-ils sceptiques à l'endroit des palliatifs et des remèdes préconisés contre ce phénomène qui « affecte des allures constantes et générales, comme si c'était un phénomène de la nature et qui peut venir frapper les familles des travailleurs — du bout du monde. »

En 1894, au congrès des Catholiques allemands à Cologne, M. Vogeno proclamait que le chômage est dû au système économique actuel :

C'est, a-t-il dit, le résultat naturel du système de production moderne. Par suite de la concurrence illimitée, et de la crise industrielle, le chômage, qui n'était jadis qu'une épidémie, éclatant à chaque période de dix ans, est devenu de nos jours une mala-

die chronique. Nous ne devons pas nous borner à combattre le phénomène dans ses effets, mais à en écarter les causes qui le produisent (1).

Certains économistes, il est vrai (les théoriciens du libre-échange), attribuent le développement du chômage aux tarifs douaniers ; ils prétendent que « c'est parce que les marchés se rétrécissent de plus en plus que les crises surviennent à l'improviste. » (*Monde économique*, 13 oct. 1894.)

Si cela était vrai, il n'y aurait jamais eu plus de chômage en Angleterre qui a été libre-échangiste jusqu'à ces dernières années. Or on sait que les lokout (ou grèves patronales) causées par des crises de surproduction sont fréquentes dans ce pays.

D'ailleurs, même sous un régime de libre-échange absolu, le chômage existerait au même degré, car la consommation n'est pas illimitée, et comme la production machiniste est abondante et rapide, il doit y avoir forcément arrêt de la production, c'est-à-dire arrêt du travail : chômage.

On conçoit maintenant que ce phénomène bouleverse la société jusque dans ses fondements et qu'il

(1) On devine que toutes les expériences d'assurances contre le chômage ont échoué ; celles qui paraissent avoir réussi sont des œuvres d'assistance comme les expériences de Berne et de Cologne. D'ailleurs à Saint-Gall, en novembre 1896, un vote populaire décida que la caisse de chômage cesserait d'exister : les ouvriers qui chômaient le moins se plaignaient de payer pour ceux qui chômaient le plus : la pauvreté se dépouillait pour l'indigence.

fasse naître les théories les plus extravagantes, les systèmes les plus chimériques, les mouvements les plus incohérents et les plus contradictoires.

Déjà l'ignorance de ces conditions d'existence nouvelle — crise du petit commerce, crise de la petite et de la moyenne industrie, disparition des métiers, encombrement forcé des carrières « libérales », c'est-à-dire chômages permanents ou croissants — a permis à l'antisémitisme, au nationalisme, au catholicisme social, au néo-césarisme et même au socialisme, c'est-à-dire à toutes les formes admises du mécontentement d'apparaître et de s'imposer.

Quand le malaise est extrême, on devient agressif et crédule : on s'en prend aux juifs, aux jésuites, aux généraux, aux francs-maçons, aux parlementaires, aux protestants, aux métèques, au gouvernement, à Rothschild, à Rochefort, aux époux Deschanel, à Gyp, etc., etc. Tandis que les uns et les autres ne sont que des jouets, des dupes, des profiteurs ou des victimes.

Le 5 janvier 1897, dans une discussion à la Société d'Économie politique, un économiste, M. Limousin, prononçait ces paroles graves :

La France a en trop cinq ou six millions de travailleurs.

Nous disons, nous, cinq à six millions d'êtres qui ont terminé leur rôle historique.

C'est l'ère du travail humain qui se ferme.

Les peuples traversent une crise dont l'histoire

universelle est sans exemple : ils s'appauvrissent au sein de l'abondance. C'est dans les pays les plus riches (les États-Unis et l'Angleterre) que le paupérisme est le plus intense. Et l'on est en droit de se demander si nous marchons vers une servitude nouvelle ou une liberté inconnue.

SOURCES

AUTORITÉS ET TÉMOIGNAGES

LES PHÉNOMÈNES SOCIAUX

La Question agraire et les systèmes économiques.

M. Méline (Congrès international de l'Agriculture, 1900).
Dictionnaire d'Économie politique de Léon Say.
MM. Ronna.
Bœhm.
Lotz.
Sering.
Maurice Block (*Revue Politique et Parlementaire*).
R.-G. Lévy.
Raffalovich.
G. Blondel (Concours de Tonnerre, 1898).
Evening Corn Trade List (avril 1901).
MM. Daniel Zolla.
De Molinari.
Funck-Brentano (*Revue de Paris*).
Domergue (*Réforme économique*).
P. Leroy-Beaulieu.
J. Jaures.
L. Gumplowicz.
Gabriel Deville.
Karl Marx.
Paul Lafargue.
D'Estournelles de Constant.
Louis Borelli (*Les Réformes monétaires*).
Auguste de Miakowski (*Revue d'Économie Politique*).
P. Deschanel.
Voitellier.
Statistiques du Ministere de la Justice.
Journal des Débats.
MM. René Worms.
E. Brelay.
A. Neymarck.
Serand.
L. Grandeau.

De la Dépopulation.

MM. le Dr Picon.
Herbert Spencer.
le Dr Arthur Chervin.
le Dr Jacques Bertillon.
Chambert (*La Réforme sociale*).
E. Cheysson.
le Dr Charles Richet.
Bernard, député.
Chamberlain.
le Dr Lee.
Paul Leroy-Beaulieu (*Économiste Français*).
Arsène Dumont (*Civilisation et Dépopulation*).
Émile Levasseur (*La Population française*).
Karl Marx (*Le Capital*).
Westminster Gazette.
M. Mille (*Revue des Deux-Mondes*).
Journal de la Société de statistique de Paris.
Marquis di Calboli (*Revue des Revues*).
MM. Rogers (Six centuries of work and wages).
De Molinari.
Mécislas Golberg.
D. Parodi.
Alfred Fouillée (*Revue Bleue*).
G. Cauderlier (*Les lois de la Population*).
Achille Guillard.
Mirabeau.
Malthus.

L'alcoolisme, critique des remèdes.

MM. le Dr Legrain.
l'Evêque de Fargo (Nord Dakoto).
Frank (*L'Alcoolisme et la femme*).
A. Raffalovich.
Sir William Harcourt.
Van Den Heuvel.
MM. Tilman.
Alglave.
Paul Leroy-Beaulieu.
Maurice Vanlaer.
Gazette de Berlin (citée par *Revue scientifique*).
MM. le Dr Rochard.
Léon Foy (Société d'Économie politique).
le Dr Kumor.
Le Monde Économique.
MM. Triboulet et Mathieu (L'alcool et l'alcoolisme).
Claude (deputé des Vosges).
Delafosse (député).
le Dr Schuler.
le Dr du Mesnil.
le Dr Mangenot.
V. Coste (*Questions sociales contemporaines*).
Roesch (*Annales d'Hygiène et de médecine légale*).
De Ryckère (*Archives d'Anthropologie criminelle*).
La Presse (décembre 1898).
La Bible.
Gallien.
Socrate.
Platon.
Aristote.
Horace.
Montaigne.
MM. Émile Faguet (*Le Journal*, 18 février 1901).
Kovalevsky (*L'ivrognerie*).
le comte de Vincelles (*Les Unions de la Paix sociale*).
le Dr Colojanni.
le Dr E. Monin (*L'Alcoolisme*).

Le chômage et ses conséquences.

MM. George Michel (*L'Économiste Français*).
Paul Leroy-Beaulieu (*L'Économiste Français*).
Carroll Wright.

Département Fédéral du travail des États-Unis.

M. Lucien Marsch (*Office du Travail*).

Journal de la Société de Statistique de Paris.

Office du Travail Anglais (Labour Départment).

Reichsanzeiger.

Conseil supérieur du travail.

MM. Choppée (Secrétaire de la Chambre de Commerce du Mans).
Delahaye.
Deville.
Favaron (Président de la Chambre consultative des Assoc. ouvrières de production).
Jour.
Keûfer (de la *Fédération du livre*).
Millerand, député (ministre).
Porché (conseiller prud-homme à Paris).
Portaillier (Président du Syndicat des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs de la Seine).
Rey (Président du Syndicat des ouvriers palissonniers d'Annonay).
Rochat (contre-maître tisseur à Lyon-Brotteaux).
Villay (Conseil des prud-hommes de Lille).
Barraillay fils (constructeur de navires à Lormont) (Gironde).
Boude (raffineur de soufre, membre de la Chambre de Commerce de Marseille).

MM. Ringelmann.
Evans (à Midland).
E. Levasseur (de l'Institut).
Yves Guyot (directeur du *Siècle*).
Alfred Neymarck.
le commandant M... (*L'Économiste Français*).

Procès-verbal du Congrès de la Chaux-de-Fonds (1899).

MM. Alfred des Cilleuls.
Golberg.
d'Estournelles de Constant (*Revue des Deux Mondes*).
de Marcère.

Le Président du *Local Government Board.*

MM. Voisin (conseiller à la Cour de Cassation).
Louis Rivière (membre du Conseil des prisons)
Hubert Valleroux (*Économiste Français*).
Hector Depasse (membre du Conseil supérieur du travail).
Vogeno (*Congrès des Catholiques allemands*).

Le Monde Économique.

L'Assistance contre le chômage à Saint-Gall.

M. Limousin (Discussion à la Société d'Économie politique).

TABLE

PRÉFACE V
SOMMAIRES. XV

PREMIÈRE PARTIE

LES SUPERSTITIONS POLITIQUES

I. Les fondements du césarisme. 3
II. La révolution. 15
III. La justice 29
Spencer et l'idée de justice 48
Recherches de M. P. Lafargue 57
IV. La liberté 61
Lettre à M. Ch. Maurras. 79
V. Qu'est-ce qu'une patrie ? 85

DEUXIÈME PARTIE

LES PHÉNOMÈNES SOCIAUX

I. La question agraire et les systèmes économiques. . . 107
II. De la dépopulation 147

Objections de M. Parodi 164
Observations 178
Objections de M. Fouillée 180
Réponse 183
Réplique de M. Fouillée 188
La réponse des faits. 195
III. L'alcoolisme (critique des remèdes). 205
Un article de M. E. Faguet. 229
Réponse 236
IV. Aperçu sur les grèves 245
V. Du chômage 253
Sources, autorités et témoignages. 291

287

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HN 429 D2

Dagan, Henri
Superstitions politiques et phénomènes sociaux